



COMMUNE DE NEYRUZ

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE SCOLAIRE

RAPPORT DU JURY



projet lauréat : 1...2...3...SOLEIL !

Novembre 2024



<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>page</b>
<b>I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE</b>	<b>2</b>
1. Introduction	3
2. Objectifs du concours	4
3. Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	4
4. Genre de concours et type de procédure	4
5. Reconnaissance des conditions du concours	5
6. Conditions de participation	5
7. Modalités d'inscription	5
8. Somme globale des prix	6
9. Attribution et étendue du mandat	6
10. Procédure en cas de litige	7
11. Composition du jury	7
12. Calendrier du concours	7
13. Documents remis aux participants	7
14. Visite du site	8
15. Documents demandés	8
16. Rendu des plans et de la maquette	9
17. Questions et réponses	9
18. Exposition publique des projets	9
19. Critères d'appréciation	9
<b>II. CAHIER DES CHARGES</b>	<b>10</b>
20. Objet du concours	10
21. Terrain et périmètre du concours	10
22. Bâtiments existants	12
23. Dispositions légales	12
24. Programme des locaux et aménagements	12
25. Expériences utilisateurs/trices et enjeux durabilité/climat	16
26. Assainissement des bâtiments des écoles primaires et enfantines	16
27. Fresque Tinguely	16
<b>III. APPROBATION DU PROGRAMME</b>	<b>17</b>
<b>IV. REPONSES AUX QUESTIONS</b>	<b>14</b>
<b>V. CONTRÔLE TECHNIQUE</b>	<b>21</b>
28. Inscriptions	21
29. Réception des documents	21
30. Examen des documents	22
<b>VI. JUGEMENT</b>	<b>24</b>
31. Séances du jury	24
32. Exclusions	24
33. 1 <sup>er</sup> tour de jugement	24
34. 2 <sup>ème</sup> tour de jugement	24
35. 3 <sup>ème</sup> tour de jugement	25
36. Classement	25
37. Recommandations du jugement	25
38. Approbation du rapport du jury	26
39. Levée de l'anonymat et présentation des projets	27
40. Présentation des projets	28

## I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

### 1. INTRODUCTION

Compte tenu de l'augmentation de la population neyruzienne au cours des dernières années, ainsi que des prévisions à venir, la commune de Neyruz doit agrandir son complexe scolaire. Un assainissement des bâtiments existants devra également être réalisé dans le cadre de ce projet.

Deux pavillons scolaires, de deux classes chacun, couvrent provisoirement le manque de locaux. Ceux-ci seront évacués une fois l'agrandissement du complexe scolaire réalisé.

Une salle de gymnastique supplémentaire doit également être développée pour couvrir les besoins scolaires futurs. Afin de permettre une plus grande polyvalence d'utilisation de cette infrastructure, il a été décidé lors du Conseil général de décembre 2023, que l'étude de réaménagement du site scolaire devait prendre en compte la réalisation d'une salle de gymnastique double, et non simplement l'ajout d'une salle de gymnastique complémentaire. Le Conseil communal a ainsi décidé d'intégrer cela dans le présent concours.

Le concours intègre ainsi plusieurs éléments de programme, mais qui entretiennent entre eux différentes synergies du fait de leurs affectations et de leur proximité. Le concours doit ainsi prendre en compte un développement simultané, mais potentiellement également décalé de l'agrandissement de l'école et du développement de la salle de gymnastique double.

Les locaux dédiés à l'école primaire sont situés dans le bâtiment d'origine (abréviation EP1), celui-ci ayant fait l'objet d'un agrandissement en 2000 (abréviation EP2). Un autre corps de bâtiment, également construit en 2000, abrite les locaux de l'école enfantine (abréviation EE).

Le complexe communal (abréviation CC), situé au nord du site, abrite une salle de gymnastique et différents locaux scolaires et communaux. Les locaux de la voirie sont situés au rez inférieur de ce bâtiment et une nouvelle centrale de chauffe, remplaçant celle située dans l'école primaire, va y être installée prochainement, à côté des locaux de la voirie.

Le projet d'agrandissement du complexe scolaire, qui est à prioriser, doit permettre d'intégrer les nouveaux besoins du programme scolaire ainsi que de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment abritant les salles de classes enfantines (EE) peut être maintenu en l'état pour le moment, seules des adaptations légères peuvent être prévues en fonction des réaménagements intérieurs proposés.

Afin de permettre le développement d'un agrandissement futur des besoins scolaires sur le site, à l'horizon 2040, il est demandé aux concurrents/es de prendre en compte cette contrainte dans le concours, comme détaillé au point 1 du chapitre 24.

Le complexe communal (CC) doit aussi être transformé, et assaini, afin de pouvoir abriter une salle de gymnastique double. Sur la base de l'étude de faisabilité réalisée, et illustrée en annexe 6, il est prévu de développer la salle de gymnastique double côté nord, en prolongement de la salle de gymnastique actuelle qui est maintenue dans sa configuration actuelle, hormis sa hauteur qui devra être adaptée (8 mètres de vide au lieu des 7 mètres actuels). Afin de garantir le même niveau du sol dans la salle de gymnastique double, il est prévu de rehausser d'environ 30 cm le niveau de la salle de gymnastique actuelle.

Comme déjà mentionné, la transformation du complexe communal (CC) ne sera pas nécessairement réalisée en même temps que l'agrandissement du complexe scolaire, car cela va dépendre de la priorisation qui sera décidée par le Conseil général concernant les futurs projets communaux.

Le site du concours abrite également, à l'est, le bâtiment de l'administration communale (abréviation AC). Bien que ce bâtiment va maintenir pour le moment son affectation actuelle, le principe retenu est qu'il accueille, à moyen / long terme, des affectations scolaires également ouvertes au public, comme par exemple la maison de la culture (bibliothèque). Aucune intervention ne doit ainsi être proposée dans ce bâtiment dans le cadre du concours.

Le futur projet sera réalisé dans le respect du développement durable, à savoir avec un minimum d'émission de CO<sub>2</sub>, l'adaptation au changement climatique, le respect de la biodiversité et l'encouragement à la cohésion sociale et l'entraide.

Tenant compte de ce cahier des charges et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour le développement de son site scolaire, le Conseil communal souhaite organiser un concours d'architecture à un degré, en procédure ouverte.

Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée, une première approche du coût du projet a été évalué à CHF 17 millions TTC pour les bâtiments (CFC 2) et CHF 600'000.- TTC pour les aménagements extérieurs (CFC 4).

## 2. OBJECTIFS DU CONCOURS

La commune, par l'intermédiaire du concours d'architecture, souhaite trouver une solution optimale à la problématique du développement du site scolaire. Le maître de l'ouvrage attend des réponses à haute valeur architecturale afin de valoriser le site actuel.

Afin de se responsabiliser pour l'avenir des futures générations, la commune de Neyruz s'est engagée à travers une stratégie de développement durable Agenda 2030 à contribuer de manière efficace aux dimensions sociales, environnementales et économiques. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la commune (<https://www.neyruz.ch/energie/agenda-2030>).

Dans ce contexte, la commune accorde une grande importance aux enjeux environnementaux en soutenant la transition énergétique. Elle s'y attèle notamment à travers un suivi et une amélioration constante de l'efficacité énergétique des bâtiments, des activités de sensibilisation des utilisateurs/trices et de la population, des subventions communales pour les énergies renouvelables, la propriété d'une société de production de chaleur et d'électricité renouvelables (nommée Neyergie SA), ainsi que la réalisation du bilan carbone de son administration et de son territoire suivi par un plan d'action participatif avec les divers acteurs et actrices concernées.

C'est dans ce cadre-là que le maître de l'ouvrage souhaite que le futur projet s'inscrive. Il attend ainsi des réponses simples, efficaces et durables afin de répondre au cahier des charges faisant l'objet du présent concours.

## 3. MAITRE DE L'OUVRAGE ET SECRETARIAT DU CONCOURS

Maître de l'ouvrage : Commune de Neyruz  
Route de Romont 4  
1740 Neyruz

Secrétariat du concours : PAGE ARCHITECTES SA  
Route des Arsenaux 21 – CH 1700 FRIBOURG  
Courriel : [concours-neyruz@pagearch.ch](mailto:concours-neyruz@pagearch.ch)

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont admises **qu'en cas de problème** avec la communication électronique.

## 4. GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets à un seul degré, en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142, édition 2009. Le français est la langue officielle du concours, et également pour la suite du mandat. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

L'art. 28 du règlement SIA 142 édition 2009 est applicable. Le maître d'ouvrage étant public, seules les décisions relatives à la procédure, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours dès leur notification. Dans ce cas, le/la participant/e peut faire recours au Tribunal cantonal, conformément à la Loi cantonale sur les marchés publics. Le for est à Fribourg.

## 5. RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. La participation au concours implique, pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents/es, l'acceptation des clauses du règlement SIA 142, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des prescriptions mentionnées ci-dessous :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 30 mars 2012, et annexes concernant la Suisse,
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 2005,
- Ordonnance sur le marché intérieur (OMP) du 11 décembre 1995,
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019),
- Loi fribourgeoise sur les marchés publics (LCMP) du 02.02.2022 et son règlement (RCMP) du 12.12.2022.

## 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes, établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, et qui offre la réciprocité. Les architectes en assument la responsabilité.

Au moment de l'inscription les participants/es doivent remplir au minimum l'une des conditions suivantes :

Etre porteur du diplôme d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zürich, de l'Institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles spécialisées suisses (HES ou ETS) en architecture, d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence, ou d'une attestation de niveau A ou B du REG.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les concurrents/es étrangers/ères doivent prouver l'équivalence de leur diplôme en transmettant une attestation délivrée par le REG (Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement, Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, courriel [info@reg.ch](mailto:info@reg.ch)), et de niveau A ou B, le niveau C étant exclu.

Le SEFRI se charge également de la reconnaissance des diplômes étrangers. De plus amples informations sont disponible sur le site: <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home.html>.

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec un/e ingénieur/e civil/e, un architecte paysagiste, un/e physicien/e du bâtiment, ou autre spécialiste, peut se faire sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière les conditions pour que les projeteurs/euses volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés/ées directement sont remplies. La participation de spécialistes dans plusieurs équipes est possible. Le respect de la confidentialité doit être observé.

L'association de plusieurs bureaux d'architectes est admise, mais limitée à deux bureaux.

Dans le cas d'un groupement d'architectes, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation. Le secrétariat du concours validera les inscriptions une fois la totalité des documents demandés reçus. L'authenticité des documents fournis non originaux reste sous la responsabilité du concurrent. Les concurrents/es qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus/es du concours. Il est rappelé la teneur de l'art. 12.2 du règlement SIA 142 concernant les critères d'exclusion.

## 7. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent document, comme d'ailleurs tous les documents du concours, sont consultables et téléchargeables sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat du concours, par courrier ou courriel, en utilisant l'annexe 5. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- coordonnées complètes des concurrents, soit le nom complet de chaque bureau, le nom de la personne responsable, les adresses postale et email, le numéro de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes,
- copie des preuves relatives aux exigences mentionnées sous point 6,
- copie du récépissé attestant du versement d'un montant de CHF 400.- sur le compte ouvert à cet effet auprès de la Banque cantonale de Fribourg, IBAN: CH1800768300173087509, SWIFT/BIC: BEFRCH22

en faveur de PAGE ARCHITECTES SA, Rte des Arsenaux 21, 1700 Fribourg (concours Neyruz). Ce montant sera remboursé aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

## 8. SOMME GLOBALE DES PRIX

La somme globale de CHF 165'000.- HT est mise à disposition du jury pour l'attribution de 4 à 8 prix. Selon le règlement SIA 142, des mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum. La somme globale des prix a été définie sur la base des directives de la commission SIA.

Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, pour autant que cette décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres non professionnels du jury, selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

## 9. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'étude et de réalisation au lauréat, auteur du projet recommandé par le jury (100% des prestations). Il se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- Le/la lauréat/e ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP). Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Celui-ci pourra refuser d'adjuger tout ou partie des prestations au lauréat, respectivement révoquer la décision d'adjudication s'il s'avère que le ou les sous-traitants proposés ne sont pas ou plus aptes au sens de l'article 20 RMP ou ne satisfont pas ou plus aux conditions de l'article 11 lettres a, e, f, et g AIMP,
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes,
- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

En cas d'interruption du mandat pour l'un des trois points susmentionnés, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles de la SIA 142, 2009, et aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.

Le maître de l'ouvrage n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution. La révision des RPH (règlements concernant les prestations et les honoraires) SIA 102 (architecture), édition 2020, constituera la base de définition des prestations et des honoraires.

Sur requête du maître de l'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

L'auteur/e du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

Le présent concours concerne les prestations d'architecte. Les prestations des spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le maître de l'ouvrage. Si le jury reconnaît une contribution extraordinaire d'un spécialiste qui se trouve volontairement dans l'équipe, cela doit être mentionné dans le rapport du jury.

La langue officielle pour l'exécution du mandat est le français.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 20 jours auprès du Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

## 10. PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'article 28.1 du règlement SIA 142 édition 2009.

## 11. COMPOSITION DU JURY

Membres non professionnels :

- M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic
- Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale
- M. Bernard Kolly, Conseiller communal

Membres professionnels :

- M. Stéphane Buchhofer, Architecte REG A, Bienne
- Mme Véronique Favre, Architecte diplômée EPFL, Genève
- M. Fabrice Macherel, Architecte diplômé HES, Givisiez
- Mme Marjolaine Obrist, Architecte diplômée EPFL, Lausanne

Suppléants non-professionnels :

- Mme Katuscia Sansonnens, Vice- Syndique
- Mme Marina Chéron, Présidente du Conseil général (entrée en fonction en juin 2024)

Suppléant professionnel :

- M. Frédéric Page, Architecte diplômé EPFL, Fribourg

Spécialistes-conseils:

- M. Michel Pochon, Directeur de l'école

Le bureau PAGE ARCHITECTES SA établira un contrôle économique plus approfondi des projets retenus par le jury. Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts/es complémentaires s'il le juge nécessaire. Les membres du jury, ainsi que les spécialistes-conseils, ne prendront pas part au contrôle technique des projets.

## 12. CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions le	:	vendredi 26 avril 2024
retrait des maquettes dès le	:	lundi 29 avril 2024
questions jusqu'au	:	vendredi 17 mai 2024
réponses du jury dès le	:	mardi 28 mai 2024
rendu des projets le	:	vendredi 6 septembre 2024
rendu des maquettes le	:	mercredi 25 septembre 2024
vernissage	:	lundi 11 novembre 2024
exposition des projets	:	les 13, 14, 15, 19 et 20 novembre 2024, de 17h à 20h ainsi que le 16 novembre 2024, de 9h à 12h, à la salle Aquilla à Neyruz (Aigle Noir)

## 13. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants, à l'exception de la maquette, sont consultables et téléchargeable sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch):

- Le présent programme et ses annexes au format .pdf,
- Un plan de situation au format .dwg avec indication du cadrage demandé à l'échelle 1:500, courbes de niveau, périmètre du concours et périmètre d'implantation,

- Tous les plans, coupes et élévations des bâtiments existants (EP1, EP2, EE et CC) au format .dwg,
- Une maquette, échelle 1 : 500.

La maquette peut être retirée à partir du lundi 29 avril 2024, auprès de l'atelier de maquettes Blanc Mat sarl, route de Rosé 48, 1754 Rosé, contre présentation du bon de retrait qui sera transmis par l'organisateur du concours au concurrent/e une fois l'inscription validée. Il est nécessaire de téléphoner à l'atelier de maquettes afin d'annoncer sa venue (tél. 026 470 22 60). Les maquettes étant réalisées par étapes, il est possible que le délai nécessaire jusqu'à l'obtention de la maquette puisse prendre jusqu'à 15 jours, ceci à compter de la date de la validation de l'inscription par l'organisateur.

## 14. VISITE DU SITE

Deux visites des bâtiments sont organisées, soit les mercredi 8 et jeudi 16 mai à 15h30. La visite démarrera depuis la cour d'école située le long de la route de Romont, entre les bâtiments EP1, EP2 et EE. Les locaux scolaires ne sont pas accessibles en dehors de ces deux visites.

## 15. DOCUMENTS DEMANDES

- un plan de situation, échelle 1:500, montrant l'implantation des constructions ainsi que les aménagements extérieurs, le tracé des circulations, les cotes de niveaux principales et les courbes de niveaux. Toutes les informations figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles. Le cadrage du plan doit reprendre celui indiqué sur le plan de situation transmis. L'agrandissement futur de 3 à 4 salles, demandé au point 1 du chapitre 24, doit également figurer sur ce plan.
- les plans, coupes et façades à l'échelle 1:200 jugés nécessaires pour la bonne compréhension du projet, avec indication en plans des numéros et surfaces nettes des locaux.
- une partie explicative libre, mentionnant les intentions du participant concernant le concept et la matérialisation du projet, et permettant au jury de comprendre les enjeux structurels, constructifs, écologiques et financiers du projet. La réalisation, au minimum d'une représentation de l'extérieur des bâtiments, est demandée. Les intentions concernant les étapes de chantier, prenant en compte le maintien en exploitation du site, sont également attendues sous forme de schémas.
- 1 copie réduite des planches rendues, format A3.
- le calcul de la surface de plancher (SP), de la surface externe de plancher (SEP) et du volume bâti (VB) selon la norme SIA 416, y compris les schémas cotés à l'échelle 1:500, sous format A4.
- une maquette, échelle 1:500, réalisée sur la base de la maquette remise aux concurrents, avec le volume mobile de l'agrandissement futur demandé au point 1 du chapitre 24.
- une clé USB contenant les planches de format A1 réduites au format A3 et au format informatique .pdf (taille maximale d'un fichier: 3 Mo), remise dans l'enveloppe cachetée mentionnée ci-dessous.
- une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la devise et contenant la fiche d'identification remise sous annexe 4, la clé USB mentionnée au point précédent ainsi qu'un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription.

Les participants/es ne peuvent présenter qu'un seul projet. Les documents non exigés dans le présent programme seront retirés lors de l'examen préalable et occultés lors du jugement et de l'exposition.

Le rendu pour l'affichage du projet doit se faire sur 2, voir au maximum 3 planches de format vertical A0 (84 x 120 cm), à rendre en deux exemplaires papier. Tous les plans seront orientés dans le même sens que le plan de situation transmis. L'emplacement du plan de situation est souhaité dans la partie supérieure de la planche A0 qui sera affichée à gauche. La mention «Concours d'architecture site scolaire Neyruz » et une devise sera reportée en bas à droite de chaque planche.

Tous les plans seront dessinés en trait noir sur fond blanc. Les coupes et les façades seront dessinées horizontalement. Les textes seront en langue française. La liberté d'expression graphique est accordée pour la partie explicative. Aucun rapport annexe ne sera admis. Les maquettes seront présentées en blanc.

## 16. RENDU DES PLANS ET DE LA MAQUETTE

Les documents demandés doivent être envoyés exclusivement par courrier postal prioritaire, sous forme anonyme dans un cartable solide (rouleaux exclus), jusqu'au vendredi 6 septembre 2024 à l'adresse du secrétariat du concours. Le timbre postal fera foi et la date de l'envoi doit être lisible. Si, à la demande de l'office postal, un nom doit figurer sous l'adresse de l'expéditeur, celui-ci ne doit pas pouvoir permettre l'identification du concurrent.

Les participants doivent suivre le cheminement de leur envoi, par exemple par internet via le site internet [www.post.ch](http://www.post.ch), rubrique « Track & Trace », lors d'un envoi par la poste suisse. Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le/la participant/e qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas, la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin. Le recours aux services d'une organisation de transports privée est possible pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies.

Les maquettes seront réceptionnées (par une personne neutre) le mercredi 25 septembre 2024, entre 14h et 18h, à un endroit qui sera confirmé aux concurrents/tes en temps voulu. L'envoi des maquettes par la poste n'est pas recommandé car celles-ci peuvent être endommagées lors du transport. Le concurrent qui envoie sa maquette par la poste, à l'adresse du secrétariat du concours, le fait à ses risques et périls. La maquette sera jugée et exposée dans l'état où elle est reçue.

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention «Concours d'architecture site scolaire Neyruz » et une devise qui sera reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification. Les documents et la maquette des projets primés sont conservés par la commune.

## 17. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront être posées via le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch), jusqu'au vendredi 17 mai 2024. Les réponses seront publiées sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) dès le mardi 28 mai 2024. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

## 18. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique durant au moins dix jours ouvrables. Le lieu, les dates et les horaires d'ouverture de l'exposition seront transmis aux concurrents en temps opportun. Les noms des auteurs de tous les projets seront portés à la connaissance du public.

Une version numérique du rapport du jury sera transmise à chaque participant lors de l'ouverture de l'exposition publique. Un exemplaire papier sera également à disposition de chaque participant.

Les documents des projets non primés pourront être retirés à l'endroit de l'exposition à une date qui sera communiquée en temps utile aux concurrents. Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage.

## 19. CRITERES D'APPRECIATION

Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation suivants, l'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération :

- Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères,
- Organisation fonctionnelle et flexibilité d'organisation,
- Respect du programme,
- Matérialité saine à faible impact carbone,
- Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments,
- Concept bioclimatique à intégrer au projet,
- Qualité des aménagements extérieurs et biodiversité,

- Economie des moyens, y compris concernant les installations techniques,
- Prise en compte du maintien en exploitation du site pendant le chantier,
- Potentiel de développement du site.

## II. CAHIER DES CHARGES

### 20. OBJET DU CONCOURS

Le concours prévoit l'agrandissement et l'assainissement de l'école primaire (EP1 et EP2) et du complexe communal (CC). Le bâtiment de l'école enfantine (EE) fait également partie du projet, mais aucune intervention importante n'est à prévoir à moyen terme, ce afin de prioriser les investissements communaux.

Le programme des locaux mentionné au point 24 comprend le programme global à prévoir. Une utilisation rationnelle du terrain est à prendre en compte afin de permettre le développement futur de nouveaux besoins scolaires. A cet effet, il est demandé aux participants/es de prévoir la possibilité de réaliser un agrandissement futur du complexe assaini. L'espace dédié au parcage des 25 voitures demandé peut être utilisé, totalement ou partiellement, pour proposer cet agrandissement.

Le complexe scolaire devant rester en exploitation, le projet doit prendre en compte cet aspect afin de limiter les perturbations lors de l'agrandissement du complexe. L'affectation des bâtiments existants (EP1 et EP2) peut être complètement revue pour autant que cela n'engendre pas de frais disproportionnés. Les salles enfantines existantes doivent être maintenues dans le bâtiment de l'école enfantine (EE). Les plans des différents bâtiments mentionnent les affectations qui doivent être supprimées/réaffectées, et celles qui doivent être maintenues. Pour information, la route située au nord du site fera l'objet d'une modération de trafic (30 km/h) et se prolongera au nord-ouest le long de la parcelle RF 331 sur laquelle un projet de construction de logements collectifs est prévu.

### 21. TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS

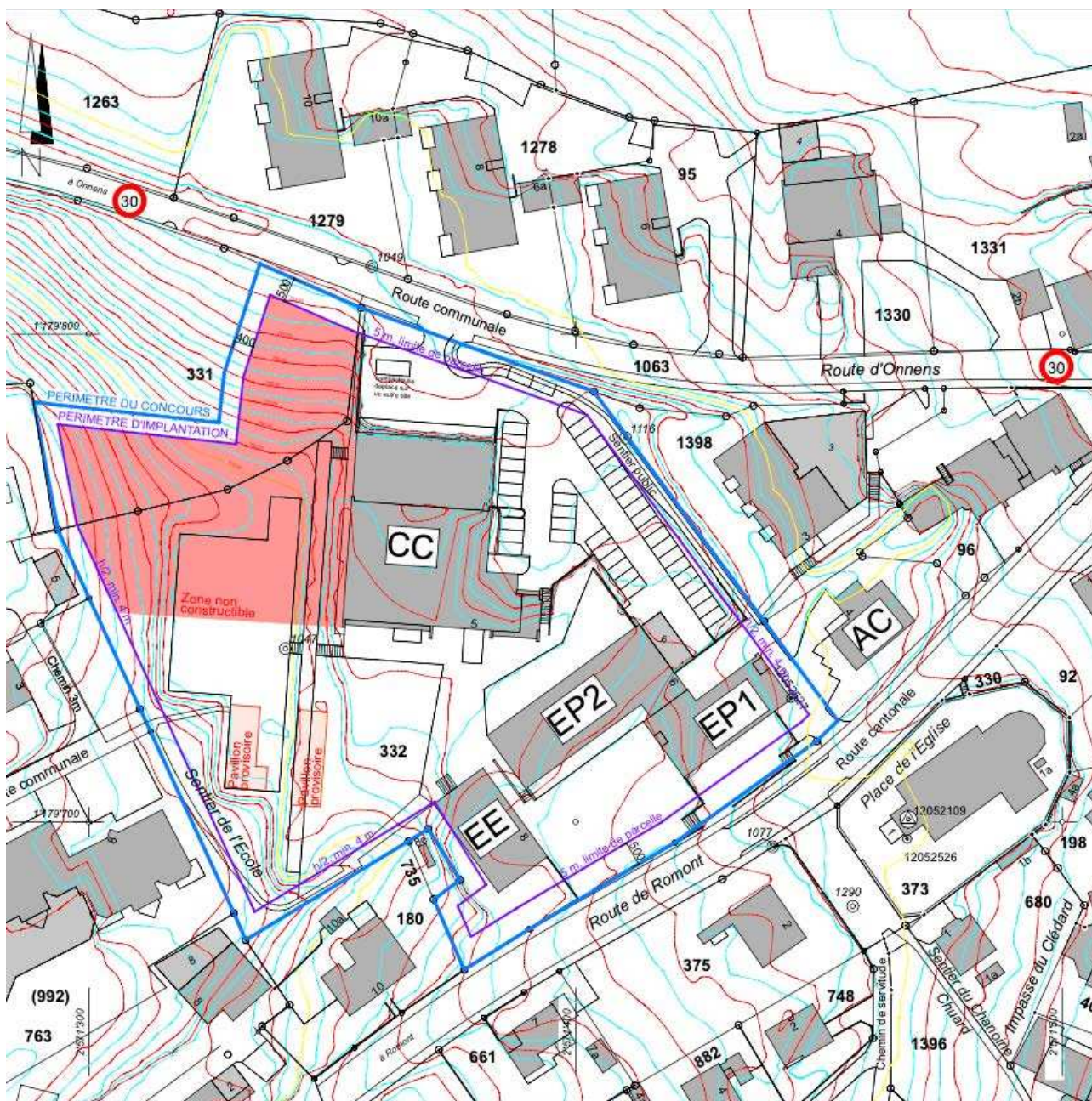
Le site du concours se situe au centre de la commune de Neyruz, le long de la route cantonale.



Le périmètre du concours est situé sur deux parcelles (RF 331 partiel et 332 partiel), propriété de la commune et sur lesquelles le règlement de la zone d'intérêt général s'applique, selon l'article 28 du règlement communal d'urbanisme joint en annexe 1.

Pour information, la portion de la parcelle RF 331 intégrée au périmètre du concours fait l'objet d'une modification d'affectation. Le RCU est en phase d'approbation des plans.

Le périmètre du concours est mentionné en bleu sur le plan de situation ci-dessous, et le périmètre d'implantation est indiqué en violet.



LEGENDE

PERIMETRE DU CONCOURS

PERIMETRE D'IMPLANTATION

PAVILLON PROVISOIRE

ZONE NON CONSTRUCTIBLE

## 22. BATIMENTS EXISTANTS

Le bâtiment d'origine de l'école (EP1), datant du début du XXème siècle, a une valeur de recensement C, et est soumis à la catégorie 3 des mesures de protection émises par le service des biens culturels (cf. annexe 3). Sa protection s'étend ainsi à l'enveloppe du bâtiment (façades et toiture), à la structure porteuse intérieure de la construction, aux éléments décoratifs des façades, à l'organisation générale des espaces intérieurs et aux éléments essentiels des aménagements intérieurs qui matérialisent cette organisation.

Son agrandissement (EP2), ainsi que le corps de bâtiment séparé abritant les classes d'école enfantines (EE), ont fait l'objet d'un agrandissement en 2000.

Ces bâtiments (EP1, EP2 et EE) sont situés dans un périmètre de sites construits protégés. L'article 10 du règlement communal d'urbanisme (cf. annexe 2), s'applique ainsi à ce secteur.

Le bâtiment du complexe communal (CC), abritant la salle de gymnastique, a été construit en 1989.

Le bâtiment abritant l'administration communale (AC), sis sur la parcelle RF 332, est maintenu tel quel et ne fait pas partie du concours. Tous ces bâtiments sont raccordés au chauffage à distance (CAD) installé actuellement dans la bâtiment de l'école primaire (EP2). Cette installation n'étant plus dans les normes, une nouvelle installation de chauffage à distance va être développée cette année au niveau inférieur du complexe communal (CC), à côté du local de la voirie.

## 23. DISPOSITIONS LEGALES

Dans l'élaboration de leur projet, les concurrents doivent tenir compte des éléments suivants :

- Articles 10 et 28 du règlement communal d'urbanisme (cf. annexes 1 et 2),
- Loi et règlement cantonaux sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, ReLATeC),
- Prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- Règlement cantonal du 5 mars 2001 sur l'Energie,
- Norme SIA 500 relative aux constructions sans obstacles,
- Les normes suisses SN 640 603a et 640 605a portant sur le parage, la géométrie et l'aménagement, édition VSS 1982,
- Instructions techniques pour la construction et les ouvrages de protection (ITC / ITAP),

Le projet devra correspondre au standard « Minergie P » (version 2023), ou équivalent (SNBS, Ecobau, SIA 2040, etc.). La commune de Neyruz souhaite des bâtiments consommant peu d'énergie (frais d'énergie bas) et favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables. La production de chaleur est réalisée par la centrale de chauffe qui sera réaménagée dans le complexe communal (CC). Les bâtiments doivent également être confortables en hiver, mais aussi et surtout durant les périodes estivales (sans utilisation de climatisation).

Le projet devra aussi répondre aux exigences Minergie-ECO (sans labélisation), ou équivalent.

La commune souhaite que le choix des matériaux se porte sur des matériaux sains et écologiques, mais également sur des matériaux demandant peu d'entretien, en adéquation avec leur utilisation, et avec une durée de vie élevée. Les critères ECO suivants sont à prendre en considération : résistance des façades aux intempéries, lumière naturelle, aménagement respectueux des animaux et aménagement extérieur favorisant la biodiversité.

## 24. PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS

Le programme des locaux est mentionné ci-dessous. Le programme à développer dans les bâtiments EP1, EP2, EE, et leur agrandissement, est détaillé de manière distincte du programme à développer dans le complexe communal (CC) et son agrandissement. Seuls quelques locaux scolaires (points 1.4 et 1.5 du programme ci-dessous) sont à développer dans le complexe communal. Les surfaces indiquées sont des surfaces nettes.

L'accès aux personnes à mobilité réduite devra être assuré en évitant toute barrière architecturale. Ceci est également valable pour le bâtiment d'origine (EP1), à l'exception du niveau des combles dont l'accès aux personnes à mobilité réduite n'est pas à assurer. Il n'est pas nécessaire de prévoir l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment de l'école enfantine (EE). Une attention particulière sera portée à la qualité des espaces verts extérieurs, et récréatifs, en favorisant l'aménagement de végétation et de surfaces perméables, en pleine terre, permettant de limiter le développement d'îlots de chaleurs sur le site scolaire.

## PROGRAMME GLOBAL DES LOCAUX DES ECOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES (EP1, EP2 et EE)

### 1. Locaux scolaires

1.1 Salle de classe enfantine	5	96 m2	480 m2	Hauteur de vide d'étage: 3 mètres, 20% d'éclairage naturel exigé. Permettre une modularité d'organisation des locaux afin d'assurer une flexibilité d'utilisation. Y compris 1 wc et une cuisinette par classe. Relation directe avec espace extérieur si possible. Les salles existantes peuvent être maintenues en l'état.
1.2 Salles de classe primaire	13	81 m2	1'053 m2	Il est possible de maintenir des salles de classes existantes même si leur surface est inférieure aux surfaces recommandées.
1.3 Salle ACT/ACM	5	81 m2	405m2	Y compris rangement d'environ 21 m2 intégré dans la salle de 60 m2. Il est possible de maintenir des salles existantes même si leur surface est inférieure aux surfaces recommandées.
1.4 Logopédie	2	21 m2	42 m2	En lien avec 1.5. A développer dans le complexe communal (CC).
1.5 Psychologie	2	21 m2	42 m2	En lien avec 1.4. A développer dans le complexe communal (CC).
1.6 Enseignants spécialisés	3	21 m2	63 m2	A développer dans le complexe scolaire, de manière libre.
1.7 Enseignants de langues	2	21 m2	42 m2	A développer dans le complexe scolaire, de manière libre.
1.8 Salle des maîtres	1	90 m2	90 m2	En lien direct avec la cour de récréation.
1.9 Bureau de direction / secrétariat	1	32 m2	32 m2	A développer dans le complexe scolaire (EP1 et EP2) agrandi.

Le local des Ecureuils, situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école enfantine (EE), sera déplacé dans les locaux de l'abri PC existant situé dans le complexe communal (CC).

La prise en compte d'un agrandissement futur du complexe de 3 à 4 salles de classes de 81 m2 est demandée. Cet agrandissement doit être présenté uniquement en plan (à l'échelle 1 :500 et 1 :200) et en maquette, en plus du projet de base. En maquette, le volume de l'agrandissement futur sera mobile.

### 2. Bibliothèque modulable

2.1 Bibliothèque	1	100 m2	100 m2	Bibliothèque, avec entrée indépendante, pouvant fonctionner hors des horaires scolaires. Les point 2.2 et 2.3 doivent pouvoir être transformés à moyen terme en une salle de 80 m2.
2.2 Local de rangement	1	20 m2	20 m2	Avec zone d'accueil Espace de rangement en lien direct avec la bibliothèque
2.3 Salle de réunion	1	60 m2	60 m2	En lien direct avec la bibliothèque, avec accès indépendant.
2.4 Sanitaires	1	5 m2	5 m2	1 wc handicapé, pour les points 2.1 et 2.3 du programme.

### 3. Services / Locaux techniques

3.1 Locaux sanitaires scolaire				Dimensionnement et répartition en cohérence avec le projet.
3.2 Local concierge / nettoyage			40 m2	A répartir en plusieurs locaux, selon projet et espaces existants à disposition.
3.3 Economat	1	100 m2	100 m2	A prévoir dans le nouvel abri PC (pt. 3.6 du programme), avec possibilité d'y stocker des palettes.
3.4 Local archives	1	80 m2	80 m2	A prévoir dans les espaces libérés de l'abri PC existant du complexe communal (CC).

3.5 Locaux techniques	50 m <sup>2</sup>	Le local du sous-sol abritant actuellement la chaufferie sera réaménagé en sous-station pour le bâtiment transformé. L'utilisation du silo à copeaux actuel est laissée au libre choix du concurrent.
3.6 Abri PC de 400 places		Abri PC de 400 places, selon les instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires (ITAP) de 1984, avec accès intérieur depuis l'école. Ces locaux allant être utilisés par des sociétés locales, prévoir également un accès indépendant depuis l'extérieur avec la possibilité d'utiliser des sanitaires.
<b>4. Aménagements extérieurs</b>		
4.1 Préau couvert	220 m <sup>2</sup>	A réorganiser selon projet, pour 440 élèves.
4.2 Cour de récréation		A réorganiser selon projet, pour 440 élèves. Intégrer des zones de jeux différenciées pour les classes enfantines et primaires, y compris une zone plate pour les jeux de balles, et des espaces dédiés aux filles.
4.3 Places de stationnement 2 roues (vélos)		40 places couvertes, à développer en lien avec le sentier public et la zone de mobilité douce qui sera développée le long de la Route d'Onnens. Ces places seront également à disposition des utilisateurs du complexe communal.
4.4 Places de stationnement véhicules		25 places à réorganiser sur le site, soit une diminution de 26 places par rapport à la situation actuelle. Ces places seront également à disposition des utilisateurs du complexe communal.

## PROGRAMME GLOBAL DES LOCAUX DU COMPLEXE COMMUNAL (CC)

### 5. Salle de gymnastique double polyvalente

5.1 Salle de sport double A	1	901 m <sup>2</sup>	901 m <sup>2</sup>	Dimension 32.5m x 28m x 8m, selon publication OFSPO « 201 – Salles de sport – Principes de planification ». (2 salles de 16m x 28m séparées par un rideau amovible de 28m). Galerie, avec 3 rangées de gradins fixes, et buvette, à prévoir sur le grand côté de la salle. La galerie existante peut être maintenue, ou réaménagée. Permettre l'obscurcissement de la salle. La buvette du rez-de-chaussée peut être réaménagée.
5.2 Vestibule d'entrée	1	40 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	
5.3 Local des agrès	1	180 m <sup>2</sup>	180 m <sup>2</sup>	Un local accessible par les deux salles. Le local engins actuel ne peut pas être utilisé, car comme le niveau de son sol est 30 cm plus bas que celui de la future salle double, sa hauteur ne sera plus dans les normes.
5.4 Vestiaires salle de gym	4	45 m <sup>2</sup>	180 m <sup>2</sup>	Séparation des couloirs pieds propres / pieds sales pas indispensable. Zone douches comprenant un espace ouvert ainsi que 2 cabines.
5.5 Vestiaire des enseignants	1	26 m <sup>2</sup>	26 m <sup>2</sup>	Douche et toilettes, utilisables pour des personnes à mobilité réduite.
5.6 Sanitaires sport intérieur				4 cabines de wc unisexe, dont un avec accès PMR.
5.7 Office avec cuisinette	1	80 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>	En lien direct avec salle de sport double (Point 5.1) / accès direct depuis l'extérieur. Le local engins actuel pourrait répondre à

5.8 Rangement / économat	1	30 m2	30 m2	ce besoin. En lien direct avec office (point 5.7) / accès direct depuis l'extérieur. Le local archive existant pourrait répondre à ce besoin.
<b>6. Locaux annexes</b>				
6.1 Salle répétition	1	84 m2	84 m2	La salle existante du 1 <sup>er</sup> étage doit être maintenue.
6.2 Logopédie et psychologie			84 m2	Selon points 1.4 et 1.5 du programme des locaux scolaires. Agrandissement à développer en lien avec les locaux existants. Les locaux sanitaires situés dans la même zone pourraient être réorganisés, seul un wc devant être maintenu.
<b>7. Services / Locaux techniques</b>				
7.1 Locaux sanitaires pour utilisation publique				8 cabines de wc unisexes, dont un avec accès PMR. Le couvert existant, situé à côté des wc et de la buvette actuelle, pourrait répondre à ce besoin.
7.2 Local concierge / nettoyage			20 m2	
7.3 Garage concierge	1	28 m2	28 m2	Doit si possible être maintenu à cet emplacement.
7.4 Locaux techniques			50 m2	Les locaux du sous-sol abritant actuellement la chaufferie, et la réserve de combustible, pourront être réaménagés en sous-station pour le bâtiment transformé, voir également pour du rangement pour le concierge.
7.5 Service de voirie			190 m2	Doit être maintenu à cet emplacement.
7.6 Centrale de chauffe (CAD)			190 m2	Doit être maintenu à cet emplacement.
7.7 Abri PC / poste de commandement				Les locaux actuels, abritant les abri PC et le poste de commandement, auront différentes affectations (archives école, ludothèque, sociétés locales, etc.). A part l'aménagement des archives de l'école (point 3.4), aucun autre élément du programme ne doit être proposé dans ces locaux. Les vestiaires actuels seront mis hors service.
<b>8. Aménagements extérieurs</b>				
8.1 Espace publique d'accès à la salle				A développer en fonction du projet.
8.2 Espace de travail voirie et CAD				Maintenir espace libre au nord des locaux du service de voirie et de la centrale de chauffe. Le container existant situé à cet emplacement sera déplacé hors du site scolaire.
8.3 Places de stationnement 2 roues (vélos)				Prévu sous point 4 du programme ci-dessus.
8.4 Places de stationnement véhicules				Prévu sous point 4 du programme ci-dessus.

Vu la présence de différents réseaux techniques, et afin de préserver les besoins futurs de la Commune, il a été décidé de ne pas permettre un agrandissement du bâtiment du complexe communal (CC) à l'Ouest, soit contre sa façade Ouest.

## 25. EXPERIENCES UTILISATEURS/TRICES ET ENJEUX DURABILITE/CLIMAT

Dans le cadre d'un projet pilote mené par l'Etat de Fribourg, dans le but d'assurer les capacités d'adaptation du canton aux changements climatiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), un Plan climat a été présenté en automne 2020 par le Canton.

Parmi les premiers chantiers lancés dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan climat, figure une mesure ayant comme objectif l'adaptation aux changements climatiques dans les écoles, afin d'anticiper les éventuels risques que cela pourrait avoir sur la santé des élèves.

Le présent projet a ainsi été l'occasion pour la commune de Neyruz de participer à ce projet pilote et de se questionner sur la santé et le bien-être des élèves, des enseignants/tes et de l'ensemble des actrices et acteurs de l'école, avec une approche systémique en intégrant dans la réflexion les enjeux climatiques et de durabilité (environnement physique et social).

Les résultats de ce projet sont restitués dans le rapport de BIO ECO et sont à considérer dans le concours (cf. annexe 8).

## 26. ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES ET ENFANTINE

Dans le cadre de la politique énergétique communale mentionnée au chapitre 2 du présent programme, des rapports de conseil CECB Plus des bâtiments EP1, EP2 et EC ont été réalisés en 2018. Une analyse énergétique du complexe communal (CC) a également été faite en 2017. Ces documents sont joints en annexes 9, 10 et 11, pour information.

De manière générale ces bâtiments ont des enveloppes de qualité peu satisfaisante, ce qui justifie un assainissement. De même leurs installations techniques sont obsolètes et nécessitent également des travaux d'assainissement. Comme déjà mentionné, l'aménagement d'une nouvelle centrale de chauffe est réalisée d'ici 2025. Les plans de l'état existant du complexe communal précise l'emplacement des aéro-échangeurs, et des tuyaux de ventilation nécessaires au fonctionnement de la centrale de chauffe. Ces éléments sont à prendre en compte dans le cadre du projet de développement d'une salle de gymnastique double, mais pourront également être déplacés dans le cadre de la réalisation du projet.

## 27. FRESQUE TINGUELY

Jean Tinguely (1925-1991), artiste peintre sculpteur de renommée internationale, a été domicilié à Neyruz du 1er avril 1983 à sa mort. Bien que sa présence dans la Commune est restée discrète, les neyruziens/iennes ont toujours éprouvé de l'admiration et de la fierté découlant de cette situation.

La Commune possède un grand tableau (12 m x 2.5m) de Willy Richard (cf. illustration ci-dessous), dont le sujet est Tinguely, et qu'elle aimerait si possible valoriser dans le cadre du développement du site scolaire.

Les concurrents/es peuvent ainsi proposer un endroit où pourrait être mise en valeur cette œuvre.



Tableau de Willy Richard (dimension : 12 m x 2.5m)

### III. APPROBATION DU PROGRAMME

Le présent programme a été approuvé par le jury.

M. Jean-Pierre Corpataux, Président/e du jury



Mme Maryline Dafflon, Vice-Président/e du jury



M. Bernard Kolly



Mme Katuscia Sansonnens



Mme Marina Chéron



M. Stéphane Buchhofer



Mme Véronique Favre



M. Fabrice Macherel



Mme Marjolaine Obrist



M. Frédéric Page



M. Michel Pochon



La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Les exigences en matière des honoraires de ce programme ne sont pas soumises à un examen de conformité en vertu du Règlement SIA 142.

## IV. REPONSES AUX QUESTIONS

Question 1 : - Il est noté que les locaux communaux et salle de sport double pourraient être réalisés dans un deuxième temps dépendant des choix de financement de la commune. Pourriez-vous donc préciser les fonctions qu'il faut impérativement inclure dans une première phase « extension d'école »?

Réponse 1 : - Les points 1, 2, 3 et 4 du « Programme global des locaux des écoles primaires et enfantines (EP1, EP2, et EE) » des pages 13 et 14 du programme font partie de la première étape. Le point 6.2 de la deuxième étape, en page 15 du programme, correspond aux points 1.4 et 1.5 du programme de la première étape et n'a pas besoin d'être mentionné sur les plans.

Question 2 : - Pavillon provisoire (4 salles de classe) : Peut-il être déplacé?

Réponse 2 : - Oui, en étant conscient des conséquences relatives à son déplacement provisoire sur une autre partie du périmètre du concours. Voir également question et réponse 44.

Question 3 : - Est-ce bien juste qu'à l'horizon 2040 aucune place de parcage des voitures ne sera nécessaire sur la parcelle?

Réponse 3 : - Non, cela est clairement mentionné au paragraphe 20 du programme. L'agrandissement futur de 3 à 4 salles de classes, demandé dans le dernier paragraphe du point 1 de la page 13 du programme peut être par contre proposé sur la zone dédiée au stationnement des 25 places de parc mentionnées au point 4.4, page 14, du programme.

Question 4 : - Pour quel usage est réservée le morceau de la parcelle 331 non-constructible?

Réponse 4 : - Comme mentionné à la fin du chapitre 24, la zone non constructible de la parcelle 331 permet de préserver les besoins futurs de la Commune.

Question 5 : - L'extension future de 3-4 salles de classe pourrait-elle avoir lieu sur le morceau de parcelle 331 non-constructible un fois le plan d'aménagement révisé?

Réponse 5 : - Non

Question 6 : - Bâtiment EP2 : est-il bien considéré comme une extension du bâtiment existant protégé? Si oui, est-ce bien juste qu'il ne peut pas être surélevé selon les prescriptions particulière pour les immeubles protégés?

Réponse 6 : - Oui. Sur le principe oui. Suite à un contact pris auprès du service des biens culturels de l'Etat de Fribourg, la possibilité de réaliser une surélévation d'un niveau de l'annexe de l'école construite en 2004 (EP2) est admise. La hauteur de cette surélévation devra être réduite à son maximum et elle ne devra pas toucher le bâtiment de l'ancienne école. Celle-ci devra être justifiée sur la base d'un dossier de plans, et d'une maquette d'étude, afin de s'assurer que la qualité de l'intégration, et de l'interaction du projet avec le bâtiment protégé soient garanties. Sur la base de ces éléments le Conseil communal a décidé de permettre le développement d'un étage supplémentaire au maximum, par rapport à la situation actuelle, sur l'EP2. Le corps de bâtiment abritant actuellement l'école enfantine (EE) ne peut par contre pas être surélevée, mais uniquement agrandi en plan sur l'arrière.

Question 7 : - Dans le périmètre des sites construits protégés, est-il bien juste que la hauteur des bâtiments ne peut pas dépasser la hauteur de la façade du bâtiment protégé EP1?

Réponse 7 : - Oui. Voir également question et réponse 6.

Question 8 : - Les locaux des écoles primaires et du complexe communal doivent-ils impérativement être répartis comme le propose le programme des locaux du concours?

Réponse 8 : - Laisser à la libre appréciation des concurrents/tes, pour autant qu'un fonctionnement efficace de l'école soit assuré.

Question 9 : - Programme des locaux -> 2.3 : La salle de réunion doit-elle avoir un accès indépendant de la bibliothèque ou bien un accès indépendant depuis l'extérieur?

Réponse 9 : - L'accès doit être indépendant et pouvoir être facilement accessible par des personnes extérieures en dehors des horaires scolaires, mais un accès propre depuis l'extérieur n'est pas obligatoire.

Question 10 : - Programme des locaux -> 3.6 : Quel usage est prévu par des sociétés locales? Tout l'abri PC doit-il pouvoir être utilisé par l'économat et les sociétés locales?

Réponse 10 : - L'abri sera mis à disposition de différents sociétés locales (Jeunesse, chant, théâtre, divers sports, etc.). Oui. Un ascenseur doit permettre d'accéder au niveau du nouvel abri PC (point 3.6 du programme).

Question 11 : - Programme des locaux -> 4.1 : Le préau existant du bâtiment EP2 peut il être compté dans les 220 m2 ou bien la surface de 220 m2 supplémentaire est nécessaire?

Réponse 11 : - Oui, le préau existant du bâtiment EP2 peut être compté dans les 220 m2.

- Question 12 : - Programme des locaux -> 4.2 : Le terrain sportif actuel doit-il être conservé? Peut-il être déplacé?
- Réponse 12 : - Oui, mais il peut être déplacé.
- Question 13 : - Programme des locaux -> 6.2 : Logopédie et psychologie : local supplémentaire par rapport à 1.4 et 1.5?
- Réponse 13 : - Non, voir question et réponse 1.
- Question 14 : - Programme des locaux -> 7.5 et 7.6 : Les locaux doivent-ils conserver leur hauteur? Si non, quelle est la hauteur minimale à prévoir pour chacun de ces locaux?
- Réponse 14 : - Oui, les travaux d'aménagement de la centrale de chauffe vont d'ailleurs débuter cette année encore.
- Question 15 : - Programme des locaux -> 7.7 : Abri PC et poste de commandement peut compter dans les 400 places à prévoir selon le point 3.6?
- Réponse 15 : - Non, l'abri PC de 400 places du point 3.6 est un abri complémentaire à celui existant. Voir également question et réponse 10.
- Question 16 : - Programme des locaux -> 7.7 : Les locaux des vestiaires peuvent-ils être réaffectés?
- Réponse 16 : - Oui, les locaux avec la trame rouge pâle « Locaux à supprimer / à réaffecter » peuvent être réaffectés.
- Question 17 : - Pouvez-vous nous transmettre le fichier DWG de la maquette?
- Réponse 17 : - Non, le plan de situation transmis comporte les mêmes informations.
- Question 18 : - Pouvez-vous nous transmettre le modèle 3D du terrain et des bâtiments?
- Réponse 18 : - Non, il n'existe pas.
- Question 19 : - Combien d'inscrits y a-t-il au concours jusqu'à présent?
- Réponse 19 : - 6.
- Question 20 : - Le rendu du projet doit-il se faire obligatoirement par envoi postal ou le cartable peut-il être déposé contre récépissé par une personne anonyme ?
- Réponse 20 : - Le rendu du projet doit se faire obligatoirement par envoi postal, comme mentionné au point 16 du programme.
- Question 21 : - Pouvez-vous préciser la hauteur de façade du bâtiment EP1 en msm qu'on ne doit pas dépasser dans le périmètre des bâtiments protégés?
- Réponse 21 : - Voir question et réponse 6.
- Question 22 : - Est-ce qu'il est envisageable de prévoir le parking pour voitures dans l'abri PC?
- Réponse 22 : - Non.
- Question 23 : - Est-il possible de déplacer les pavillons provisoires?
- Réponse 23 : - Oui, en étant conscient des conséquences relatives à son déplacement provisoire sur une autre partie du périmètre du concours. Voir également question et réponse 44.
- Question 24 : - Quelle est la hauteur libre minimale exigée pour le local du chauffage à distance et le local service de voirie?
- Réponse 24 : - La hauteur actuelle de ces locaux doit être maintenue. Voir question et réponse 14.
- Question 25 : - L'altitude des cheminées du CAD est-elle juste sur les plans en dwg qui nous ont été transmis (720.30)?
- Réponse 25 : - Oui, selon les documents du projet actuel d'aménagement de la nouvelle centrale de chauffe.
- Question 26 : - Serait-il possible d'autoriser un agrandissement du bâtiment du complexe communal à l'Ouest?
- Réponse 26 : - Non. Voir également questions et réponses 4 et 33.
- Question 27 : - 3.6 Abri PC de 400 places : Est-il indispensable d'avoir un accès direct depuis l'intérieur de l'école? Est-il possible de proposer 2 abris de 200 places?
- Réponse 27 : - Oui. Non. Voir également questions et réponses 10 et 15.
- Question 28 : - 5.7 Office avec cuisinette : Quelle est l'utilisation de cet espace (buvette, salle de réunion...)?
- Réponse 28 : - Cet espace sera utilisé comme cuisinette/buvette lors des manifestations variées que pourra accueillir la salle double polyvalente.
- Question 29 : - 7.1 Locaux sanitaires pour utilisation publiques : Ces sanitaires doivent-ils avoir un accès direct depuis l'extérieur?
- Réponse 29 : - Non.

Question 30 : - « Le complexe communal (CC) doit aussi être transformé, et assaini, afin de pouvoir abriter une salle de gymnastique double. » Pouvez vous préciser le genre d'« assainissement » que vous prévoyez?

Réponse 30 : - Il s'agit principalement d'un assainissement énergétique du bâtiment, soit la rénovation de son enveloppe et de ses installations techniques. Les travaux liés au développement d'une salle de gymnastique double induiront par contre certainement d'autres interventions.

Question 31 : - pt. 1.1 Salle de classe enfantine  
Les salles de classes enfantines bénéficient-elles de locaux de rangement spécifique? Si oui, de quelles surfaces?

Réponse 31 : - Non.

Question 32 : - pt. 3.5 Locaux techniques  
Est-ce que le local abritant actuellement la chaufferie, et qui sera réaménagé en sous-station (34m<sup>2</sup>) fait partie intégrante des surfaces de locaux techniques à prévoir?  
Autrement dit, faut-il prévoir pour les locaux techniques: 34 m<sup>2</sup> + 50m<sup>2</sup> = 84m<sup>2</sup> ou simplement 34 m<sup>2</sup> + 16m<sup>2</sup> = 50m<sup>2</sup> ?

Réponse 32 : - Oui. Il faut prévoir au total 50 m<sup>2</sup>. Pour information il est possible que ces 50 m<sup>2</sup> soient constitués des locaux contigus actuels suivants : local de chaufferie (34 m<sup>2</sup>), local électrique (8 m<sup>2</sup>) et dégagement/rangement (11.6 m<sup>2</sup>).

Question 33 : - pt. 4.4 Places de stationnement  
Est-il possible de prévoir des aménagements dans la zone non-constructible? (stationnement, jeux, vélo, préau, etc.)

Réponse 33 : - Non, la zone non constructible indiquée dans le plan de situation ne peut pas être utilisée dans le cadre du concours. Voir également questions et réponses 4 et 26.

Question 34 : - pt. 8.1 Espace publique d'accès à la salle  
De quelle salle est-il question?

Réponse 34 : - Il s'agit d'un espace extérieur, situé devant l'entrée de la salle de gymnastique double polyvalente, permettant par exemple à un groupe de personnes de se rassembler.

Question 35 : - Toutes les fonctions de l'école primaire doivent-elles être regroupées avec celles de l'école primaire (ainsi que les fonctions de l'école enfantine, qui doivent toutes se trouver dans le même bâtiment) ? Ou les nouvelles salles de classe peuvent-elles être regroupées dans une extension, qui n'est pas nécessairement reliée directement à l'école maternelle et/ou primaire ?

Réponse 35 : - Laissé à la libre appréciation des concurrents/tes, pour autant qu'un fonctionnement efficace de l'école soit assuré.

Question 36 : - Par agrandissement, faut-il entendre une annexe au bâtiment existant ou un nouveau bâtiment ?

Réponse 36 : - Laissé à la libre appréciation des concurrents/tes, pour autant qu'un fonctionnement efficace de l'école soit assuré.

Question 37 : - Est-il possible d'envisager une construction au-dessus des bâtiments EP2 et EE ?

Réponse 37 : - Voir question et réponse 6.

Question 38 : - Les 3-4 salles de classe de 81 m<sup>2</sup> (page 13) à prévoir pour un futur agrandissement se rapportent-elles à l'école primaire ? Est-il exact qu'il s'agit de zones qui ne sont pas déjà incluses dans le programme ?

Réponse 38 : - Oui. Oui.

Question 39 : - Pouvez-vous préciser la fonction de l'Économat et des Écureuils qui doivent être déplacés vers le CC ?

Réponse 39 : - L'économat est un local permettant d'y stocker du mobilier et du matériel scolaire. Les Écureuils est un mouvement de jeunes avec pour but de réunir les enfants du village et de leur proposer diverses activités.

Question 40 : - Comment est calculé l'indice IOS qui peut être au maximum de 0,60 ? (page 19)

Réponse 40 : - L'IOS se calcule selon l'article 8.2 de l'annexe 1 des documents relatifs à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) et dont le lien est le suivant : [https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/seca/\\_www/files/pdf98/annexe1fr.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/seca/_www/files/pdf98/annexe1fr.pdf).  
Il n'est par contre pas nécessaire de contrôler cet indice dans le cadre du concours.

Question 41 : - Combien d'équipes sont inscrites au concours ?

Réponse 41 : - Voir question et réponse 19.

Question 42 : - Quel est le budget approximatif prévu pour l'extension et l'assainissement du complexe scolaire ?

Réponse 42 : - Voir dernier paragraphe du chapitre 1 du programme.

- Question 43 : - Des limites doivent-elles être maintenues à l'intérieur de la parcelle entre les bâtiments existants ?
- Réponse 43 : - Il faut pour cela se référer aux prescriptions suisses de protection incendie de l'AEAI. Dans le cas du développement d'un nouveau bâtiment, celui-ci devra respecter une distance de 7.5 mètres vis-à-vis des bâtiments actuels si sa paroi extérieure est combustible, et de 5 mètres si sa paroi extérieure est non combustible. Ces distances tiennent compte du fait que les bâtiments actuels ont des façades non combustibles.
- Question 44 : - Où les classes qui se trouvent actuellement dans les bâtiments provisoires seraient-elles déplacées si la nouvelle extension devait être construite dans la même zone ?
- Réponse 44 : - Dans le cas où la nouvelle extension devrait être construite à l'emplacement des pavillons provisoires existants, ceux-ci devront être provisoirement déplacés car il n'y a pas assez de place dans les bâtiments actuels pour accueillir ces espaces. Voir également question et réponse 2.
- Question 45 : - Quand on superpose les étages (DWG) il y a des incohérences. Pouvez-vous nous dire sur quoi nous devons nous baser ?
- Réponse 45 : - Les plans complétés, au format dwg, sont disponibles sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch).
- Question 46 : - Pourquoi il y a une zone non constructible sur la zone de concours ?
- Réponse 46 : - Voir questions et réponses 4 et 33.
- Question 47 : - Point 6.2 : pouvez-vous nous confirmer que ce point est déjà additionné aux points 1,4 et 1,5 ? Il ne faut pas ajouter 84m2 en plus ?
- Réponse 47 : - Oui. Non.
- Question 48 : - Points 7.2 pouvez-vous nous confirmer que le point 7,2 est en plus que le point 3,3 ?
- Réponse 48 : - Oui.
- Question 49 : - Points 7,3 pouvez-vous nous confirmer que le point 7,3 est en plus que le point 3,5 ?
- Réponse 49 : - Oui.
- Question 50 : - Est-il envisageable de déroger à une limite ( par exemple avec la parcelle 180 ?
- Réponse 50 : - Non.
- Question 51 : - Pourquoi avez-vous décidé de changer le système de chauffage avant le concours ?
- Réponse 51 : - La centrale de chauffe actuelle présente d'importants dysfonctionnements et le démarrage des travaux est nécessaire afin de garantir l'octroi de subventions.
- Question 52 : - pouvez-vous préciser quels sont les abris existants (programme, points 3.6 et 7.7) et quels sont les nouveaux abris qui doivent être construits, et dans quelles proportions (m2)?
- Réponse 52 : - L'abri PC du point 3.6 du programme est nouveau et l'abri PC du point 7.7 du programme est existant. Voir également questions et réponses 10 et 15.
- Question 53 : - Combien de places de parking y a-t-il aujourd'hui ? et combien doivent être proposées sur le périmètre du concours?
- Réponse 53 : - Il existe actuellement 51 places de parc et il est demandé d'en garder 25 dans le cadre du concours.
- Question 54 : - Pouvez-vous fournir l'étude de faisabilité complète pour le gymnase double?
- Réponse 54 : - La totalité de l'étude réalisée a été transmise en annexe 6.
- Question 55 : - l'organisateur part-il du principe que les façades des bâtiments EP2 et EE seront rénovées ? Façade, fenêtres, toit ? Dans le cas de l'EP1, une rénovation énergétique est-elle prévue pour les monuments historiques ?
- Réponse 55 : - Un assainissement énergétique des bâtiments EP1, EP2 et EE sera étudié en même temps que le développement du projet et dépendront des propositions faites.

## V. CONTRÔLE TECHNIQUE

### 28. INSCRIPTIONS

15 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

### 29. RECEPTION DES DOCUMENTS

15 projets ont été rendus dans les conditions et les délais prescrits par le règlement-programme. Ils ont été numérotés arbitrairement de 1 à 15 et correspondent aux devises ci-dessous.

- 01 1...2...3...SOLEIL !
- 02 LA RENCONTRE
- 03 Stella Nova
- 04 Elena & Louis
- 05 CHERCHEZ TINGUELY
- 06 MUR ANIME
- 07 LA PAIVËTA
- 08 balouba
- 09 CUI-CUI
- 10 jeu de plateaux
- 11 ELLIOT
- 12 écolorée
- 13 Feuilles, cailloux, bois
- 14 VICE VERSA
- 15 Plein de vie

### 30. EXAMEN DES DOCUMENTS

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 16 au 25 septembre 2024 par le secrétariat du concours.

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- documents demandés,
- dispositions légales applicables,
- programme des locaux et surfaces.

Les projets suivants diffèrent de certains points du programme :

- documents demandés
  - Un seul jeu de plans A0 projets : -
  - Plans pliés projets : -
  - Manque planches réduction A3 projets : -
  - Manque calcul surfaces et volume SIA 416 projets : -
  - Plan 1 :500 + plans, coupes et façades 1 :200 projets : 2
  - Partie explicative :
    - Indication de l'IBUS et de l'IOS projets : -
    - Représentation de l'extérieur du bâtiment projets : -
    - Explication concernant les mesures constructives, la matérialisation, les étapes de chantier et le maintien en exploitation. projets : -
  - Maquette non rendue : projets : -
- prescriptions légales applicables
  - Hauteur maximale projets : 9
  - Distance à la limite projets : 9
- programme des locaux et surfaces
  - Différence de plus de 10% par rapport au programme projets : -

- Différence de moins de 10% par rapport au programme
- Manque certains éléments des points 1 à 7 du programme, ou pas identifiés
- Salle polyvalente trop petite
- Hauteur de la salle de gymnastique inférieure à 8.0m
- Il n'y a pas 3 rangées de gradins fixes

projets : -

projets : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10,  
11, 12, 13, 14, 15.

projets : -

projets : -

projets : -

## VI. JUGEMENT

### 31. SEANCE DU JURY

Le jury s'est réuni les 28, 29 septembre et 2 octobre 2024. Mme Véronique Favre ayant eu un empêchement les 28 et 29 septembre 2024, c'est M. Frédéric Page qui l'a suppléé pendant ces deux jours. Le jury a siégé au complet le 2 octobre 2024 et une Mme Nadia Vera Borges, collaboratrice scientifique du Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg a participé aux délibérations du jury le 2 octobre au matin. Avant le jugement, le jury a pris connaissance du résultat du rapport technique préparé par le secrétariat du concours.

### 32. EXCLUSIONS

Les projets n° 04 et 09 ont été exclus de la répartition des prix, et ce pour les raisons suivantes :

- Le projet n° 04 a proposé un projet d'agrandissement du complexe scolaire qui ne peut pas se faire sans la réalisation simultanée de la salle de gymnastique double.
- Le projet n° 09 a proposé un agrandissement de l'école primaire dont la façade Est dépasse la hauteur totale réglementaire. La hauteur de la nouvelle salle de gymnastique double dépasse également la hauteur totale admise.

Le jury a considéré que les autres libertés prises par les candidats par rapport au programme ne leur ont pas donné un avantage vis-à-vis des autres candidats.

### 33. 1<sup>ER</sup> TOUR DE JUGEMENT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation suivants :

- Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères,
- Organisation fonctionnelle et flexibilité d'organisation,
- Respect du programme.

Les 3 projets suivants ont ainsi été écartés au 1<sup>er</sup> tour :

08 balouba  
10 jeu de plateaux  
13 Feuilles, cailloux, bois

### 34. 2<sup>EME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un second tour d'élimination en complétant les critères d'appréciation du 1<sup>er</sup> tour par les critères suivants :

- Matérialité saine à faible impact carbone,
- Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments,
- Concept bioclimatique à intégrer au projet,
- Qualité des aménagements extérieurs et biodiversité,
- Economie des moyens, y compris concernant les installations techniques,
- Prise en compte du maintien en exploitation du site pendant le chantier,
- Potentiel de développement du site.

Les 6 projets suivants ont ainsi été écartés au 2<sup>ème</sup> tour :

03 Stella Nova  
06 MUR ANIME  
09 CUI-CUI  
11 ELLIOT  
14 VICE VERSA  
15 Plein de vie

### 35. 3<sup>EME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un troisième tour d'élimination en affinant son analyse basée sur les critères de jugement énoncés.

Le projet suivant a ainsi été écartés au 3<sup>ème</sup> tour :

04 Elena & Louis

A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour le jury a passé en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées admises au jugement.

### 36. CLASSEMENT

Les cinq projets restants ont ainsi été retenus pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix. Des critiques de ces projets ont été rédigées et une approche des coûts de ces 5 projets a été effectuée.

Sur la base de ces informations ainsi que sur les critères de jugements énoncés et développés, le jury a examiné à nouveau dans le détail les projets retenus.

Après délibération et à l'unanimité, le jury a établi le classement suivant :

1er rang,	1er prix de	Fr. 40'000.- HT:	n° 01 1...2...3...SOLEIL !
2 <sup>ème</sup> rang,	2 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 26'000.- HT:	n° 12 écolorée
3 <sup>ème</sup> rang,	3 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 15'000.- HT:	n° 02 LA RENCONTRE
4 <sup>ème</sup> rang,	4 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 13'000.- HT:	n° 05 CHERCHEZ TINGUELY
5 <sup>ème</sup> rang,	5 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 11'000.- HT:	n° 07 LA PAIVÊTA

En complément aux prix décernés le jury a décidé d'attribuer aux quinze concurrents/tes ayant déposé un projet admis au jugement un montant de Fr. 4'000.- HT.


### 37. RECOMMANDATIONS DU JURY


A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours. Il a demandé par contre à l'auteur du projet de tenir compte des remarques suivantes dans le cadre du développement du projet du nouveau bâtiment:

1. La part importante de vitrages dans le nouveau bâtiment scolaire doit être vérifiée en ce qui concerne l'énergie grise et la protection thermique en été.
2. La qualité de la lumière naturelle dans la salle des maîtres est à améliorer.
3. La position de l'ascenseur dans le bâtiment scolaire existant doit être examinée en ce qui concerne l'intervention dans la charpente. Le service des Biens culturels de l'Etat de Fribourg attend une solution qui permette de renoncer à une modification structurelle de la charpente.
4. Valoriser le rapport avec l'extérieur de la salle des maîtres située dans le bâtiment actuel de l'école enfantine.
5. Confirmer la pertinence du couloir entre la salle de gymnastique et le local des agrès.
6. La technique du bâtiment des salles de gymnastique doit être approfondie, notamment en ce qui concerne les éventuelles superstructures techniques et la prise en compte des composants relatifs à l'aménagement de la nouvelle centrale de chauffe.
7. Finalement le jury reconnaît la contribution extraordinaire des spécialistes (architecte paysagiste et ingénieurs civil et CVSE) au projet.

### 38. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par le jury.


M. Jean-Pierre Corpataux, Président/e du jury 

Mme Maryline Dafflon, Vice-Président/e du jury 

M. Bernard Kolly 


Mme Katuscia Sansonnens 


Mme Marina Chéron 

M. Stéphane Buchhofer 

Mme Véronique Favre 

M. Fabrice Macherel 

Mme Marjolaine Obrist 

M. Frédéric Page 

M. Michel Pochon 

## 39. LEVEE DE L'ANONYMAT ET PRESENTATION DES PROJETS

A l'issue du jugement, le Président du jury procède à la levée de l'anonymat en ouvrant les enveloppes cachetées, du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> rang, soit :

1er rang, 1er prix	<b>Stoa architectes Sàrl</b> , Neuchâtel approches. sa, Lausanne Dr Lüchinger+Meyer Ingénieurs civils SA, Lausanne Amstein + Walthert Bern AG, Bern Nightnurse Images, Zürich
2ème rang, 2ème prix	<b>meï studio</b> , Belfaux
3ème rang, 3ème prix	<b>atelier ORA</b> – Orti Riscassi Architekten GmbH, Zürich
4ème rang, 4ème prix	<b>acte architectes associés Sàrl</b> , Lausanne Tekhne SA, Lausanne Synaxis ingénieurs civils, Delémont DUO architectes paysagistes, Lausanne
5ème rang, 5ème prix	<b>Noue Studio Sàrl</b> , Fribourg

Le solde des enveloppes est ouvert dans l'ordre de la numérotation établie. Les projets sont présentés ci-après, du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> rang, puis dans l'ordre de la numérotation établie.

## 40. PRESENTATION DES PROJETS

n°01 1...2...3...SOLEIL !

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

**Stoa architectes Sàrl**

Av. Jean-Jacques Rousseau 17  
2000 Neuchâtel

Collaborateurs : Pascal Deschenaux  
Alain Brülisauer  
Anne-Claire Gandor  
Louis Robert

**Architecte paysagiste : Approches SA**

Ch. Renou 2  
1005 Lausanne

Collaborateur : Jonathan Musy

**Amstein + Walthert Bern AG**

Hodlerstrasse 5  
3001 Bern

Collaborateur: Daniel Von Arb

**Dr. Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA**

Av. de la Gare 10  
1003 Lausanne

Collaborateur : Etienne Bouleau

**Copyright images de rendu :**

Nightnurse Images



L'école de Neyruz se trouve au centre du village, en face de l'église et de l'administration communale. L'accès principal au complexe scolaire et communal se fait par la place de l'école, située le long de la route de Romont et orientée vers le village. Son caractère de place de village est renforcé par un revêtement de sol perméable, complété par des arbres et de nouveaux bancs.

L'extension de l'école est logée dans un nouveau bâtiment compact qui, avec l'école qui s'est développée par étapes et le complexe communal existant, forme une cour généreuse à l'écart de la circulation. La cour créée par les deux bâtiments d'extension est le cœur du futur complexe scolaire. Elle est à la fois un lieu de rencontre et de jeu pour les élèves et un accès aux activités extrascolaires. Des groupes d'arbres fournissent une ombre précieuse.

La disposition des bâtiments actuels et futurs structure le site en quatre zones distinctes avec des fonctions et des atmosphères spécifiques, dont les transitions sont en outre marquées par des différences de niveaux. Il s'agit de la cour d'accès du côté du village, de la cour centrale, du parc avec le terrain de sport existant qui entoure le site à l'ouest et au nord, et du parking déjà existant.

La bibliothèque, qui se trouve au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment scolaire, reste accessible en dehors des heures des cours. Les deux étages supérieurs abritent sept salles de classe et des salles pour l'enseignement spécial. Une loggia au deuxième étage, utilisable comme salle de classe extérieure mais protégée du vent et des intempéries, crée des possibilités alternatives pour des formes d'enseignement créatives.

La structure du bâtiment en bois développée avec rigueur permet une future surélévation qui peut accueillir jusqu'à quatre salles de classe supplémentaires.

Le projet 1...2...3... Soleil ! propose une transformation ponctuelle et une réorganisation minimale. Dans l'esprit de durabilité et de préservation du patrimoine historique, la rénovation du complexe scolaire existant sera limitée au strict nécessaire, avec l'isolation des combles, la rénovation des fenêtres, des adaptations pour la sécurité incendie et un nouvel ascenseur pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le complexe communal existant est réaménagé, en particulier au-dessus du niveau du socle, afin de remplir au mieux les fonctions requises. Un parvis généreusement couvert au niveau de la cour crée un accès protégé des intempéries à la 'nouvelle' extension avec double gymnase et salle polyvalente pour des grandes fêtes.

La salle de gymnastique double et polyvalente est très bien organisée et dispose de 3 sorties de secours. Elle peut accueillir jusqu'à 1000 personnes. La galerie des spectateurs avec buvette au 1er étage peut pour sa part accueillir jusqu'à 200 personnes.

Au sous-sol, l'abri PC et les locaux techniques sont conservés. Le plan est élargi vers l'ouest pour accueillir des vestiaires répondant aux normes de l'OFSP. Au niveau de la cour, une nouvelle entrée sous un grand préau mène aux deux salles de sport et à l'escalier principal qui mène à la salle de répétition, aux tribunes et à la buvette à l'étage. Cette nouvelle salle polyvalente, clairement reliée à la cour, pourra accueillir des événements variés (mariages, apéritifs, fanfares, jeux, etc.).

L'emplacement actuel de l'escalier existant côté cour sera conservé pour permettre un accès indépendant et discret aux salles de logopédie et de psychologie.

Les exigences écologiques sont en grande partie résolues par un concept architectural bien pensé. Une structure mixte bois-béton, dont l'ossature est constituée de panneaux de bois et de béton recyclé, caractérise le nouveau bâtiment scolaire. L'utilisation parcimonieuse du béton, qui reste visible entre les poutres en bois, permet d'activer sa masse thermique et aide à éviter la surchauffe estivale des espaces intérieurs par des moyens simples. Le bois local et l'isolation thermique avec de la laine de mouton suisse contribuent également à réduire l'empreinte écologique du bâtiment.

Les grands auvents des deux nouveaux bâtiments reprennent une qualité de l'architecture rurale locale. Ils protègent les façades en bois non traité des intempéries et fournissent une ombre efficace en été, sans pour autant gêner l'éclairage des pièces. Toutes les pièces peuvent être ventilées naturellement, dans la mesure du possible et du raisonnable, par de simples ouvertures de fenêtres.

Les grands toits plats des bâtiments sont recouverts d'une végétation extensive et sont en outre équipés de capteurs solaires. De cette manière, ils contribuent non seulement à la production d'énergie, mais aussi à la biodiversité.

Les considérations low-tech proposées pour la construction et la technique des bâtiments illustrent le fait que même un minimum de mesures techniques permet d'atteindre les objectifs visés en matière d'énergie, de politique climatique et d'écologie.

Le projet 1...2...3... Soleil ! convainc par la cohérence de l'aménagement du site, par les bâtiments complémentaires bien organisés et clairement structurés, ainsi que par les réflexions précises et prévoyantes sur la construction et l'exploitation. Les espaces libres sont disposés de manière différenciée et aménagés avec soin.

La matérialisation cohérente, adaptée au lieu, complète le complexe scolaire existant et ancre les deux nouveaux bâtiments dans son contexte. La simplicité de l'extérieur se reflète dans l'organisation claire et réussie des plans d'étage.

Les réflexions programmatiques, structurelles, constructives et techniques sur la transformation des salles de gymnastique existantes en salles de sports double à fonctions polyvalentes sont tout aussi convaincantes que l'apparence architecturale calme. Avec un réel esprit de durabilité, le complexe scolaire existant n'est rénové et renforcé que là où cela est nécessaire, ce qui permet de renoncer à des transformations complexes et coûteuses ainsi qu'à un déménagement des élèves.

Les volumes (VB) et surfaces (SEP) du projet se situent exactement dans la moyenne des projets primés.

Dans l'ensemble, le projet 1...2...3... Soleil! offre une réponse particulièrement cohérente et adaptée à l'ensemble du contexte. Le projet contribue de manière significative à la revalorisation de l'ensemble du centre du village de Neyruz.



**Un nouveau centre pour Neyruz**

Le site scolaire est situé au cœur du village, face à l'église et à l'école de village. L'extension de l'école prendra place dans un nouveau bâtiment compact qui, avec le complexe communal, délimitera une cour centrale protégée du trafic. Cette approche préserve l'intimité portuquoise de l'école, qui ne subira qu'un rajustement énergétique, évitant ainsi des transformations complexes et coûteuses ainsi qu'un transfert des enfants vers d'autres sites pendant la construction. Le partage des travaux garantit l'absence de nuisances pour les bâtiments scolaires.

**Des espaces extérieurs requadrés**

L'organisation des bâtiments actuels et futurs définit quatre espaces distincts aux fonctions et ambiances propres : l'avant-cour côté village, la cour centrale, le parc, et le parking contournant le site à l'ouest et au nord. Ces espaces forment une éponge dont les transitions sont marquées par des différences de niveaux.

**L'avant-cour historique**

L'axe principal du centre scolaire se situe dans l'avant-cour, espace d'accueil et d'interface avec le village. Requalifié par une nouvelle arborisation et un sol renoué, l'avant-cour renforce son caractère de place villageoise. Des bosquets de grands arbres (comme des espaliers) sont plantés, les surfaces perméables agrémentées, et de nouveaux équipements dessinés permettant les jeux et d'offrir une ambiance confortablement à l'ombre.

**La cour protégée**

Cœur du futur centre scolaire, la cour, protégée de la circulation, concilie les activités de jeu et de rencontres des élèves. Agréée par rapport à son état actuel, elle offre désormais deux grandes surfaces perméables, généreusement arborisées et équipées de jeux et de mobilier. Des groupes d'arbres et des pins apportent un ombrage de qualité, et l'intégration des sols de pluie est optimisée pour une gestion adéquate des pentes. La substitution des espèces de pins permet des usages variés, adaptés à tous les âges et sans négligence de genre.

**Le parc arboré**

À l'ouest du complexe scolaire, le parc offre une transition douce avec le village. Tout en maintenant le terrain de sport, le caractère villageois est renforcé par de grands bosquets d'arbres et des groupes d'arbustes à fruits comestibles. Un court extérieur amène le village historique et touristique du site. Le parc propose également de nouvelles promenes pontuées d'aires de détente.

**Le parking revisité**

Situé en contrebas de la cour, le parking conserve sa configuration actuelle. Quelques réaménagements et des positions complémentaires renforcent son caractère paysager, et la perméabilisation des sols, sans compromettre ses fonctions logistiques.

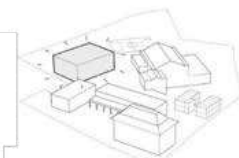
**La nouvelle extension de l'école**

Le nouveau bâtiment scolaire est inspiré de modèles à conserver le terrain de sport existant tout en garantissant la distance à la limite nécessaire pour permettre une extension future. Un grand pignon couvert, situé au niveau de la cour protégée, donne accès à l'axe de la nouvelle extension. La bibliothèque, située au rez-de-chaussée, offre l'accès direct aux locaux scolaires. Les deux étages supérieurs offrent sept salles de classe et des salles d'enseignement spécial. Un balcon pédonculaire permet des classes de pontage et de bridage, offrant un espace extérieur ouvert de la pluie et du vent. Ceci donne une éternité des nouvelles possibilités d'aménagement.

Les solives sont soignées pour assurer un ombrage naturel et protéger les façades en bois des intempéries. La structure en bois de bâtiment permet une future autoréalisation d'un étage, pouvant accueillir jusqu'à quatre salles de classe supplémentaires.

**Protection incendie**

L'extension de l'école est un bâtiment de hauteur moyenne avec une voie de fuite verticale pour une évacuation sûre. Les distances jusqu'à la voie de fuite sont respectées depuis tous les locaux. Les façades peuvent être conçues en bois (matériau FP3 dans les constructions reconnues par FEMA).



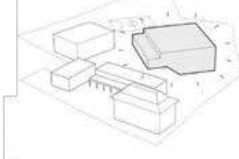
**1. Extension**

Pour assurer le fonctionnement continu de l'école, une nouvelle extension sera construite à l'est du complexe scolaire. Cette proposition définit la zone de protection du site historique pour une planification sûre sans nécessiter de démolition. Les pavillons proposés seront déposés sur le parking pendant cette phase.



**2. Aménagement**

L'axe existant sera révisé énergiquement, les voies d'évacuation, verticales situées à un nouvel niveau sera installées. Pendant le processus de travaux prévus, les élèves pourront être répartis dans la nouvelle extension et les pavillons provisoires, garantissant ainsi le continuité des activités scolaires.



**3. Complexe communal**

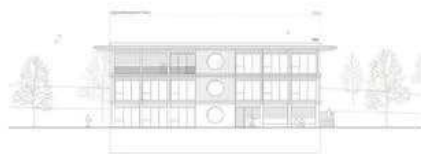
Le site de sport actuel sera révisé pour devenir une aire double, capable d'accueillir tous les événements du village. Les installations existantes ou récemment construites, les clubs pourront être répartis dans la nouvelle extension et les pavillons provisoires, garantissant ainsi le continuité des activités scolaires, offrant flexibilité et minimisant les perturbations.



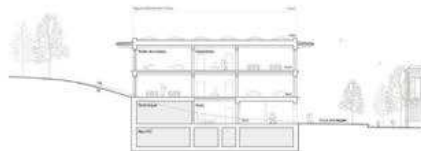
Situation 1/500

**1...2...3...SOLEIL!**  
Concours d'architecture site scolaire Neyruz

### 1. Extension



Extension : elevation nord-est  
1:200



Extension : coupe AA  
1:200



Extension : 2ème étage  
système de chauffage central possible (30m²)  
1:200



Extension : 1er étage  
1:200



Extension : rez-de-chaussée  
1:200

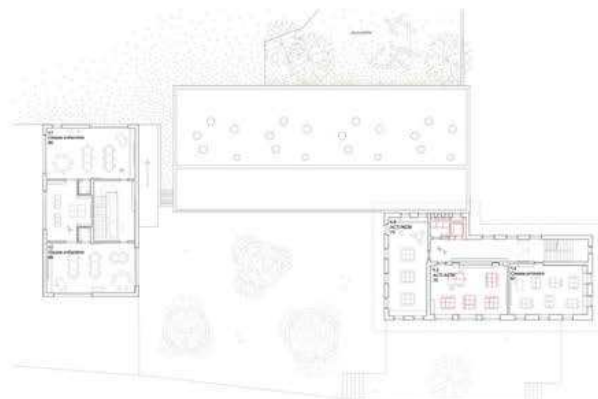


Extension : sous-sol  
1:200

### 2. Assainissement



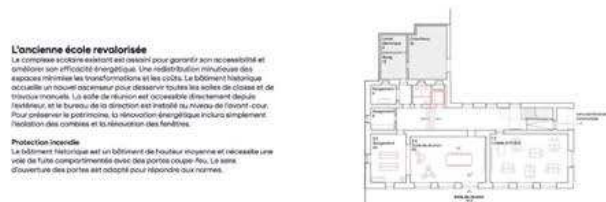
École existante : 2ème étage  
1:200



École existante : 1er étage  
1:200



École existante : rez supérieur  
1:200



École existante : rez inférieur  
1:200

**L'ancienne école revalorisée**  
La complexité de l'existant est soignée pour garantir son accessibilité et améliorer son efficacité énergétique. Une redistribution minutieuse des espaces optimise les transformations et les coûts. Le bâtiment historique accueille un nouvel programme pour dessiner toutes les salles de classe et de travaux pratiques. La salle de réunion est accessible directement depuis l'extérieur, et le bureau de la direction est installé au niveau de l'avant-cour. Pour améliorer le patrimoine, la rénovation énergétique inclut également l'isolation des combles et la rénovation des fenêtres.

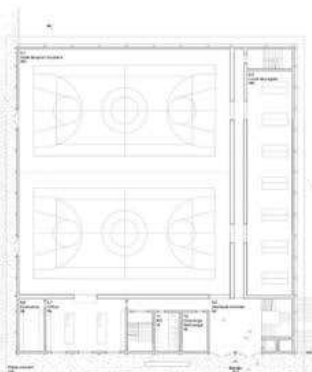
**Protection incendie**  
Le bâtiment historique est un bâtiment de hauteur moyenne et nécessite une série de tests comportementaux avant des portes coupe-feu. Le sens d'ouverture des portes est adapté pour répondre aux normes.

**1...2...3...SOLEIL!**  
Concours d'architecture site scolaire Neyruz

### 3. Complexe communal



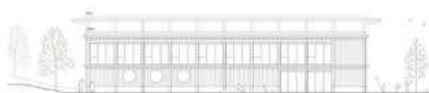
Complexe communal : 1er étage



Complexe communal : rez-de-chaussée



Complexe communal : sous-sol



Complexe communal : élévation sud



#### La salle de sport réinventée

Le bâtiment est réinventé pour accueillir une salle double et devenir une véritable salle des fêtes. Au sous-sol, l'arrêt PC et les locaux techniques sont conservés, et le plan est étendu à l'étage pour accueillir des espaces conformes aux normes DPEV. Au niveau de la tour, une nouvelle entrée sous un grand porche donne accès aux deux salles de sport et à l'espace principal, menant à la salle de réception, aux gradins et à la buvette, à l'étage. Ce nouvel espace pourra accueillir diverses manifestations communales (mariages, séjours, conférences, matchs, etc.). La localisation actuelle des salles de réception et de restauration est maintenue, permettant un accès direct à celles-ci.

#### Protection incendie

La salle de sport double dispose de 3 portes de secours 1,8m de large et peut accueillir 1100 personnes, soit 1/3 de la population de Neyruz. La buvette peut quant à elle accueillir jusqu'à 300 personnes.

#### Structure

Pour réaliser la salle de gym au-dessus de l'arrêt PC existant, la toiture doit effectuer un franchissement libre de 21m. La structure de ce toit prend un appui sur chaque façade et sur un appui intermédiaire entre les gradins et la buvette. Grâce à une triple portée d'appui, le franchissement est réalisé avec des poutres portiques en bois GL 24h de section 40cm x 150cm espacées tous les 20cm. L'entre-toit entre les poutres laisse largement la place pour les différents engins de sport. Les charges verticales des engins descendant directement sur les murs porteurs du sous-sol et la dalle sur le toit PC ont été calculées pour la salle de gym. La structure portative hors sol est conçue en bois lamellé, que la structure enterrée est conçue en béton armé, le contreventement horizontal est assuré par les rayons de circulation verticaux disposés de part et d'autre du couloir.

Le bâtiment de l'école suit la même logique, les niveaux hors sol sont en bois, et les niveaux enterrés sont en béton armé. Avec une portée de 7m80, les salles de classe ont des planchers à lames bois-béton comprenant des solives en bois GL 24 de 30cm de hauteur et une couche de compression en béton de 12cm. Ces solives sont orientées perpendiculairement aux grandes façades et prennent appui sur les rayons ou des poutres principales. La stabilité horizontale est assurée par les rayons de circulation verticaux en béton armé.

#### Écologie

Les profitez d'énergie sont minimisés grâce à une conception architecturale optimisée. L'orientation de l'école compacte est conçue avec une structure hybride en bois-béton, ou l'ossature en bois reçoit porte des dalles en béton massif. Cette utilisation ponctuelle du béton, basée d'abord entre les solives en bois, permet de tirer parti de sa masse thermique, régulant ainsi les températures intérieures et évitant les surchauffes estivales problématiques.

L'utilisation du bois dans des endroits stratégiques contribue à réduire l'énergie grise du bâtiment. Le bois utilisé sera issu localement, abîmé par le feu et traité avec des produits naturels, garantissant ainsi une empreinte écologique réduite. L'habitat sera réalisé avec de la laine de roche de moulin, un matériau local et durable.

Sur les deux bâtiments, de grandes ouvertures offrent un ensoleillement et un éclairage naturel permettant à la lumière naturelle d'entrer en jeu. Ces ouvertures protègent également les façades en bois contre les intempéries. Pour compléter le dispositif d'isolation, des stores verticales en toile seront installées, offrant une protection supplémentaire contre le soleil tout en maintenant une esthétique harmonieuse.

Selon le label choisi, ces principes constructifs pourraient permettre d'obtenir des mesures techniques supplémentaires pour l'école, telles que la ventilation mécanique, ou se concentrer sur une ventilation naturelle optimisée. Les façades des bâtiments seront végétalisées avec des espèces riches pour le bien-être, créant des habitats pour la faune locale et améliorant l'isolation thermique.

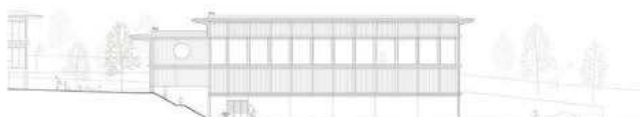
Les toitures seront également équipées de panneaux solaires. Compte tenu de la taille de la nouvelle salle de sport et de la surface disponible pour les panneaux solaires, l'énergie produite sur site dépassera largement celle consommée. Cela permettra de faire de ce bâtiment un exemple d'efficacité énergétique pour toute la région, démontrant qu'il est possible de créer des structures non seulement nouvelles, mais même positives en termes d'énergie.



Complexe communal : coupe AA



Complexe communal : coupe BB



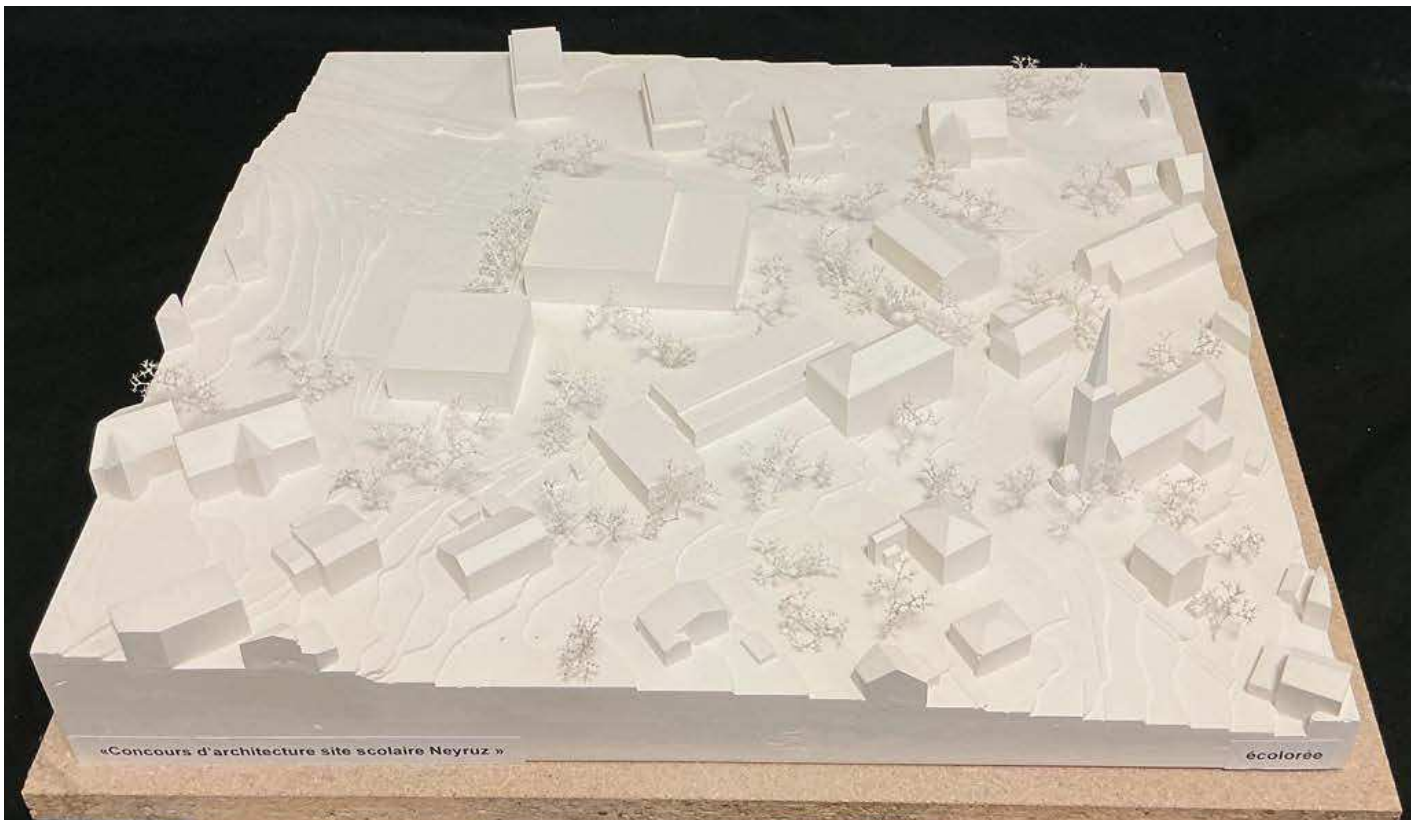
Complexe communal : élévation est

**1...2...3...SOLEIL!**  
Concours d'architecture site scolaire Neyruz

n°12 ECOLOREE  
2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix

**Mei Studio**  
Rte du Centre 21  
1782 Belfaux

Collaborateurs : Fabrice Schwaller  
Alexis Luc  
Marc Berger



Le projet « ECOLOREE » propose de respecter la volumétrie de l'école existante en rajoutant un nouveau bâtiment de base carrée, venant redéfinir l'espace central de la cour arrière. Son implantation nécessite malheureusement le déplacement du terrain de sport existant. Le volume est encastré dans le talus « ouest » pour laisser un maximum d'espace à la place centrale et permettre l'intégration des abris de protection civile dans la partie enterrée.

Les auteurs proposent de reconstruire entièrement la salle de sport et de déplacer le volume du complexe communal pour le reconstruire à l'est des salles de gym, permettant ainsi d'agrandir la cour centrale et de concentrer les services en lien avec les salles de gym dans un seul volume. Le socle de cet agrandissement permettra d'accueillir les 25 places de parking.

Une séparation claire est proposée entre les salles d'école primaire (bâtiment historique et agrandissement) et les salles d'école enfantine (bâtiment enfantine existant et nouveau bâtiment).

Le jury a bien apprécié la proposition de conserver la volumétrie des bâtiments existants.

Une typologie en croix est proposée pour les nouvelles classes d'école enfantine avec des portes transparentes et des toilettes à l'extérieur des classes.

L'aménagement des vestiaires proposés au niveau de la galerie publique oblige les gens à la traverser ou à emprunter l'escalier de service pour rejoindre la salle de gym.

Le futur agrandissement propose d'ajouter un étage supplémentaire au-dessus des vestiaires de la salle de gym déjà équipée d'une cage d'escalier. A l'utilisation, ces classes primaires supplémentaires séparées géographiquement des autres classes ne semblent pas être une solution optimale.

L'intégration du parking au sous-sol des services de la salle de gym a le mérite de cacher les voitures et de libérer l'espace extérieur pour proposer un terrain de jeux supplémentaire multisport. La situation de ce nouveau terrain de jeu a amené quelques craintes de nuisances sonores supplémentaires vis-à-vis de l'immeuble d'habitation voisin.

Les volumes et les surfaces se situent dans la moyenne des projets.

Les préaux prévus pour les deux nouveaux bâtiments ont bien été appréciés.

Les façades sont proposées en bois et équipées de structures légères, faisant office de protection solaire et de production d'énergie. L'image proposée n'entretient pas de dialogue avec les bâtiments existants et l'expression des nouvelles façades ne correspond pas bien à l'esprit d'une école primaire de village.

Le projet proposé est difficilement réalisable en étapes. L'espace entre l'ancienne salle de gym et le nouveau bâtiment devient extrêmement étroit avant la réalisation de la deuxième étape.

**Lecture du site**

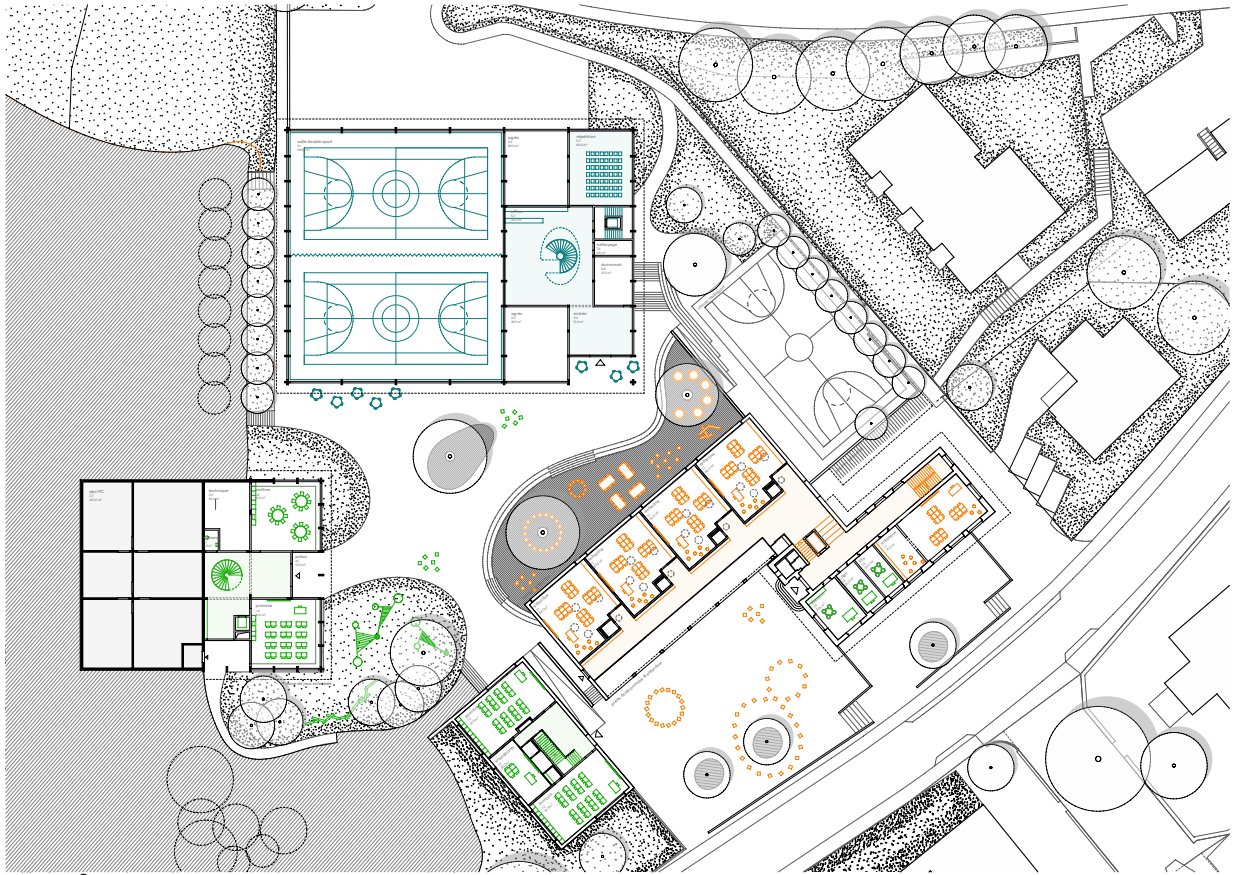
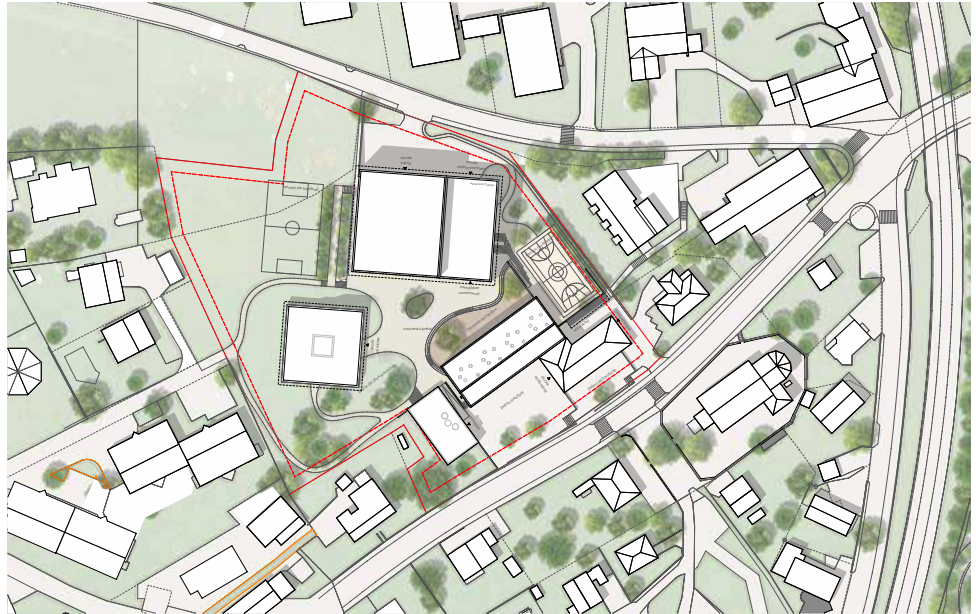
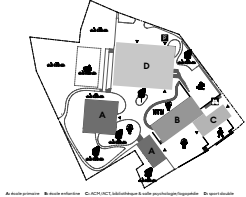
Le site pour la nouvelle école primaire et salle de gym double se trouve au cœur du village de Neyruz le long de la route communale, entre la base de l'église de l'église. L'ancien terrain agricole grand plan agricole dans plusieurs bâtiments, un bâtiment historique qui fait face à la rue, se trouve près de l'église. Le terrain de l'église, la base de l'église, l'ancien terrain agricole grand plan agricole dans plusieurs bâtiments, un bâtiment historique qui fait face à la rue, se trouve près de l'église. Le terrain de l'église, la base de l'église, l'ancien terrain agricole grand plan agricole dans plusieurs bâtiments, un bâtiment historique qui fait face à la rue, se trouve près de l'église.

**Port d'architecture**

Le projet propose de compléter le site scolaire par un nouveau volume à base carrée au nord ouest de la parcelle et cherche un dialogue avec le complexe existant existant au nord de la parcelle. Le projet propose de compléter le site scolaire par un nouveau volume à base carrée au nord ouest de la parcelle et cherche un dialogue avec le complexe existant existant au nord de la parcelle. Le projet propose de compléter le site scolaire par un nouveau volume à base carrée au nord ouest de la parcelle et cherche un dialogue avec le complexe existant existant au nord de la parcelle.

**Aménagements extérieurs**

Le projet vise à offrir aux élèves des espaces extérieurs variés et différenciés en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire. Le projet vise à offrir aux élèves des espaces extérieurs variés et différenciés en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire. Le projet vise à offrir aux élèves des espaces extérieurs variés et différenciés en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire.



Façade Sud-Est 1/200

Typologie & spatiale

Ecole

La nouvelle école, lieu de vie et d'échange, accueille 9 classes primaires réparties sur trois niveaux. Un escalier central devient chaque étage un lieu central. Le bâtiment est créé du projet par une grande flexibilité et adaptabilité. Les salles de classe, situées aux angles du bâtiment, sont logées de manière rotative et offre une vue dégagée sur le paysage environnant. Aux quatre extrémités de cet espace centralisé en forme de croix, les bureaux et les salles de classe et les espaces polyvalents prolongent les lieux d'apprentissage au-delà des murs. Ces espaces extérieurs et intérieurs, supportent une grande diversité d'usages. Grâce à un jeu subtil de perméabilité, les salles peuvent servir de lieu d'étude. Si les portes sont ouvertes, l'ensemble des salles devient un terrain d'exploration, où les enfants peuvent naviguer d'un espace à l'autre. L'escalier offre un espace polyvalent et ludique. Cette organisation, à la fois structurée et fluide, répond aux besoins pédagogiques, d'apprentissage, tout en favorisant le rôle de des professeurs éducatifs plus flexibles, où chaque espace devient un vecteur de lien et de partage.



Salle de gymnastique

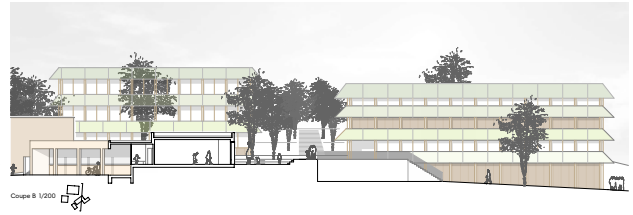
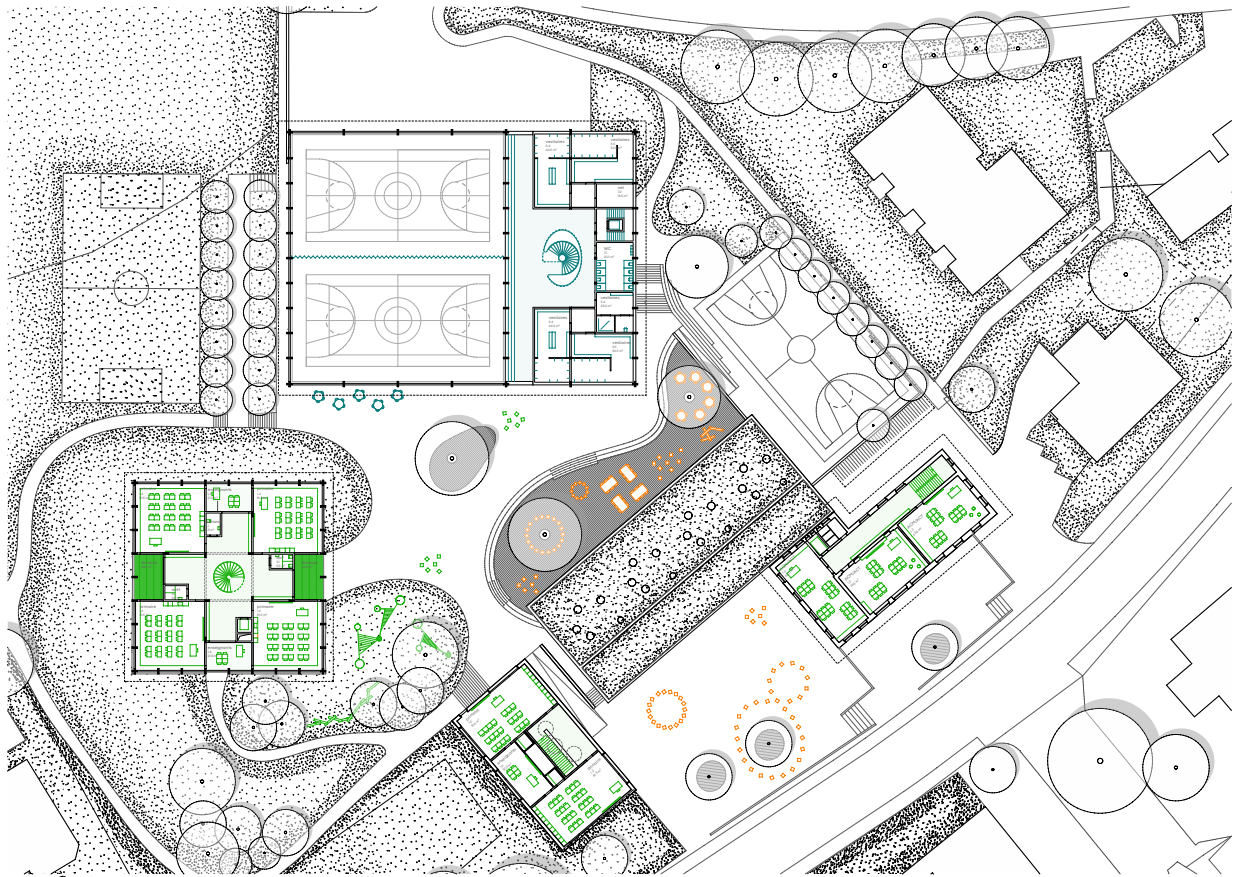
Le projet propose de supprimer la partie existante au nord de la salle de gymnastique. Le nouveau bâtiment est placé au niveau de la dalle existante et est relié au bâtiment existant par un escalier. Une entrée générale mène au niveau de la salle de gymnastique où se trouve un espace polyvalent qui sert de lieu de rencontre sociale. Cet espace est dédié par l'escalier central qui relie les deux niveaux. Le projet prévoit la construction de 2 salles de gymnastique à l'ouest du bâtiment. Les 4 salles de classe démontables peuvent être démontées pour être converties. Le projet prévoit la construction de 2 salles de gymnastique à l'ouest du bâtiment. Les espaces extérieurs sont connectés à la fois sur les salles de gymnastique et sur le paysage environnant de la rue adjacente par les allées.

Extension future de l'école

En vue de l'extension potentielle de l'école, le projet prévoit de délimiter les structures existantes. Partir de ce plan, l'ajout de nouvelles salles de classe peut être réalisé sans perturber le bâtiment existant et donc le déplacement des élèves dans des structures temporaires. Les 4 salles de classe démontables peuvent être démontées pour être converties. Le projet prévoit la construction de 2 salles de gymnastique à l'ouest du bâtiment. Les espaces extérieurs sont connectés à la fois sur les salles de gymnastique et sur le paysage environnant de la rue adjacente par les allées.

Des façades vivantes, entre nature et technologie

Les façades de la nouvelle école et du complexe existant de part et d'autre d'une place en bois, sont traitées de manière architecturale vivante. Ces façades de pierre et de bois accueillent une structure ludique et innovante, un écho à l'urbanisme existant et à la culture de la commune. Elles offrent l'opportunité de créer un espace d'interaction sociale. Les façades sont traitées de manière architecturale vivante, entre nature et technologie. Les façades de la nouvelle école et du complexe existant de part et d'autre d'une place en bois, sont traitées de manière architecturale vivante. Ces façades de pierre et de bois accueillent une structure ludique et innovante, un écho à l'urbanisme existant et à la culture de la commune. Elles offrent l'opportunité de créer un espace d'interaction sociale.





n°02 LA RENCONTRE

3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix

**Atelier ORA – Orti Riscassi Architekten GmbH**

Letzigraben 39  
8003 Zürich

Collaborateurs : Valentina Roncoroni  
Enrique Orti  
Ilaria Riscassi  
Marta Brovelli



Le projet « LA RENCONTRE » propose de prolonger l'agrandissement existant jusqu'à l'aligner au bâtiment historique pour compléter les classes de l'école primaire et d'implanter un nouveau bâtiment pour les classes d'école enfantine.

L'implantation de ce nouveau bâtiment ferme l'espace central de la cour arrière et laisse un passage plutôt étroit du côté de la salle de gym en direction du terrain de sport.

Un socle en béton est prévu sous l'agrandissement du bâtiment de l'école primaire jusque sous le parking pour y loger les abris de protection civile.

Le jury a bien apprécié le regroupement de l'école enfantine dans un seul bâtiment avec son propre accès et leur terrain de jeux séparé des autres espaces extérieurs. La qualité de l'aménagement des espaces extérieurs est à relever. L'espace de transition en structure bois et verre proposé entre le bâtiment historique et l'agrandissement permet d'accueillir un espace de rencontre. La toiture vitrée apporte une luminosité intéressante mais sa réalisation sera exigeante autant du point de vue de sa protection solaire que de son entretien. Le service des biens culturels émet aussi des doutes quant aux interventions proposées contre le bâtiment historique.

La typologie des salles de l'école enfantine est intéressante mais ne respecte pas les surfaces minimums demandées. Les toilettes sont positionnées à l'extérieur des classes. Aucune salle ne dispose de rangements attenants.

Aucun préau ou espace protégé n'est proposé par le projet et aucun escalier d'accès ne semble prévu.

La situation de la bibliothèque au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne salle d'école enfantine, avec accès directement depuis la cour centrale, rend ce programme bien visible depuis la rue principale.

Le projet a le mérite de conserver une grande partie de la structure existante ainsi que les cages d'escalier du complexe communal.

Les façades sont entièrement vitrées et nécessite un redimensionnement ou un concept important de protection solaire.

Les étapes de construction sont réalistes mais nécessitent la construction de trois bâtiments. Les volumes et les surfaces se situent dans la moyenne supérieure des projets.

Les volumes construits proposés permettent difficilement une extension future autre que la surélévation de l'agrandissement existant. La volumétrie n'a pas convaincu le collège d'expert-es.



Plan de situation 1:500

**Implantation**

Le nouveau plan scolaire prévoit la construction d'un volume séparé dédié à l'école enfantine et l'extension du bâtiment existant de l'école primaire, qui s'intégrera harmonieusement avec le bâtiment historique. Au centre du complexe scolaire de Neyruz, une nouvelle place nommée «Place de la Rencontre» sera créée, conçue comme le centre du complexe scolaire et lieu de rencontre pour tous les enfants.

Les flux d'entrées ont été soigneusement étudiés pour garantir sécurité et fonctionnalité : les enfants de l'école enfantine auront un accès direct près de la «Place de la Rencontre» le long d'un passage piéton, facilement accessible depuis le parking, mais évitant de la route. Les enfants de l'école primaire continueront à utiliser les entrées qui ont été déjà aménagées, situées près du bâtiment historique EP. L'accès séparé pour les voitures sera équipé d'une rampe pour personnes à mobilité réduite, garantissant une accessibilité totale à tout le complexe. La bibliothèque, située dans la partie la plus publique du complexe, sera facilement accessible en dehors des heures scolaires, devenant ainsi un point de référence culturel pour l'ensemble du village de Neyruz.

Pour optimiser la gestion des espaces et garantir une plus grande sécurité, l'accès au bâtiment communal sera séparé de celui de l'école. Cette approche permettra de ne pas mélanger les flux de personnes, facilitant ainsi l'organisation des activités scolaires et communales de manière indépendante et fonctionnelle.



**Concept paysager**

Utilisant les espaces déjà disponibles, des environnements variés sont créés pour les enfants de différents âges. Pour les enfants de l'école primaire, la place existante sera conservée, complétée par une zone plus verte le long de la façade Nord-Ouest du bâtiment EP. Cette zone verte sera enrichie par un pavillon pour servir d'abri pour des activités scolaires et non scolaires.

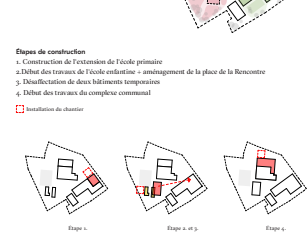
Autour du bâtiment de l'école enfantine, nous avons privilégié des formes organiques et plus douces, avec des espaces pour grimper, des jardins de découverte et d'expérimentation en plein air et de petits patios. La zone d'entrée à deux niveaux peut également être interprétée comme une zone de jeu ouverte, pouvant s'ouvrir vers le jardin et devenir ainsi une véritable extension de celui-ci.

Tous les espaces sont tournés autour de la «Place de la Rencontre», le cœur de l'école, où les enfants de tous âges peuvent se rencontrer. La place sera enrichie par une fontaine, des transplants et des parterres fleuris, créant ainsi un espace vivant et stimulant pour la socialisation et le jeu.

**Étapes de construction**

- 1. Construction de l'extension de l'école primaire
- 2. Début des travaux de l'école enfantine – aménagement de la place de la Rencontre
- 3. Déconstruction de deux bâtiments temporaires
- 4. Début des travaux du complexe communal

**Installation de chantier**



**Organisation spatiale**

L'organisation des espaces a été soigneusement étudiée, regroupant les programmes éducatifs par niveaux scolaires pour créer des environnements optimaux pour chaque groupe d'âge.

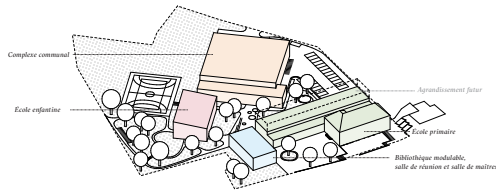
L'école enfantine a été positionnée dans le complexe scolaire de manière à être protégée de la vent et à compléter le plan volumétrique du site. Le bâtiment dispose d'une grande zone d'entrée convertie répartie sur deux niveaux reliés par des gradins qui permettent de visionner, pour ou simplement attendre quelque chose. Cet espace peut être utilisé par les étudiants de différentes manières : comme des sièges informels, des espaces de lecture, des zones pour de petits spectacles ou des lieux de rencontre.

Toutes les classes de l'école enfantine ont les mêmes caractéristiques : une zone d'accès aux vestiaires, des salles de classe spacieuses et lumineuses équipées d'une cuisine et d'une salle de bain privée. L'ample couloir et l'élégant devant chaque classe pour offrir un espace supplémentaire polyvalent qui peut être vu comme un prolongement des salles de classe, offrant ainsi des espaces supplémentaires pour des activités de groupe, des jeux ou des expositions pédagogiques.

À travers l'extension du bâtiment EPA, toutes les classes de l'école primaire peuvent être organisées dans la partie sud-est du site, permettant ainsi de valoriser et de renforcer la relation avec le bâtiment historique existant. Comme dans l'école enfantine, un espace de rencontre converti et flexible va être créé, qui pourra être utilisé pour des activités pédagogiques ou des jeux. La composition spatiale et structurelle du bâtiment assure non seulement de respecter l'existant, mais aussi de le mettre en valeur en créant un dialogue entre celui-ci et le nouveau. La cour intérieure convertie offre l'espace libre entre les deux bâtiments et le scolaire, sans pour autant entrer en concurrence avec la volumétrie du bâtiment historique. La composition spatiale et structurelle du bâtiment est conçue pour permettre une expansion future facile, avec la possibilité d'ajouter grâce à une modification au-dessus du bâtiment EPA, jusqu'à 400 (potentiellement) salles de classe dans un avenir proche.

À travers des interventions spécifiques et peu invasives, la bibliothèque modulable et la salle des maîtres peuvent être intégrées dans le bâtiment existant qui abrite actuellement l'école enfantine. Dans cet espace multifonctionnel, des fonctions publiques sont organisées au rez-de-chaussée (bibliothèque et salle de réunion) et des fonctions dédiées aux maîtres au premier étage. Stratégiquement positionné, le bâtiment offre un accès facile même en dehors des heures scolaires pour la bibliothèque et la salle de réunion, avec une entrée publique sur la place la plus proche de la Route de Romont. La salle des maîtres, située au premier étage du bâtiment, a un accès direct à la Place de la Rencontre et la grande baie vitrée permet une connexion visuelle directe avec les deux cours, facilitant la supervision et la gestion des espaces éducatifs.

L'extension de la salle de sport dans le complexe communal permet de redéfinir le volume du bâtiment, lui conférant une caractère plus homogène. À l'intérieur, une organisation rationnelle des espaces a été introduite, en optimisant l'utilisation et en améliorant l'accessibilité. Une intervention légère et efficace sur la façade intègre le bâtiment dans le complexe scolaire existant, harmonisant les éléments architecturaux et améliorant l'aspect esthétique global. Dans ce sens, il est prévu de compléter le revêtement



existant par une façade ventilée en bois, rendant le volume existant plus homogène et facilitant son intégration dans le contexte.

Le parking existant a été réaménagé pour garantir un accès aisé à tous les personnes, y compris celles à mobilité réduite. Une rampe spécialement conçue permet l'accès à l'ensemble du site, qui a été rendu complètement accessible aux personnes à mobilité réduite. Depuis le parking, l'entrée extérieure du bâtiment est accessible.

**Low-tech, flexibilité et économie**

Dans le processus de réutilisation des bâtiments existants, l'objectif principal est d'améliorer la fonctionnalité sans altérer la structure originale, permettant leur utilisation pour un nouveau cycle de vie. Des solutions low-tech pour la ventilation naturelle des espaces sont prévues. Dans la nouvelle école enfantine, les installations techniques ont été réduites au minimum pour contenir les coûts de construction et de gestion. La flexibilité est garantie grâce à des zones minimales qui servent de salles de classe informelles à la fois dans l'école enfantine et l'école primaire, conçues pour accueillir une vaste gamme d'activités éducatives et autres, créant ainsi un environnement dynamique et adaptable.

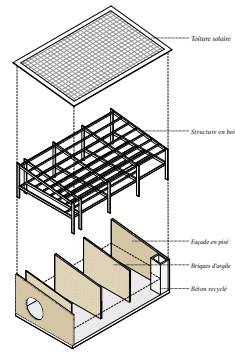
**Structure et matériaux**

Dans la nouvelle construction de l'école enfantine et dans l'extension de l'école primaire, des matériaux naturels comme le bois, pour les éléments structurels, et le chanvre pour l'isolation, sont utilisés. Les détails constructifs seront pensés selon le principe du design for disassembly, qui facilite le remplacement des éléments pendant le fonctionnement du bâtiment et, en même temps, le démontage et le recyclage des matériaux à la fin de son cycle de vie.

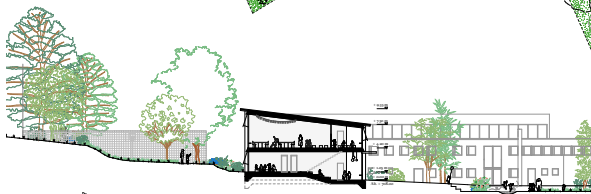
L'intervention vise à harmoniser les extensions et les nouvelles constructions dans le contexte existant sans transformer radicalement l'apparence de l'école, avec l'objectif de créer un campus scolaire à taille humaine, harmonieux dans son aspect extérieur et bien intégré dans le contexte.

La structure portante du nouveau bâtiment a été conçue comme une construction en bois. Seule la dalle de fondation et le soubassement sont en béton recyclé. La structure primaire est réglée avec des colonnes et des poutres transversales pour une portée négative de 8 mètres, qui est couverte par un plafond surélevé en bois. La structure du plancher avec chauffage par le sol intégré est entièrement réalisée en construction sèche et peut donc être démontée. La masse d'accumulation est assurée par les sols en pierre naturelle de couleur et les briques d'angle des murs de séparation, ainsi que par les façades d'exécution en plâtre. Les lattures permettent une ventilation naturelle et un rafraîchissement nocturne des pièces et, en combinaison avec la protection solaire extérieure, assurent une isolation thermique optimale. Une sélection minutieuse de matériaux écologiques et non polluants tels que l'argile, le bois massif, les pierres naturelles, et une palette de couleurs sobres et harmonieuses garantissent un climat intérieur sain qui favorise l'apprentissage et l'engagement des enfants.

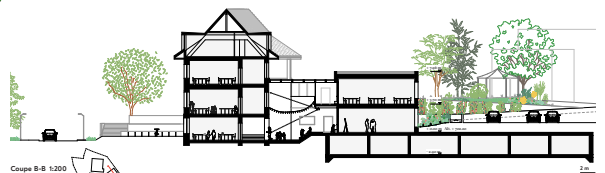
Le projet comprend l'installation de systèmes de collecte des eaux de pluie sur le toit de l'école, afin de faire face au changement climatique et aux problèmes croissants de sécheresse et de fortes précipitations. En outre, tous les toits seront utilisés grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques, ce qui permettra à l'école de bénéficier d'une grande autonomie énergétique.



Raz-de-chaussée 1:200



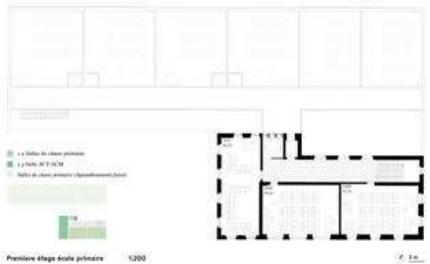
Coupe A-A 1:200



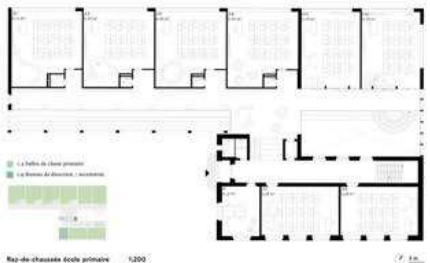
Coupe B-B 1:200



Deuxième étage école primaire 1200



Première étage école primaire 1200



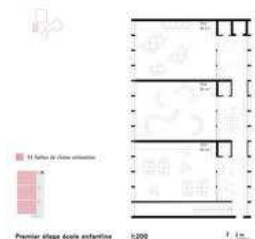
Raz-de-chaussée école primaire 1200



„Le point de connexion entre le bâtiment historique et l'extension permet de créer un espace multifonctionnel où les enfants peuvent se rencontrer et vivre ensemble leurs premières expériences importantes.“



Sous-sol école primaire 1200



Premier étage école secondaire 1200



Premier étage complexe communal 1300



Raz-de-chaussée bâtiment EE 1200



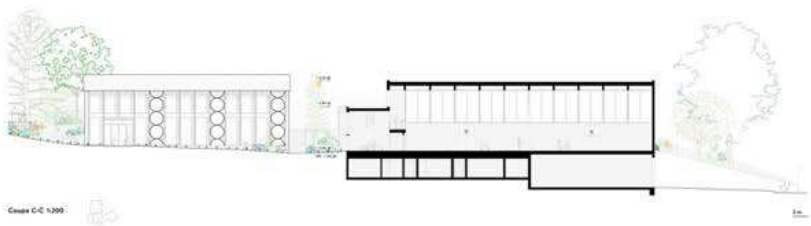
Première étage bâtiment EE 1200



Raz-de-chaussée école secondaire 1200

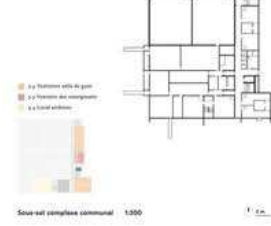


Raz-de-chaussée complexe communal 1300



Croquis C-C 1200

LA RENCONTRE



Sous-sol complexe communal 1300



Concours d'architecture site scolaire Neyruz

n°05 CHERCHEZ TINGUELY  
4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**Acte architectes associés Sàrl**  
Av. de la Gare 17  
1003 Lausanne

Collaborateur : Jean-Denis Thiry

**Tekhne SA**  
Av. de la Gare 33  
1003 Lausanne

Collaborateur : Jean-Daniel Beuchat

**DUO architectes paysagistes**  
Rue du Midi 20  
1003 Lausanne

Collaboratrice : Aurélie Barral

**Synaxis Ingénieurs civils**  
Rte St-Randoald 12  
2800 Delémont

Collaborateur : Adrian Schrepfer



Le projet "Cherchez Tinguely" opte pour une concentration du programme d'agrandissement en un volume unique, attenant à l'école existante et positionné le long du chemin, perpendiculairement à l'école historique et à son annexe. Cette implantation renforce la délimitation du préau supérieur, ouvre l'espace vers l'ouest et fait la part belle aux aménagements extérieurs. Elle implique toutefois un espace interstitiel entre le nouveau volume et le bâtiment historique aux proportions discutables. L'espace au nord, décrit par la nouvelle annexe et le bâtiment de la salle de gymnastique est aménagé en une place piétonne prolongeant le chemin d'accès existant. Regroupant les accès aux deux bâtiments adjacents et l'escalier menant au préau supérieur, elle est vue comme une seconde entrée à l'école, tournée vers le nord où de nouveaux quartiers sont amenés à se développer dans un futur proche. Si ce dispositif est séduisant, la question des places de parking reste problématique : celles proposées au nord interfèrent avec l'accès au local CAD et au silo à bois, tandis que celles au sud débouchent directement sur la route cantonale.

Le bâtiment compact reprend le langage du plan de l'annexe existante qu'il reproduit sur le même étage et adapte au rez-de-chaussée. L'articulation entre l'ancien et le nouveau, abritant les entrées et une cage d'escalier, intégrant un ascenseur à l'escalier-gradin existant, crée un véritable nœud distributif pour les trois corps de bâtiment. Toutefois, la disposition des deux cages d'escalier en quinconce et l'étroitesse du passage qui les relie complexifient la lecture du plan. Sept salles de classe primaires se trouvent regroupées au même niveau dans l'annexe existante et son extension. Les salles de classe restantes, situées dans le bâtiment d'origine, n'atteignent pas les surfaces demandées. Judicieusement positionnée au rez-de-chaussée, la bibliothèque, accessible depuis le chemin et face au bâtiment communal, est tournée vers le village.

L'ensemble des salles d'ACT est regroupé au rez-de-chaussée de la nouvelle annexe. Leur orientation en façade, dans le sens de la largeur, optimise le plan. Le décalage du couloir en coupe permet un éclairage zénithal complétant l'apport de lumière des entrées nord et sud.

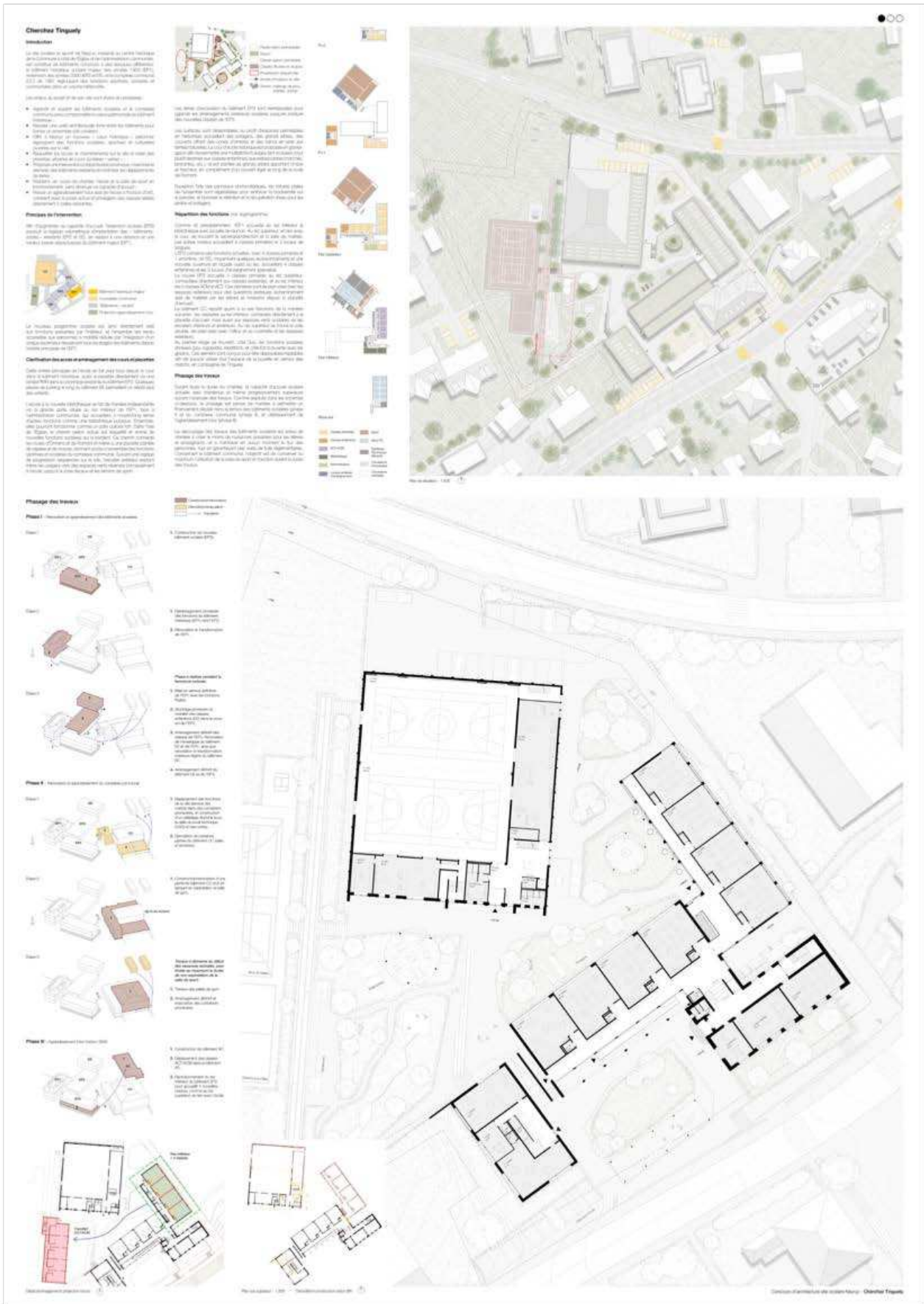
Le regroupement des classes enfantines dans le bâtiment existant ouest (EP2) et à l'extrémité du bâtiment EP1 est fonctionnel. Cependant, le collège d'expert.es regrette que les surfaces demandées soient insuffisantes. Par ailleurs, l'implantation d'une salle de classe au rez-de-chaussée du bâtiment EP2, contre terre, pose question en raison du manque de lumière naturelle et nécessiterait des aménagements spécifiques.

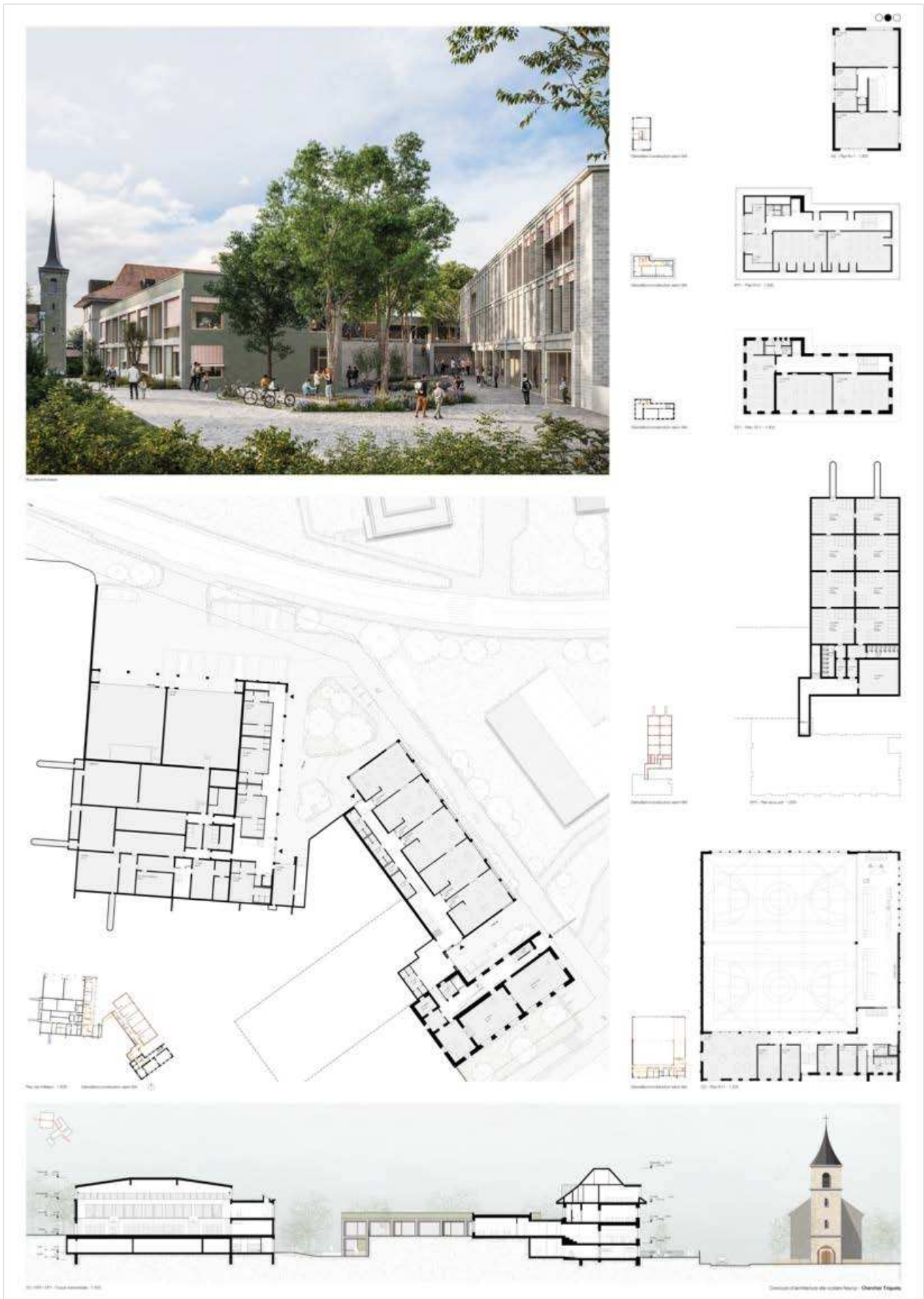
Les locaux dédiés à la salle de gymnastique se répartissent dans deux bandes à l'est et au sud de l'emprise actuelle du complexe communal. L'office, les vestiaires des professeurs, les salles de logopédie/psychologie et la salle de répétition occupent la bande sud, existante, dont la trame est essentiellement gardée. Les locaux plus spécifiques à la salle de gymnastique (engins, gradins et vestiaires) s'organisent sur trois étages dans la bande est, dont la façade est ouverte, tournée sur la place d'entrée nord.

Le jury relève le soin apporté aux questions de rénovation de l'existant. Il s'interroge cependant sur la complexité et la multiplicité des langages architecturaux choisis pour les façades nouvelles et assainies, qui nuisent à l'expression d'une unité d'ensemble. Des doutes sont également émis quant à la résolution de certains détails constructifs et des incohérences en matière d'utilisation des matériaux (linteaux en briques, encadrements de fenêtres saillants en bois).

L'étude soignée du phasage des travaux, convaincante, témoigne d'une attention aux problématiques liées au déplacement des élèves, à la durée d'utilisation de la salle de gymnastique avant sa reconstruction et à l'échelonnement du financement. Par contre, la proposition d'implantation de l'extension future compromet les ouvertures sur le paysage et condamne une surface importante du site.

Le projet "Cherchez Tinguely" propose une solution compacte et logique pour l'agrandissement de l'école, avec une implantation claire des différentes fonctions et l'apport d'une plus value en matière d'espaces extérieurs. Pourtant, le langage architectural choisi manque de cohérence, tant au niveau de la diversité des matériaux employés que de leur mise en œuvre, ce qui nuit à l'harmonie globale du projet.







n°07 LA PAIVÊTA  
5<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> prix

**Noe Studio Sàrl**  
Grand-Rue 63  
1700 Fribourg

Collaborateurs: Elise Rossier  
Chloé Yerly  
Camille Boldt



Le projet "LA PAIVÊTA" propose une extension de l'école en deux volumes distincts, de respectivement deux et trois niveaux. L'échelle des nouveaux bâtiments s'intègre au contexte existant et la fragmentation volumétrique permet une insertion mesurée dans le site.

L'un des bâtiments jouxte la construction actuelle, tandis que le second s'en détache, créant un interstice occupé par un escalier extérieur. Ce dispositif définit une cour d'école protégée et clairement identifiable, encadrée par les façades anciennes et nouvelles, avec trois préaux couverts instaurant un dialogue entre les bâtiments. L'escalier reliant le niveau du parking et celui de la cour assure une entrée secondaire fonctionnelle et bien intégrée au site.

À l'intérieur, les deux extensions reprennent le système distributif du bâtiment existant, avec un large couloir lumineux en façade, dont les qualités spatiales sont relevées. Le bâtiment situé à l'est s'articule avec la construction existante autour de l'escalier-gradin central, qui, équipé d'un ascenseur, devient le cœur du nouvel ensemble. Toutefois, cette disposition manque de fluidité au niveau des circulations et crée, à l'extérieur, un interstice haut, étroit et sombre, mal approprié à accueillir l'entrée de la bibliothèque. La répartition des salles de classe primaire sur l'ensemble du site manque de regroupement fonctionnel.

La restructuration de la salle de gymnastique est fonctionnelle. Le projet conserve le sous-sol existant comme socle et regroupe à l'étage les espaces ouverts au public et les vestiaires. Au rez-de-chaussée se trouvent les salles de logopédie et de psychologie, ainsi que le local "engins" accessible directement depuis la salle de gymnastique. Une généreuse cage d'escalier relie les deux niveaux et est accessible depuis l'entrée principale.

Le projet aspire à créer un dialogue entre l'ancien et le nouveau par son expression architecturale. Cependant, cela se traduit par un mimétisme discutable (pentes des toitures, superposition des fenêtres, expression des linteaux, ...) plutôt qu'une réelle analogie avec l'architecture existante. De plus, la composition des façades, notamment la proportion entre les pleins et les vides, se rapproche davantage de l'habitat que de l'environnement scolaire, ce qui nuit à l'intégration harmonieuse de la nouvelle construction. Les intentions louables en matière de durabilité (structure bois, matériaux régionaux, ventilation naturelle, réutilisation des matériaux de démolition, béton à faible teneur en clinker, parcimonie de son usage) sont malheureusement peu développées.

Le phasage des travaux, bien que décrit succinctement, semble réaliste et permettrait une rénovation par étapes. Il implique par contre le déplacement des containers provisoires. L'école pourrait rester en fonction pendant la construction des deux nouveaux bâtiments de classe. Une fois ceux-ci achevés, ils accueilleront les élèves actuellement dans les classes provisoires, ainsi que ceux des bâtiments existants, permettant la rénovation de ces derniers. Aucune solution n'est pourtant avancée concernant l'absence de salle de gymnastique pendant toute la durée des travaux du complexe communal.

Les surfaces et le volume bâti se situent dans la moyenne par rapport aux autres projets. L'extension future est judicieusement implantée sur le corps de bâtiment ouest. Ce choix présente plusieurs avantages : la structure porteuse pourra être dimensionnée en conséquence dès la conception, le volume résultant ne pèse pas les volumétries existantes, et l'implantation préserve les espaces verts alentour.

Le projet "LA PAIVÊTA" présente des qualités indéniables dans la création d'espaces et dans la recherche d'une intégration contextuelle. Cependant, la dispersion programmatique, l'expression architecturale des façades et la durée du chantier sans salle de gymnastique sont des points qui mériteraient une réflexion plus approfondie.



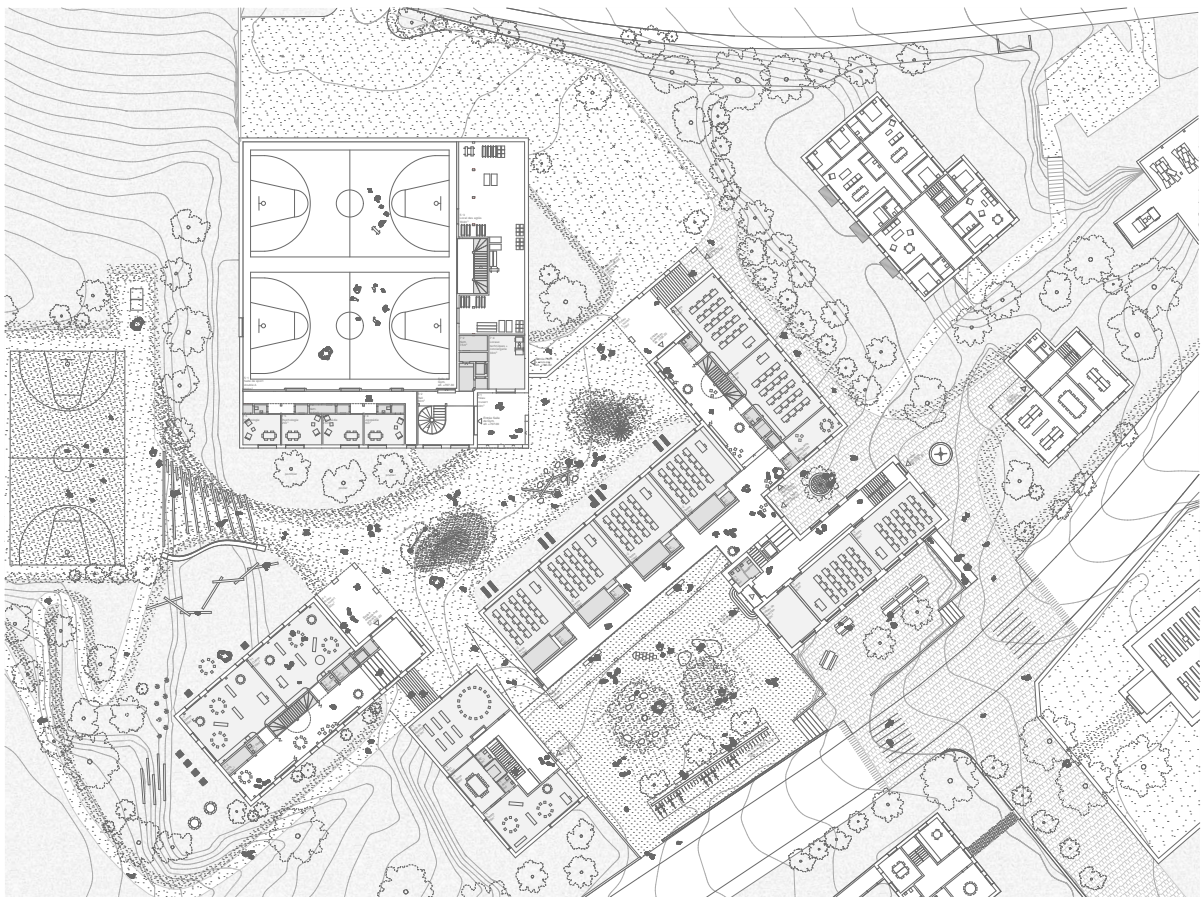
Entrée de la bibliothèque



Plan de situation | 1:500

IMPLANTATION

Le projet pour le développement du complexe scolaire de Neyruz s'implante dans un site au cœur du village et s'intègre au sein d'une constellation de bâtiments publics existants. La proposition se compose de deux nouveaux volumes analogues qui complètent l'ensemble scolaire ainsi que de l'agrandissement de la salle de sport actuelle. Ces interventions restaurent l'unité du bâti et agissent comme un trait d'union entre les différentes époques afin de renforcer l'identité du site. Les places d'accès au complexe sont valorisées et génèrent de nouvelles séquences d'entrée. Elles sont l'opportunité d'un lien avec le village et mettent en avant la perméabilité du site.



Plan rez-de-chaussée | 1:200



Elevation sud | 1:200





Cour des écoliers

PROGRAMME

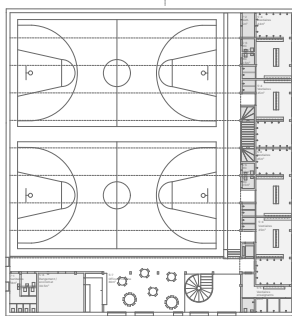
Le programme est distribué dans trois volumes. Le premier est implanté au nord-est et réparti sur trois niveaux. On y accède depuis la cour supérieure par un grand préau couvert où se trouve l'entrée. Les étages sont raccordés aux bâtiments existants de 1990 et 2000 à l'aide de généreux couloirs, espaces polyvalents et lumineux qui peuvent être utilisés pour des activités de groupe. Ces derniers donnent accès à quatre salles de classe primaire sur les deux derniers niveaux. Au rez-de-chaussée inférieur, la bibliothèque bénéficie d'une entrée indépendante accessible par la place nouvellement créée le long de la route qui fait face à l'administration communale. Cet accès indépendant offre une grande flexibilité pour l'utilisation de ce dernier en-dehors des périodes scolaires et met en valeur cet espace actuellement négligé.

Le second volume fait face au premier dans la cour supérieure et est implanté perpendiculairement à l'école existante des années 2000. Une entrée couverte permet également d'accéder à un grand couloir qui fait référence à la typologie des bâtiments existants. Au rez-de-chaussée, deux salles de classe enfantines bénéficient d'un accès de plan-pied à de petits jardins extérieurs. À l'étage, trois salles de classe primaire complètent le système. Un troisième niveau pourra être réalisé dans le cas d'une extension future. Afin de garantir l'utilisation lors de cette intervention, la toiture du dernier niveau est composée d'une toiture plate avec une toiture légère, démontable et réutilisable. Cette solution de construction est également applicable au premier volume afin d'augmenter la capacité d'extension du site.

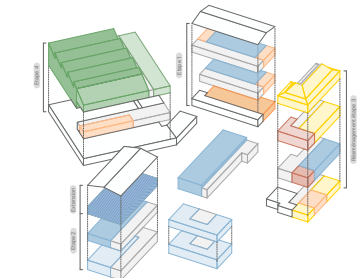
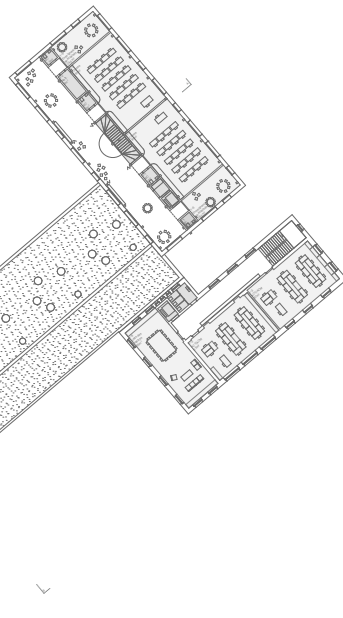
Le dernier volume accueille l'ensemble du programme sportif et se glisse au centre de la cour supérieure en conservant l'empreinte de la salle de sport existante. Cette dernière est doublée au nord avec une nouvelle installation. Une aile est également ajoutée à l'est pour accueillir le local engins et les vestiaires sur deux niveaux. Un grand préau couvert marque l'entrée et donne accès à la salle de sport par la cour supérieure. Depuis ce niveau, un hall distributif en double hauteur permet d'accéder aux salles d'appuis orientées à l'ouest. À l'étage, une courvoie mène aux gradins et aux vestiaires. Cette dernière communique également avec un grand dégagement et une cuisine qui peuvent être utilisés en cas de manifestations sportives en dehors des périodes scolaires. La nouvelle typologie et les extensions suivent le rythme de la structure existante qui est conservée au maximum. La clarification et la mise en œuvre d'une nouvelle façade en cohérence avec le reste du site permettent de renforcer l'identité de ce dernier.

AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

La topographie évitante du site dessine plusieurs niveaux de places, de cours et de parcs disposés en cascade. Chacun possède un caractère unique qui est souligné par les nouveaux aménagements. Les revêtements imperméables actuels laissent la place à une nouvelle surface perméable en gravier stabilisé pour augmenter les surfaces d'infiltration. Ce dernier est d'une porosité plus conséquente sur les aires de jeux et ensemené par endroits afin de différencier de manière subtile les espaces. Les surfaces végétalisées accueillent des prairies fleuries, véritables îlots de biodiversité qui nécessitent un entretien réduit. Cela permet au-delà d'observer les nuances qui offrent les changements de saisons. Afin de réguler les températures en été et d'offrir des zones ombragées, des arbres d'essences indigènes et résiliant viennent compléter les plantations existantes qui sont conservées au maximum. La place d'entrée du site que l'on fait face à la route principale et fonctionne comme espace de transition entre la rue et l'école. Cette dernière est recouverte de pavés afin de créer une liaison entre le complexe scolaire et l'église située au cœur du village. Ce geste marque la volonté d'inscrire le site en tant qu'espace public et multidirectionnel. Il est un lieu propice aux jeux, aux rencontres et doit profiter à tous.



Plan étage 1 | 1:200



Légende

Salle de sport double	Circulation	Perronnette	Bibliothèque
Cantine	Technique	Salle de professeurs	Salle des professeurs
Vestiaires	Extension	Salles ACT/ACTU	
Ecole existante	Ecole 1 et 2		

Organisation et étagement

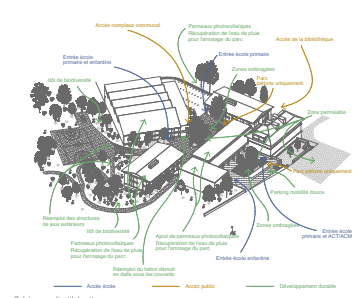
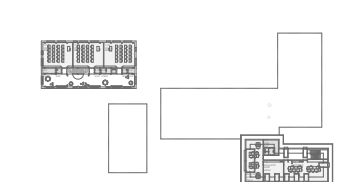


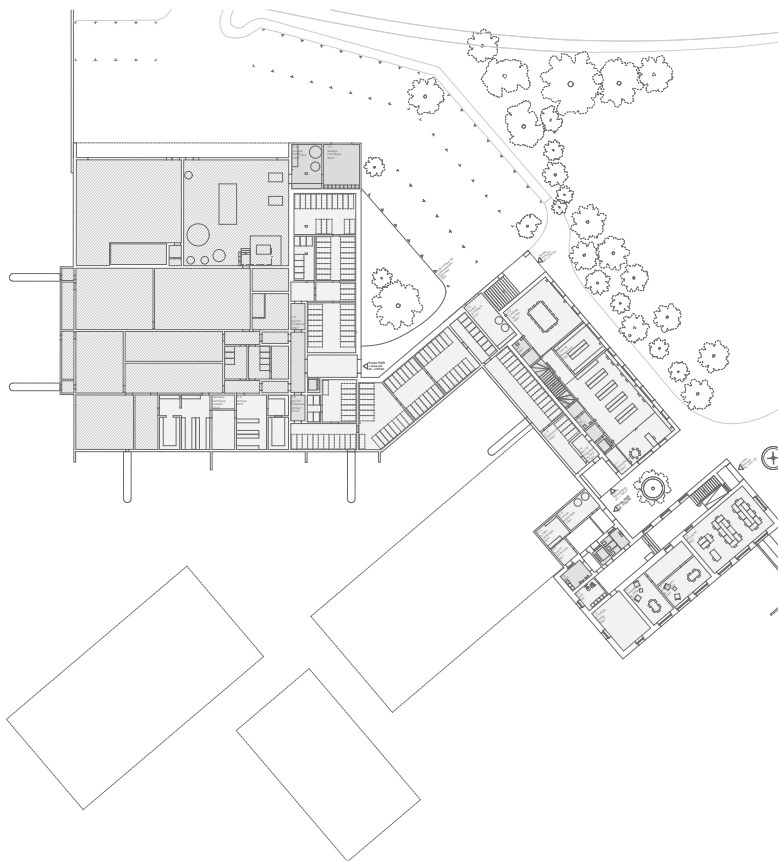
Schéma explicatif du site



Coupe A | 1:200



Vue du couloir



Plan rez inférieur | 1:200



Coupe B | 1:200



**DURABILITE**

La construction et la matérialité du projet s'illustrent au travers d'une volonté claire : utiliser les matériaux pour ce qu'ils sont et ce qu'ils offrent. La structure visible permet de comprendre et de ressentir l'ordre dans lequel les choses sont constituées à l'image d'un jeu de construction. Les éléments structurels les plus sollicités sont composés de bois massif reconstruit (BMR) et la structure secondaire en bois massif. La provenance est dans la mesure du possible locale et doit également être le fruit d'un artisanat et d'un savoir-faire. Tout cela a pour objectif de non seulement diminuer l'impact du bâtiment sur l'environnement, mais également des vertus pédagogiques pour les futurs occupants des lieux qui évolueront dans un contexte sain, durable et éducatif. Dans un souci d'optimisation des matériaux, un béton de type Jura Eco contenant un ciment avec une teneur en clinker plus faible, est utilisé avec parcimonie à des fins statiques et aux endroits où le bois n'est pas en mesure d'être utilisé pour des raisons techniques.

En façade, les surfaces vitrées sont la résultante de l'apport d'une lumière naturelle optimale et pour éviter la surchauffe. A cela, s'ajoute la volonté de réduire les installations techniques, elles aussi gourmandes en énergie et obsolètes sur le long terme. C'est pourquoi la ventilation naturelle est mise en avant. Chaque local possède des ouvertures dominant en façade et sur les vestiaires avec un système de contrôle. L'espace central de circulation fonctionne comme une cheminée et crée une circulation d'air naturelle de bas en haut dans les bâtiments. L'entretien et la rénovation de la salle de sport existante nécessitent de grosses interventions, car elle ne répond pas de manière convaincante aux exigences environnementales, fonctionnelles et budgétaires.

Le réemploi de matériaux doit être vu comme une opportunité de diminuer l'impact des parties démolies. Certains murs et dalles en béton seront réutilisés dans la nouvelle école ainsi que la chapelle qui sera réaffectée en jeu et en aménagements extérieurs.

**MATERIALITE**

La matérialité du projet exprime la volonté de rétablir un dialogue avec les constructions d'autant qui peuplent le cœur du village de Neyruz. Il s'agit de la mémoire d'une époque à laquelle la durabilité n'était pas encore un principe à suivre, mais une résultante qui s'imposait naturellement. Pour ce faire, le complexe scolaire se positionne comme une délicate alliance et s'inspire avec humilité à l'image de la structure portuse intérieure qui est conçue en bois, un matériau régional avec un savoir-faire local. Elle est dotée des murs de façade et distribue le long d'une trame régulière de poteaux en bois massif qui supportent les poutres à solives des étages. Toutes les options matérielles sont montées à l'aide de châssis en bois et les interstices sont remplis d'un mélange de chaux et de chanvre, bon régulateur de la qualité de l'air intérieur.

Les façades sont conçues avec des murs monolithiques auto-portants. Ces derniers sont réalisés en brique de terre cuite. C'est un matériau respirant et naturel sur lequel sera appliqué un enduit à la chaux à l'intérieur et un badigeon de même composition à l'extérieur afin d'en conserver les vertus. Les ardoises des toitures sont isolées avec de la laine de mouton, matière que l'on trouve localement. Les liteaux des ouvertures qui habillent les façades sont en mélasse. Ils sont travaillés en tant qu'ornement et utilisés avec parcimonie. Cette pierre très caractéristique des paysages de Fribourg est encore extraite de nos jours. Elle doit retrouver sa place au sein de l'architecture régionale.

Le développement du complexe scolaire de Neyruz doit être perçu comme une opportunité de valoriser tous ces savoir-faire et ces matières premières locales, non seulement pour le bien-être des utilisateurs, mais également pour la population elle-même.



**Provenance des ressources**

Composition toiture	
Panneaux isolaires intégrés	3 mm
Isolant laine	120-240 mm
Contre-litage	40-60 mm
Panneau massif bois	120 mm
Chape	20 mm
Clapet-vent	2 mm
Isolant par flottage type Natulite	240 mm
Panneau bois	60 mm
Panneau primaire	100-220 mm
Calage	100-220 mm
Linteau/orage	60-40 mm
Litage	40 mm
Composition mur ext.	
Poteau bois	160-200 mm
Épaisseur isolant laine de mouton	420 mm
Mélasse	250 mm
Composition mur int.	
Battageage des cloisons en béton de chaux projeté	160 mm
Composition plancher sur rez	
Poutre bois	80 mm
Chape ardoisée	80 mm
Enduit PE	20 mm
Isolant phonique	20 mm
Isolant thermique	200 mm
Appareillement primaire	60 mm
Panneau formé	15 mm
Panneau bois	15 mm
Poutre bois	160-200 mm
Calage	100-220 mm
Linteau/orage	60-40 mm
Litage	40 mm
Composition escalier	
Baie en bois	250 mm
Isolant type Maigrin	500 mm

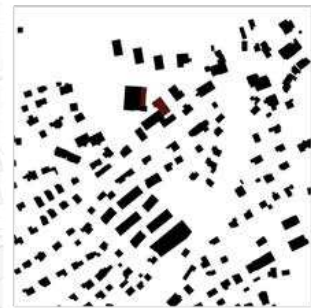
Coupe constructive | 1:50

n°08 Balouba  
Écarté du 1er tour

**Aalaa Studio Sàrl**  
Sihfeldstrasse 10  
8003 Zürich

Collaborateur : Mojdeh Aalaa





**Architecture et urbanisme**

Le groupe scolaire existant est complété à l'est de la parcelle par une extension qui est directement reliée au bâtiment scolaire EP2, formant ainsi un complexe scolaire compact, idéalement organisé et viable à toutes les fonctions nécessaires.

Cette configuration crée un énorme potentiel pour une extension future de l'école ou de la commune, et en même temps, flexibilité fonctionnelle et financière à long terme.

Grâce aux deux à trois étages et de la façade finement travaillée, le nouveau bâtiment de l'école s'intègre dans le complexe scolaire existant par sa hauteur et son échelle.

De plus, l'installation d'un ancrage dans le nouveau et dans l'ancien bâtiment entre EP1 et EP2 rendra l'ensemble du complexe accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Locaux scolaires et bibliothèque**  
Au niveau du chemin entre la route de Vevey et la route d'Origny se trouve la bibliothèque avec la salle de réunion, qui peut également être utilisée en dehors des heures d'école, ainsi que les salles locales avec leur propre accès et infrastructure.

L'étage supérieur est placé au niveau de la cour de récréation supérieure, ce qui trouve également l'accès principal. Le reste des professeurs et trois salles de classe sont directement reliées à leur espace extérieur, ce dernier est principalement accessible à leur espace extérieur avec des jeux et un terrain de sport par la nouvelle sortie.

Tous les étages disposent en outre d'un jardin pédagogique dans lequel ils sont sensibilisés à l'observation et au respect de la nature et des plantes.

De manière générale, le sol est aménagé de manière à permettre l'entretien partiel du site et possible, y compris sur le parking au niveau des véhicules à l'arrêt.

Au dernier étage, on retrouve à salles de classe et les locaux annexes nécessaires. À ce niveau, une extension de l'école est prévue. Les salles de classe existantes, se trouvent les 8 ACTES.

La nouvelle relation du complexe scolaire avec le niveau supérieur de l'école est ainsi une multitude de nouvelles possibilités d'utilisation. Les salles de classe existantes sont toujours situées dans le bâtiment EP1 avec trois classes, les deux classes supplémentaires sont situées directement à côté dans le bâtiment EP2. La cour de récréation enfantine se trouve directement devant les salles de classe. Le nouveau bâtiment sans construit en bois, à l'exception du niveau du socle.

Toutes les salles de classe primaires sont situées aux étages supérieurs, en grande partie orientées vers l'est, avec des courtes espaces et accès naturels et une cage d'escalier séparée. Ainsi, tous les enfants peuvent être utilisés librement, sans restriction en matière de protection contre les incendies.

Les salles de classe elles-mêmes bénéficient d'un éclairage naturel, ainsi que ce soit en intérieur ou les locaux donnent sur le couloir éclairé naturellement par le ciel.

Le thème structurel modulaire de l'ensemble de l'école permet une grande flexibilité, des portes courtes et donc une solution très économique. Ainsi, l'adaptation à de nouveaux besoins, l'agencement de l'école et le démarrage sont simples et économiques.

Plan de situation 1:000

**Locaux du complexe communal**

Globalement, le projet proposé part du principe que les interventions doivent être aussi efficaces que possible. On fera ainsi de conserver, d'adapter et de transformer au maximum. La salle de sport existante sera agrandie avec l'ajout d'une deuxième salle.

Lors de cette intervention, le sol de la salle au rez-de-chaussée d'origine sera conservé, cela aura donc été envisagé dans l'étude de faisabilité, ce qui permet de créer une salle au même niveau. L'ensemble de la façade est conçu de manière à ce que les niveaux existants et les nouveaux niveaux soient accessibles sans saut par l'escalier.

La galerie existante et la nouvelle galerie de liaison directe avec la boucle offrent une spectaculairement bonne vue sur les bâtiments adjacents. Les vestiaires sont équipés de miroirs optimaux au niveau d'observation, accessibles depuis le parking. De là, deux cages d'escalier permettent d'accéder aux salles de sport.

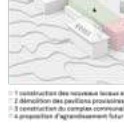
En ce qui concerne la conception de la façade, les éléments de construction existants sont intégrés dans la transformation dans l'esprit du développement durable, comme par exemple les fibres de façade qui protègent également la façade au niveau du socle de la dalle.

Les plaques de fibrociment seront en principe remplacées par une façade en bois verticaux par l'ancien.

Les fenêtres et l'ensemble de la façade seront adaptés selon le standard MINERGIE P ECO.

La concentration des fonctions scolaires à l'est de la parcelle s'appuie sur un concept de développement organisationnel, elle permet aussi d'une part de construire sans problème un nouveau bâtiment sans recours à des solutions innovantes, et d'autre part de poursuivre à l'ouest de la parcelle une réserve de terrain précieuse avec un potentiel pour le développement futur de la commune.

Ordonné au positionnement du volume au niveau de la route, le terrain peut être utilisé de manière très écologique et économique, à l'exception de l'abri PC obligatoirement enterré.



Facade Nord-Est 1:200

**Espace extérieur**

Le vaste espace extérieur d'articulation autour des blocs des classes, enfantine et primaire.

Ainsi, chaque secteur possède son propre plateau couvert et ses propres espaces dans le jardin vertoyé de l'école, correspondant aux différents âges et à leurs exigences.

Les salles de classe enfantines sont directement reliées à leur espace extérieur, ce dernier est principalement accessible à leur espace extérieur avec des jeux et un terrain de sport par la nouvelle sortie.

Tous les étages disposent en outre d'un jardin pédagogique dans lequel ils sont sensibilisés à l'observation et au respect de la nature et des plantes.

De manière générale, le sol est aménagé de manière à permettre l'entretien partiel du site et possible, y compris sur le parking au niveau des véhicules à l'arrêt.

La biodiversité est prise en compte à tous les niveaux de l'aménagement et du choix des nouvelles plantations.

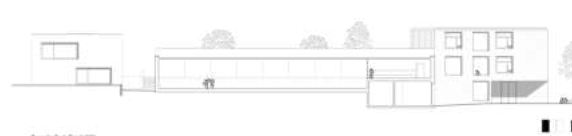
**Indicateurs de concept d'étalement des travaux**  
Grâce à la séparation optimale des différentes fonctions entre l'ancien et le nouveau bâtiment, ce dernier peut être construit pendant que l'école continue de fonctionner normalement.

Une fois le nouveau bâtiment terminé, toutes les fonctions nécessaires peuvent être rénovées et adaptées. Ainsi, les bâtiments existants ne doivent pas être démolis et les travaux de construction ne cessent pas le fonctionnement de l'école.

Si les autres salles de classe doivent être réalisées dans un avenir proche, elles peuvent, selon les clarifications de la commune, être construites en construction sèche sur le toit du bâtiment EP2 et être accessibles par le nouveau bâtiment scolaire.



Facade Sud-Est 1:200



Facade Nord-Ouest 1:200



Concours d'architecture ville scolaire Neyruz

n°10 jeu de plateaux  
Écarté du 1er tour

**Forme commune snc**

Av. Tissot 12  
1006 Lausanne

Collaborateur : Luciano Antonietti



# jeu de plateaux

## LIGNES IMAGINAIRES

**histoire et contexte**  
Dans ce contexte de village péri-urbain, l'école est la dernière parcelle à être bâtie, mais hélas, elle est entourée de constructions industrielles, les quatre institutions publiques, le centre scolaire, le centre communal, l'église et la maison communale forment un carreau du village. Cette situation territoriale n'a pas permis une mise en œuvre de la carte postale de Neyruz réalisée en 1926, par le Fiat d'Orchène. Pourtant, le fractionnement des parcelles et le coût des terres sont déjà présents. C'est ce

dessin invisible, qui marque et produit le site bien avant la présence des bâtiments, nous arrivons à comprendre cette situation de plateau. Un jeu de plateaux qui établit l'axe de la rue, une série d'horizontales, dont les bâtiments scolaires et le complexe communal sont les plus proches. C'est ce qui nous a permis de proposer l'extension du nouveau bâtiment EP2 et la place à créer, une espace extérieur, gardant la présence de la colline scolaire dans le site et le plateau.



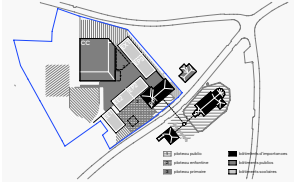
## VALORISATION DE L'EXISTANT

**le site**  
Le projet valorise et transforme l'existant. La composition urbaine du site est présente dans la mémoire collective, soit la relation qui forme une école institutionnelle en lien avec le centre de village. Plus que de les réinterpréter, le projet vise à enrichir ces relations existantes en les transformant et en leur offrant de nouvelles qualités et des relations renouvelées entre elles et avec les nouveaux aménagements extérieurs.

**la ré-évaluation**  
Au ré-évaluation, par principe d'équilibre, la partie de subsol existante est conservée avec le nouveau bâtiment EP2. Ce principe de ré-évaluation est appliqué à l'ensemble du site, par une réévaluation des usages et des besoins de gestion immobilière et colonisatrice. Sa portée opérationnelle est étendue à l'ensemble du site, par une réévaluation des usages et des besoins de gestion immobilière et colonisatrice.



## VIDE, PLEIN ET PLATEAUX



**jeu de plateaux**  
Le site est construit sur des vides par la présence de quatre bâtiments scolaires et celui du complexe communal. Toutefois, il se base sur une relation directe entre le site et le centre de village. Plus que de les réinterpréter, le projet vise à enrichir ces relations existantes en les transformant et en leur offrant de nouvelles qualités et des relations renouvelées entre elles et avec les nouveaux aménagements extérieurs.

**le site**  
Le projet valorise et transforme l'existant. La composition urbaine du site est présente dans la mémoire collective, soit la relation qui forme une école institutionnelle en lien avec le centre de village. Plus que de les réinterpréter, le projet vise à enrichir ces relations existantes en les transformant et en leur offrant de nouvelles qualités et des relations renouvelées entre elles et avec les nouveaux aménagements extérieurs.

## PHASAGE DU PROJET

**étape 1 - construction du nouveau bâtiment scolaire EP2 et aménagement du parking**

- maintien en exploitation du site.
- démolition de parking et de site à construire.
- construction de nouveau bâtiment scolaire EP2 et des salles dédiées au ACT / ACH.
- construction de 20 nouvelles places de parking et d'un chemin longant la parcelle.
- construction de la bibliothèque et ses salles annexes.

**étape 2 - rénovation énergétique et reconstruction des bâtiments EP2 et EE2**

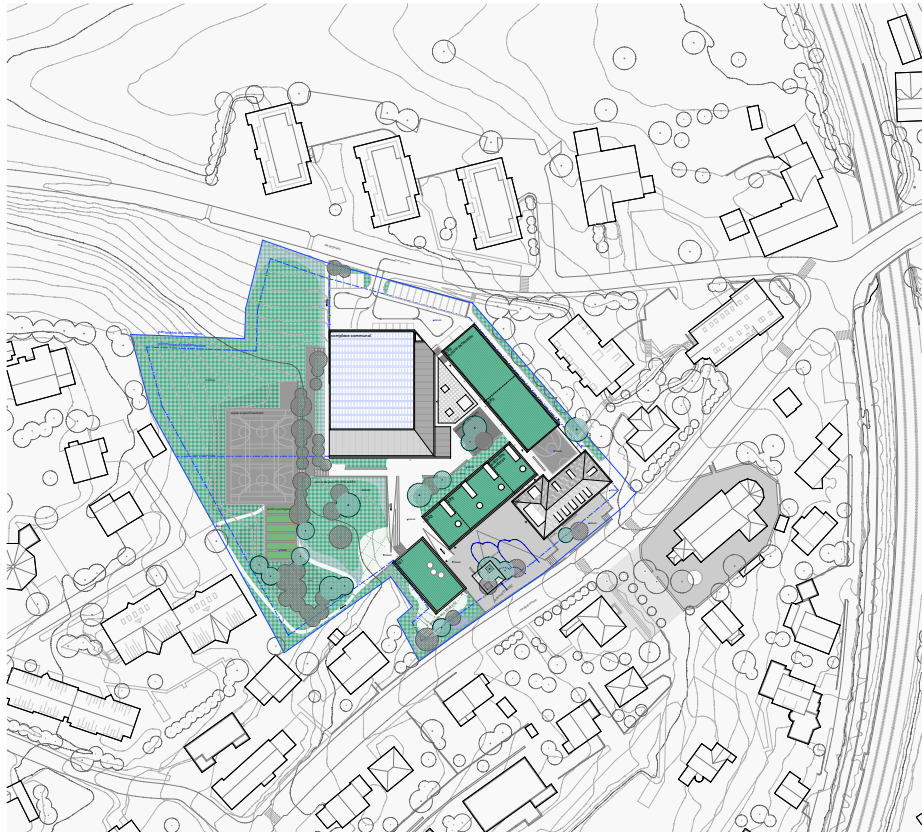
- maintien en exploitation du site.
- démolition de recouvrement entre EP2 et EP2.
- démolition du préau donnant sur la route de Bâconnaz.
- construction d'un nouveau préau et d'un couvert polyvalent.
- rénovation énergétique du bâtiment EP2.

**étape 3 - rénovation énergétique et reconstruction des bâtiments EP1 et EE1**

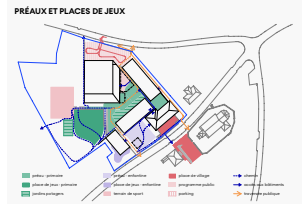
- maintien en exploitation du site.
- rassemblement des salles de classes primaires en EP1.
- construction d'un nouvel cascadier en EP1 et EE1.
- rassemblement des salles de classes primaires et les bureaux de la direction.

**étape 4 - rénovation et extension du complexe communal et aménagement extérieur**

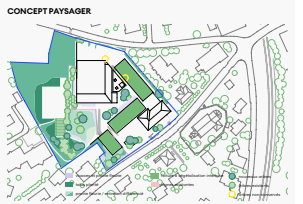
- maintien en exploitation du site.
- extension de la nouvelle salle de gym.
- rassemblement de la salle de gym existante.
- construction des vestiaires et couloirs.
- démolition des pavillons scolaires.
- aménagement de la place de jeux et d'un couvert polyvalent pour les primaires.



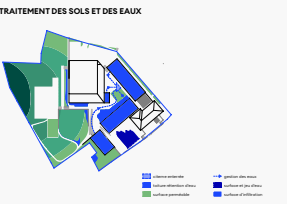
plan de situation



**préaux et places de jeux**  
Le projet valorise et transforme l'existant. La composition urbaine du site est présente dans la mémoire collective, soit la relation qui forme une école institutionnelle en lien avec le centre de village. Plus que de les réinterpréter, le projet vise à enrichir ces relations existantes en les transformant et en leur offrant de nouvelles qualités et des relations renouvelées entre elles et avec les nouveaux aménagements extérieurs.



**concept paysager**  
Le projet valorise et transforme l'existant. La composition urbaine du site est présente dans la mémoire collective, soit la relation qui forme une école institutionnelle en lien avec le centre de village. Plus que de les réinterpréter, le projet vise à enrichir ces relations existantes en les transformant et en leur offrant de nouvelles qualités et des relations renouvelées entre elles et avec les nouveaux aménagements extérieurs.



**traitement des sols et des eaux**  
Le projet valorise et transforme l'existant. La composition urbaine du site est présente dans la mémoire collective, soit la relation qui forme une école institutionnelle en lien avec le centre de village. Plus que de les réinterpréter, le projet vise à enrichir ces relations existantes en les transformant et en leur offrant de nouvelles qualités et des relations renouvelées entre elles et avec les nouveaux aménagements extérieurs.

**STRATÉGIE DE RÉNOVATION - BÂTIMENT EP1**

**approche et décision**  
Suivant les recommandations du rapport de conseil CCEB Plus réalisé par Pierre Chouat SA lors de la visite du 18.03.2019 et les adaptations depuis le rapport expert daté cinq ans, nous avons décidé de baser cette proposition de rénovation et transformation sur le volume A pour le bâtiment EP1.

Par cette décision, nous avons proposé une sélection de matériaux les plus écologiques. Les ouvertures et les fenêtres ont été gérées dans l'objectif actuel, nous proposons uniquement un recouvrement de la toiture de 100 mm. L'isolation intérieure des murs est réalisée en laine de roche de 100 mm, offrant une qualité thermique optimale, recouvert d'une membrane nouvelle, de finition adaptée au patrimoine bâti. Nous proposons de remplacer les stores à lamelles par des stores en toile à projection, permettant de couvrir protection du soleil et ventilation naturelle lors des fortes chaleurs et à la fois embellissement du patrimoine.

**composants de la toiture isolée avec ventilation**

**composants de la toiture isolée sans ventilation**

**composants de la toiture isolée avec ventilation**

**composants de la toiture isolée sans ventilation**

**STRATÉGIE DE RÉNOVATION - BÂTIMENT EE1 ET EP2**

**approche et décision**  
Suivant les recommandations du rapport de conseil CCEB Plus réalisé par Pierre Chouat SA lors de la visite du 18.03.2019 et les adaptations depuis le rapport expert daté cinq ans, nous avons décidé de baser cette proposition de rénovation et transformation sur le volume B pour les deux bâtiments - EE1 et EP2.

Par cette décision, nous avons proposé une sélection de matériaux les plus écologiques. Les ouvertures et les fenêtres ont été gérées dans l'objectif des 20% d'ouvertures nettes dans le cadre des charges. La toiture suit les dispositions de l'OREV avec une ouverture en toiture sur grande et donnant côté nord-est. Elle permettrait un grand apport de lumière naturelle indirecte et ventilation naturelle optimale. Une ventilation transversale est obtenue par une ouverture à soufflet donnée entre la salle de classe et le couloir. Des stores à projection sont aussi installés en cas de fort ensoleillement. La toiture suit les dispositions de l'OREV avec une ventilation intérieure et sert de ventilation lors de forte de plus 700 à 1000 l/s. Les stores installés sont réglables en leur apparence.

**composants de la toiture isolée avec ventilation**

**composants de la toiture isolée sans ventilation**

**composants de la toiture isolée avec ventilation**

**composants de la toiture isolée sans ventilation**

**STRATÉGIE DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT EP3**

**approche et décision**  
Suivant les recommandations du rapport de conseil CCEB Plus réalisé par Pierre Chouat SA lors de la visite du 18.03.2019 et les adaptations depuis le rapport expert daté cinq ans, nous avons décidé de baser cette proposition de rénovation et transformation sur le volume C pour le bâtiment EP3.

Par cette décision, nous avons proposé une sélection de matériaux les plus écologiques. Les ouvertures et les fenêtres ont été gérées dans l'objectif des 20% d'ouvertures nettes dans le cadre des charges. La toiture suit les dispositions de l'OREV avec une ouverture en toiture sur grande et donnant côté nord-est. Elle permettrait un grand apport de lumière naturelle indirecte et ventilation naturelle optimale. Une ventilation transversale est obtenue par une ouverture à soufflet donnée entre la salle de classe et le couloir. Des stores à projection sont aussi installés en cas de fort ensoleillement. La toiture suit les dispositions de l'OREV avec une ventilation intérieure et sert de ventilation lors de forte de plus 700 à 1000 l/s. Les stores installés sont réglables en leur apparence.

**composants de la toiture isolée avec ventilation**

**composants de la toiture isolée sans ventilation**

**composants de la toiture isolée avec ventilation**

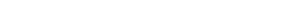
**composants de la toiture isolée sans ventilation**



croquis détail



croquis détail



croquis détail



croquis détail

n°13 Feuilles Cailloux Bois  
Écarté du 1er tour

**Riforma architecture SA**

Av. de Beauregard 3b  
1700 Fribourg

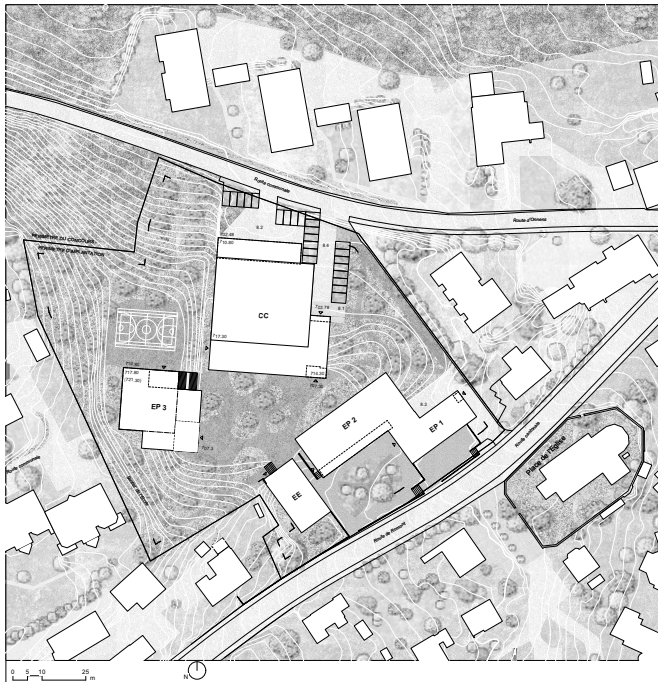
Collaborateurs : Yvan Chappuis  
Mario Da Campo  
Benoit Clément  
Remi Romano  
Coralie Comte

**Société Coopérative 2401**

Av. des Alpes 50  
1820 Montreux

Collaborateurs : Stan Pratviel





Lien visuel entre préau EP3 et centre du village

**Feuilles, cailloux et bois**

Avec cette devise, le projet propose une trilogie qui renforce l'unité du complexe tout en renforçant l'identité des parties.

**Cailloux**

La minéralité du bâtiment patrimonial et celle assumée de son extension.

**Feuille**

La promenade plantée apporte la composante naturelle, en lien avec l'histoire du lieu

**Bois**

Le bois pour la nouvelle extension et le Centre communal, une construction respectueuse de l'environnement.

Le parti d'implantation préserve l'équilibre plein/vide du périmètre construit.

Les nouveaux volumes sont articulés en lien avec l'échelle urbaine.

Les gabarits étagés accompagnent graduellement la topographie.

Les nouveaux bâtiments reconnectent et activent les différents plateaux et accès.

Le Centre Communal relie le parvis inférieur avec le préau existant, le nouveau bâtiment EP3 assure la liaison entre le préau existant au nouveau en lien avec l'impasse du Chêne.

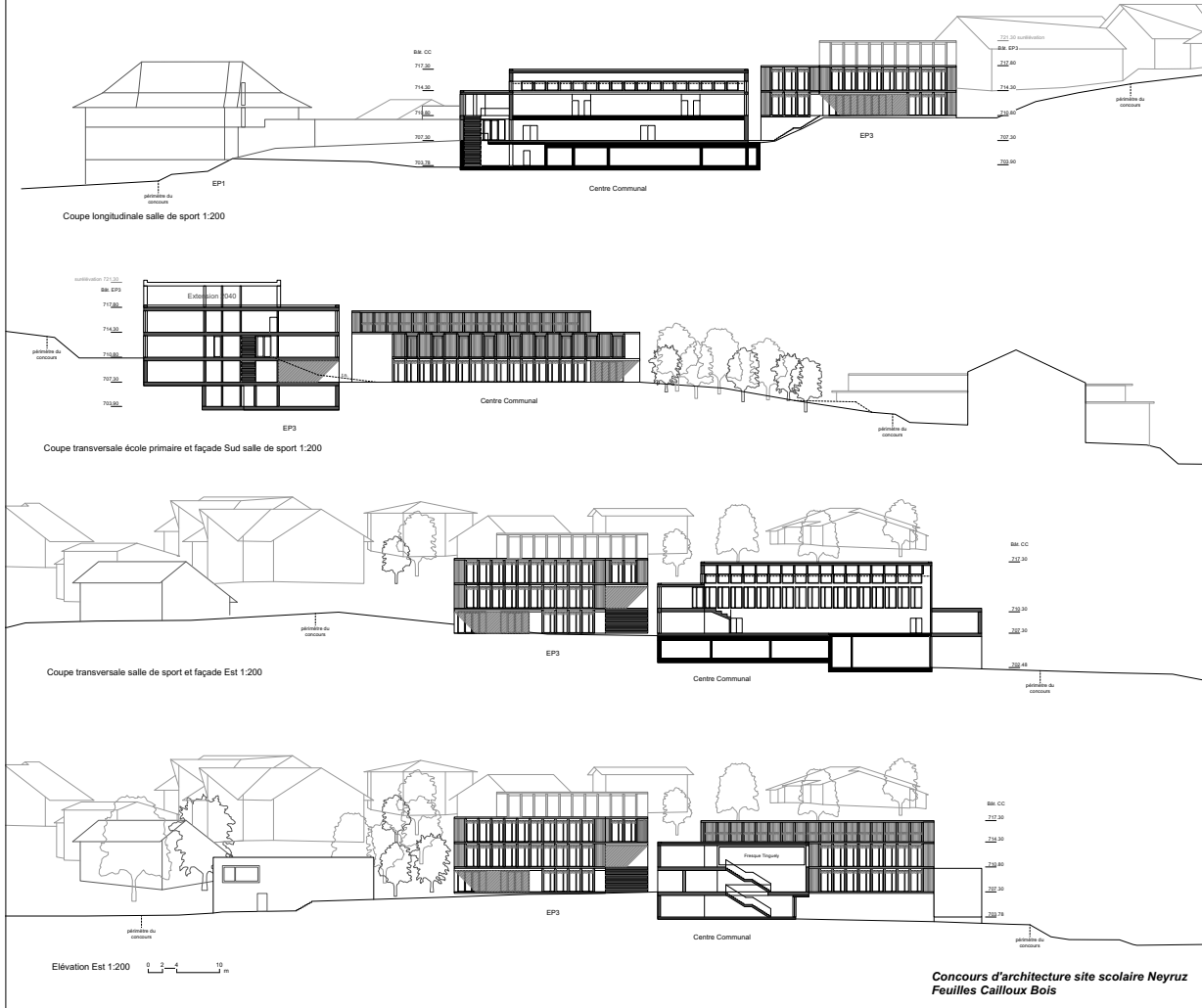
**Promenade plantée**

Un espace vert aménagé et protégé traverse le site scolaire. Il enrichi le réseau de mobilité douce. Un corridor biologique et écologique arboré qui rappelle que des vergers occupaient ces lieux jadis.

La promenade plantée est un espace de détente, de jeux, de jardinage qui lutte efficacement contre les îlots chauds.



Motif paysager du verger et autres repères (carte nationale 1014-1016)



Concours d'architecture site scolaire Neyruz  
Feuilles Cailloux Bois

n°03 Stella Nova  
Écarté du 2<sup>ème</sup> tour

**RBCH Architectes SA**  
Rue du Vieux-Pont 57  
1630 Bulle

Collaborateurs : Mehmet R. Hikmel  
Nicolas Cretegny  
Jérémie Dagaud  
Fjolla Uka-Dakaj

**MG associés Sàrl**  
Grand-Rue 32  
1468 Vuissens

Collaborateur : Pablo Gabbay

**Beaud Ingénieurs Bois Sàrl**  
Chemin des Prairies 12  
1630 Bulle

Collaborateur : Sylvain Beaud

**Chuard Ingénieurs Fribourg SA**  
Rte de Beaumont 20  
1700 Fribourg

Collaborateur : Jérémy Corpataux





n°06 MUR ANIME  
Écarté du 2<sup>ème</sup> tour

**Winzeler Architekten GmbH**  
Hardstrasse 81  
8004 Zürich

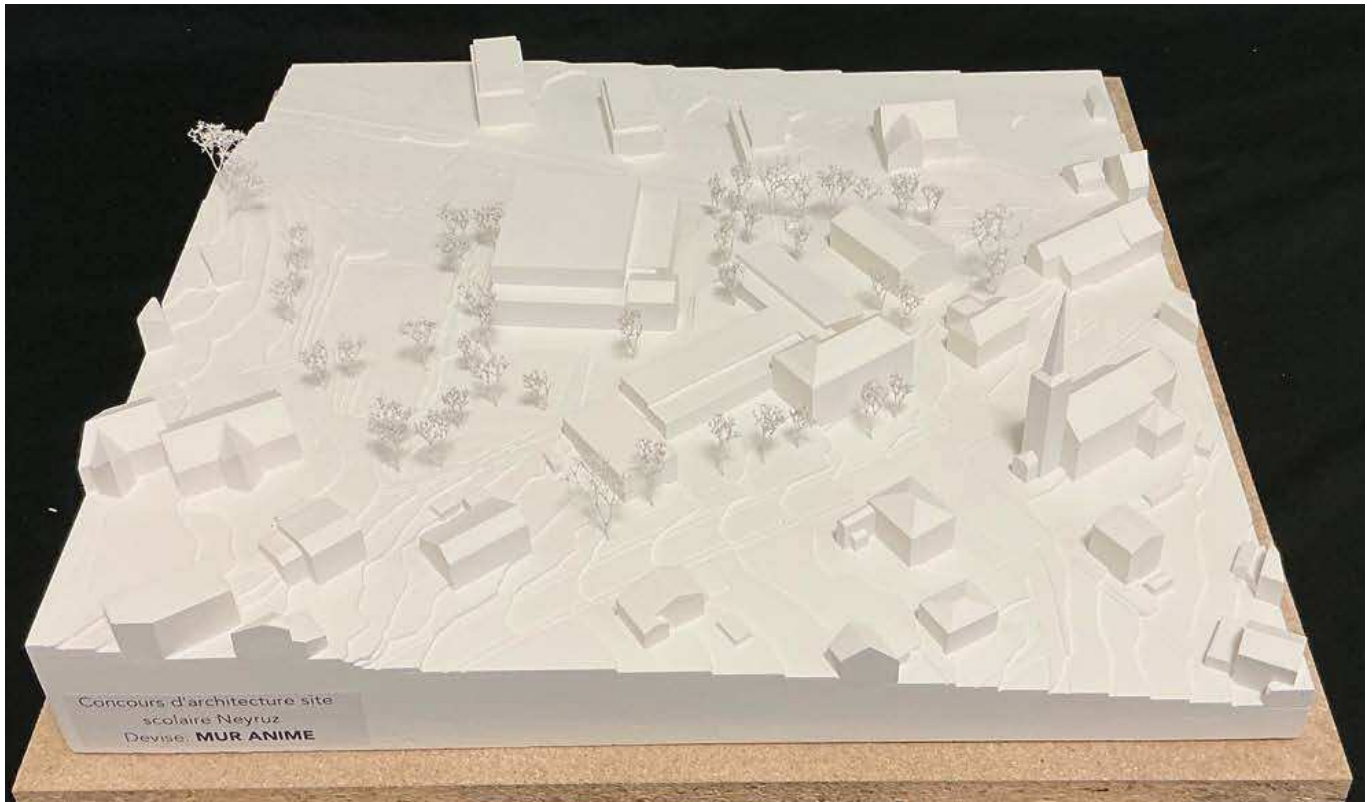
Collaborateur : David Winzeler

**Pirmin Jung Schweiz AG**  
Bahnhofstrasse 86  
8500 Frauenfeld

Collaborateurs : Matthias Müller  
Andreas Zweifel

**Superfluido productions**  
Zweierstrasse 129  
8003 Zürich

Collaboratrice : Elia Rossi



CONCOURS D'ARCHITECTURE SITE SCOLAIRE NEYRUZ

MUR ANIME



Plan de situation

- ▶ Accès niveau 1
- ▶ Accès niveau 0
- EPI Bâtiment d'origine
- EP2 Agrandissement en 2000
- EP3 Nouvelle aile de l'école
- EE École enfantine
- CC Complexe communal

Agrandissement du complexe scolaire

Le projet « mur animé » propose d'agrandir le complexe scolaire de manière similaire à l'extension de 2000 (abréviation EP2) en ajoutant une aile de classe. Le nouveau bâtiment longitudinal est situé dans l'alignement du bâtiment d'origine (abréviation EPI), à la limite nord-est de la parcelle, le long du sentier public. Il est accolé au bâtiment EP2, reprend sa hauteur et se subordonne au bâtiment protégé EPI. La longueur du nouveau bâtiment est déterminée par le dénivelé du terrain entre le parking et le préau. Ce dernier est fermé au nord-est par le nouveau bâtiment. La distance de sécurité incendie de cinq mètres est respectée par rapport à l'EPI.

Le sentier public est aménagé en zone d'accès du complexe scolaire, du complexe communal (abréviation CC) et de l'administration communale. Il s'étend comme voie piétonne importante dans la commune de Neyruz. En reprenant le même revêtement de pavés que la Place de l'Église, l'importance publique est renforcée et les deux lieux sont reliés.

Au niveau 0, le nouveau bâtiment est accessible depuis le parking et entre les bâtiments EPI et EP2. Cette dernière entrée permet d'utiliser la bibliothèque et la salle de réunion de manière indépendante, même lors des heures scolaires. Au niveau 1, le nouveau bâtiment est accessible de l'intérieur par le hall d'entrée existant et de l'extérieur par le préau. Une cage d'ascenseur est placée à la charnière entre les trois bâtiments et permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à tous les étages du nouveau et de l'ancien bâtiment. Dans le cas du EPI, seul l'appui de fenêtre existant est abaissé et l'infiltration dans la substance reste faible.

Espace extérieur

En plaçant le nouveau bâtiment à la limite nord-est, la cour de récréation reste un vaste espace extérieur d'un seul tenant. Les deux pavillons sont démontés après la construction du nouveau bâtiment et l'espace vert sera remis en état. Pour les développements futurs de l'école, l'ensemble du terrain à bâtir à l'ouest reste disponible sans construction. La rampe extérieure entre les niveaux 0 et 1 est dupliquée à côté de l'escalier. Les arbres existants sont conservés et complétés là où cela s'avère utile. Un espace vert avec des arbustes et des arbres est aménagé devant le nouveau bâtiment. Un stationnement pour les vélos est placé à chaque entrée au niveau 0.

Conception architecturale

Grâce à l'intégration du nouveau bâtiment dans la pente existante, le bâtiment se présente sur deux étages au nord-est et au sud-est et sur un seul étage vers le préau. Les locaux utilitaires principaux sont superposés sur deux étages vers le nord-est. Les Aires crées sont encastrées dans le sol, comme il se doit. L'enfouissement du volume se structure comme dans l'expression du bâtiment. Les murs extérieurs dominant sur le versant et le côté créés sont des murs massifs en pisé, dont la couleur fait référence à la pierre naturelle jaunâtre des tablettes de fenêtre et pilastres de l'EPI. De même, la construction et la couleur claires des bâtiments en bois apparaît de couleur jaune de l'extension de 2000. La pression de la terre exercée par les murs en pisé massif s'exprime symboliquement la façade ouverte vers le bus de la pente comme un « mur animé ». Le degré d'ouverture et la pénétration de la lumière du jour sont ainsi augmentés et un jeu de reflets et d'ombres est créé le long du sentier public. La forme géométrique crue par le pliage fait référence aux ornements des pilastres du bâtiment EPI. Comme pour l'EPI et l'EP2, les portes et les cadres de fenêtres ont une couleur discrète en aluminium naturel. Selon leur position, les stores à projection renforcent l'effet de pliage et le jeu des géométries. Grâce à des vitres de couleur rouge, ils contrastent avec l'aspect plus froid de la façade en aluminium. Le nouveau bâtiment doit s'intégrer de manière autonome dans l'ensemble existant. Le toit est modifié de manière analogue à celui de l'EP2, avec un décalage volontariste. Au-dessus des salles de classe, il est incliné vers l'ouest, en s'inspirant du toit de l'EPI, afin de faire entrer la lumière dans le bâtiment.

Organisation

La nouvelle aile de l'école est organisée comme l'EP2 en une seule colonne. Le couloir est utilisé comme vestiaire. Un couloir ouvert à une volée relie les deux niveaux scolaires. Au niveau 1 se trouvent trois classes primaires et la salle des maîtres avec vue directe sur le préau. Au niveau 0 se trouvent deux salles ACT/ACM, la bibliothèque modulable et des locaux sanitaires. Au niveau -1 se trouvent l'aire FC de 400 places, les locaux techniques et les archives. L'aire FC est directement reliée à l'école en interne. L'escalier de secours peut être utilisé comme accès indépendant.

Les salles de classe sont éclairées naturellement des deux côtés. En plus des fenêtres, le couloir est éclairé par de grandes ouvertures roses en toiture, similaires à celle du bâtiment l'EP2. La lumière du jour est amenée dans le couloir du niveau 0 par un vitrage au sol. Le mur du couloir du niveau 1 est dimensionné de manière à permettre l'installation du tableau de Wily Richard posé sur l'artiste Jean Tinguely. Les salles de classe annexes enseignantes spécialisées, enseignants de langues, logopédie et psychologie sont situées dans une unité séparée sur deux étages du CC. Les salles disposent de leur propre accès et des locaux sanitaires. Le bâtiment de l'école enfantine (EE) abrite quatre salles de classe enfantine et une salle d'enseignement spécialisée. Le niveau des combles du bâtiment EPI abrite trois salles ACT/ACM.

Structure portreuse et enjeux durabilité

Le bâtiment longitudinal est proposé comme une construction hybride bois-anglo-béton. Le bâtiment présente une structure portreuse simple et systématique. La répartition verticale des charges est assurée par une construction en dénivelé avec des murs intérieurs porteurs superposés. Les planchers en bois creux sont tendus transversalement. Le béton armé est utilisé avec retenue et uniquement lorsque cela est nécessaire pour la dalle de sol et les murs extérieurs en contact avec le sol. Les murs extérieurs vitrés sont construits comme des murs porteurs en pisé. Pour ce faire, on utilise si possible les débris de la maison. Les murs intérieurs porteurs sont maçonnés en briques d'argile. Les murs massifs en angle absorbent l'humidité et régulent le climat intérieur de manière naturelle. En outre, la construction en angle marque des points en termes de durabilité avec un très bon bilan CO2 et une production préservant les ressources. La maison suit une approche durable en premier lieu grâce à un volume compact et une structure portreuse simple avec une transmission directe des charges. La construction massive peut être utilisée pour activer la masse de stockage. Pour la dynamique, une stratégie low-tech est prévue avec des conduites ouvertes. Un système de free cooling par le chauffage au sol en combinaison avec la géothermie doit être étudié. Un refroidissement nocturne peut être assuré par les bâtiments. Les toits sont végétalisés de manière extensive et favorisent la rétention de l'eau de pluie et le refroidissement en été. Grâce à l'implantation du nouveau bâtiment en bordure de l'école, les travaux de construction peuvent se dérouler sans grandes restrictions pendant le fonctionnement de l'école.



Sentier public avec le bâtiment EPI et la nouvelle aile de l'école

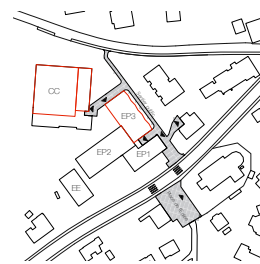


Schéma accès et sentier public

n°09 CUI CUI  
Écarté du 2<sup>ème</sup> tour

**APOLLO Architecture Sàrl**  
Werkhofstrasse 11  
2503 Biel/Bienne

Collaborateurs : Maxime Aubry  
Lucas Fritschi

**Michael Haenni Architecte**  
Wasserstrasse 10  
2503 Biel/Bienne

Collaborateur : Michael Haenni





n°11 ELLIOT  
Écarté du 2<sup>ème</sup> tour

**Thomas Laffly**  
71, av. Bel Air  
25870 Chatillon Le Duc  
France

**Lou Perdreau**  
57, rue Cavaignac  
13003 Marseille  
France

Collaborateur : Thomas Laffly

Collaborateur : Lou Perdreau





**Contexte et enjeux du projet**

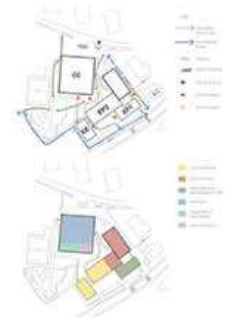
Le projet de développement du site scolaire de Neyruz s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de modernisation des infrastructures éducatives. L'objectif principal est de créer un environnement scolaire accueillant, sécurisé et adapté aux besoins des élèves et du personnel. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui nécessite une intégration harmonieuse avec l'existant et une attention particulière à la qualité de l'espace public.

**Objectifs du projet**

Le projet vise à répondre à plusieurs enjeux : améliorer les conditions de travail des enseignants, offrir un cadre d'apprentissage stimulant et sécurisé pour les élèves, et créer un espace de vie communautaire pour l'ensemble de la communauté scolaire. Les objectifs sont de concevoir un bâtiment moderne et durable, capable de s'adapter aux évolutions technologiques et pédagogiques.

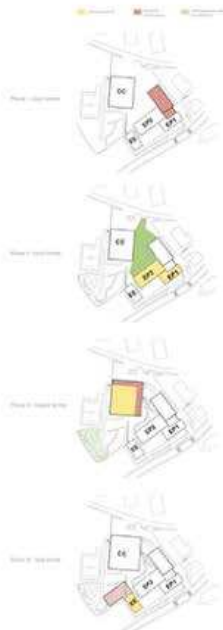
**Principales caractéristiques**

Le projet se caractérise par une architecture contemporaine et ouverte, favorisant les échanges et la collaboration. Les espaces sont conçus pour être flexibles et polyvalents, permettant d'adapter les salles de classe et les espaces communs à différents modes d'apprentissage. L'attention est portée sur la qualité des matériaux, la luminosité et la ventilation naturelle, afin de créer un environnement sain et agréable.



**Principales caractéristiques**

Le projet se caractérise par une architecture contemporaine et ouverte, favorisant les échanges et la collaboration. Les espaces sont conçus pour être flexibles et polyvalents, permettant d'adapter les salles de classe et les espaces communs à différents modes d'apprentissage. L'attention est portée sur la qualité des matériaux, la luminosité et la ventilation naturelle, afin de créer un environnement sain et agréable.



n°14 VICE VERSA  
Écarté du 2<sup>ème</sup> tour

**Atelier d'architectes Charrière-Partenaires SA**

Rte d'Agy 14  
1763 Granges-Paccot

Collaborateurs : Vincent Spicher  
Enrique Cebrian  
Mathias Weidmann  
Dominique Martignoni



**Un parc**  
Agrandissement provisoire en place signifie une perte considérable d'espaces verts et surtout d'espaces de jeux. Le premier geste, défendu par cette proposition, rend cet espace au sud-ouest de la parcelle aux enfants. Outre un évident bénéfice pour le bien-être et la créativité des élèves, la possibilité de jouer, de venir entre autres à la topographie singulière pour selon les années inviter une bibliothèque plus étroite, ouverte et éphémère, permettra la mise en place d'un porteur dans une ligne pédagogique et/ou utilitaire ou simplement devenir un lot de balçours lors des journées chaudes de fin d'année comme de vacances scolaires.

**Une cour**  
Au bout de ce parc intervient une cour autour de laquelle se développe l'ensemble du complexe scolaire et communal. La constitution d'un groupe homogène proposé ici se met en opposition avec l'état actuel de l'école Terre-Lune. Les bâtiments de nos jours sont la conséquence d'interventions architecturales successives, chacune au caractère fort et divergent des précédentes. Un ensemble si disparate ne facilite pas le sentiment et le besoin d'appartenance d'un enfant, comme d'une personne travaillant sur le site, même en des lieux principaux de sa vie pour une période définie dans la temps. Les écoles occupent une place très importante dans la vie des enfants - Eric Daniel-Lacombe, architecte, La ville récréative - mais également dans la vie de tout individu travaillant dans une institution scolaire ou la cité.

**Unique nouvelle volume**  
Un seul volume sur trois niveaux embrassant huit classes est ajouté, joint au nord-est au corps principal et central de Nicole actuelle. Il forme un L avec ce dernier, partageant les circulations horizontales et verticales et venant définir l'espace de cette cour. Situé dans le prolongement du bâtiment patrimonial, il le laisse en proie de projet et en accord du lieu. Ne venant le toucher que par une passerelle survolant une cour intérieure végétalisée, il rend disponible son ascenseur et ainsi l'ancien bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite par une intervention discrète et sensible.

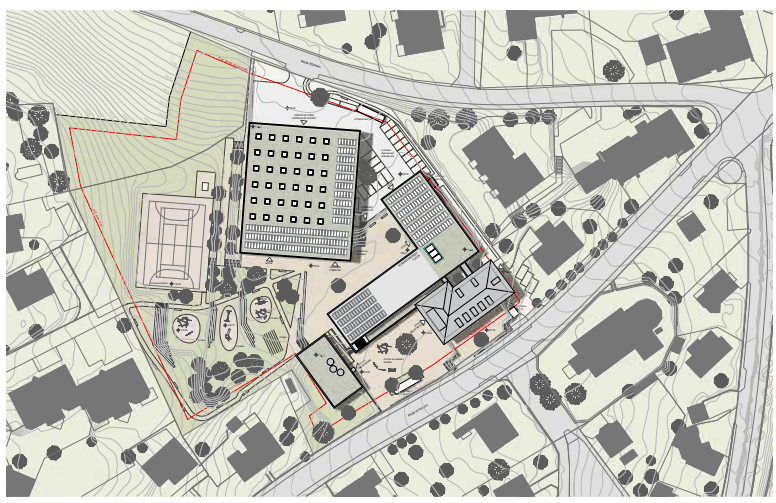
**Complexe communal**  
Au sein de cette ligne pour uniformiser l'ensemble mais également face aux complexités structurelles et surcoûts liés à la modification majeure du volume, le bâtiment accueillant le complexe communal est déconstruit, ne laissant que son socle abritant les services de voirie, la centrale de chauffage et une partie des aris de la protection civile. Comme défendu dans l'étude de faisabilité, un volume contenant les vestiaires des salles de sport agrandit cette base. Sur ce socle se développent trois étages dont le programme est séparé en deux. Sur la façade sud, le programme appartient à l'école, six salles de classe et deux pièces pour l'accompagnement psychologique participent à la définition de la cour; le rez, en retrait, est composé des pièces d'entrée et d'accueil. Le reste du volume régit de manière compacte les deux salles de sport, les locaux des agents, la buvette et les différents locaux techniques et les circulations nécessaires à un tel édifice.

**Autres volumes existants**  
Le seul bâtiment de Nicole actuelle au sud de la parcelle ainsi que le bâtiment patrimonial ne sont pas touchés, seul leur programme est modifié. Dans le petit édifice sont réunies quatre salles de classe entières, avec la cinquième présente à quelques mètres, de l'autre côté du passage joignant les deux cours; les pièces sont rassemblées au même endroit, possédant de la cour existante comme pièce. Le bâtiment patrimonial, du fait de son confort acoustique et thermique plus limité, est réservé à des programmes à usage moins fréquent ou privilégiés pour les adultes: à l'instar de la bibliothèque, la salle des maîtres, la direction, des salles d'enseignement spécialisées et des salles actives.

**Avenir**  
L'agrandissement souhaité de quatre classes à l'avenir est quant à lui apposé sur le corps principal de l'école existante au-dessus des arcades. L'ajout d'un escalier descendant dans la cour donne vie à ce passage auparavant utilisé dans une moindre mesure.

**Souplesse**  
Si les images et plans mettent en avant le projet au complet avec l'agrandissement à venir, c'est pour témoigner d'une réelle souplesse émanant de la composition (voir schémas). Des budgets définis ou de simples contraintes temporelles pouvant survenir tout au long du processus de développement, le projet peut voir les programmes scolaires et communaux réajustés dans leur réalisation respective. Si les travaux sur le complexe communal et l'intégration d'une aune salle de sport se voient retardés dans leur développement, la possibilité de construire dans un premier temps le nouveau volume ainsi que l'agrandissement prévu des quatre classes permettrait déjà de répondre à l'ensemble du programme scolaire souhaité (treize classes ordinaires + cinq classes actives).

**Matérialisation**  
Sur les socles en béton existants, unis et rendus plus discrets par une teinte grise légère, est érigée une construction modulaire en bois, les grandes fenêtres, les caissons de store joyeux, les contrecours d'éléments longilignes en bois vibrant délicatement équilibrant pour appuyer sur ce projet dense et complexe un cadre doux et harmonieux.

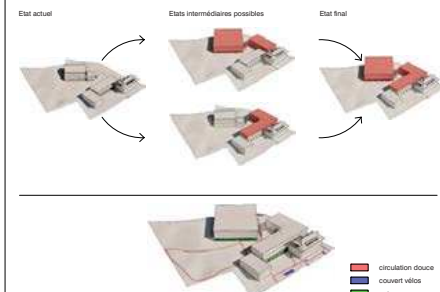


Plan de situation 1:500



Ecole, façade nord-ouest 1:200

Coupe cour de récréation 1:200



■ circulation douce  
■ couvert vélos  
■ pièce couvert



Plan rez supérieur 1:200

n°15 Plein de vie  
Écarté du 2<sup>ème</sup> tour

**Reinhardpartner Architekten AG**  
Freiburgstrasse 257  
3018 Bern

Collaborateurs : Natalia Behrend  
Joël Birchmeier  
Peter Gerber  
Jan Novacek  
Maurin Pürro  
Livia Schmid  
Jonas Ziegler  
Reto Brügger

**Moeri Partner AG**  
Mühleplatz 3  
3011 Bern

Collaborateur: Daniel Moeri

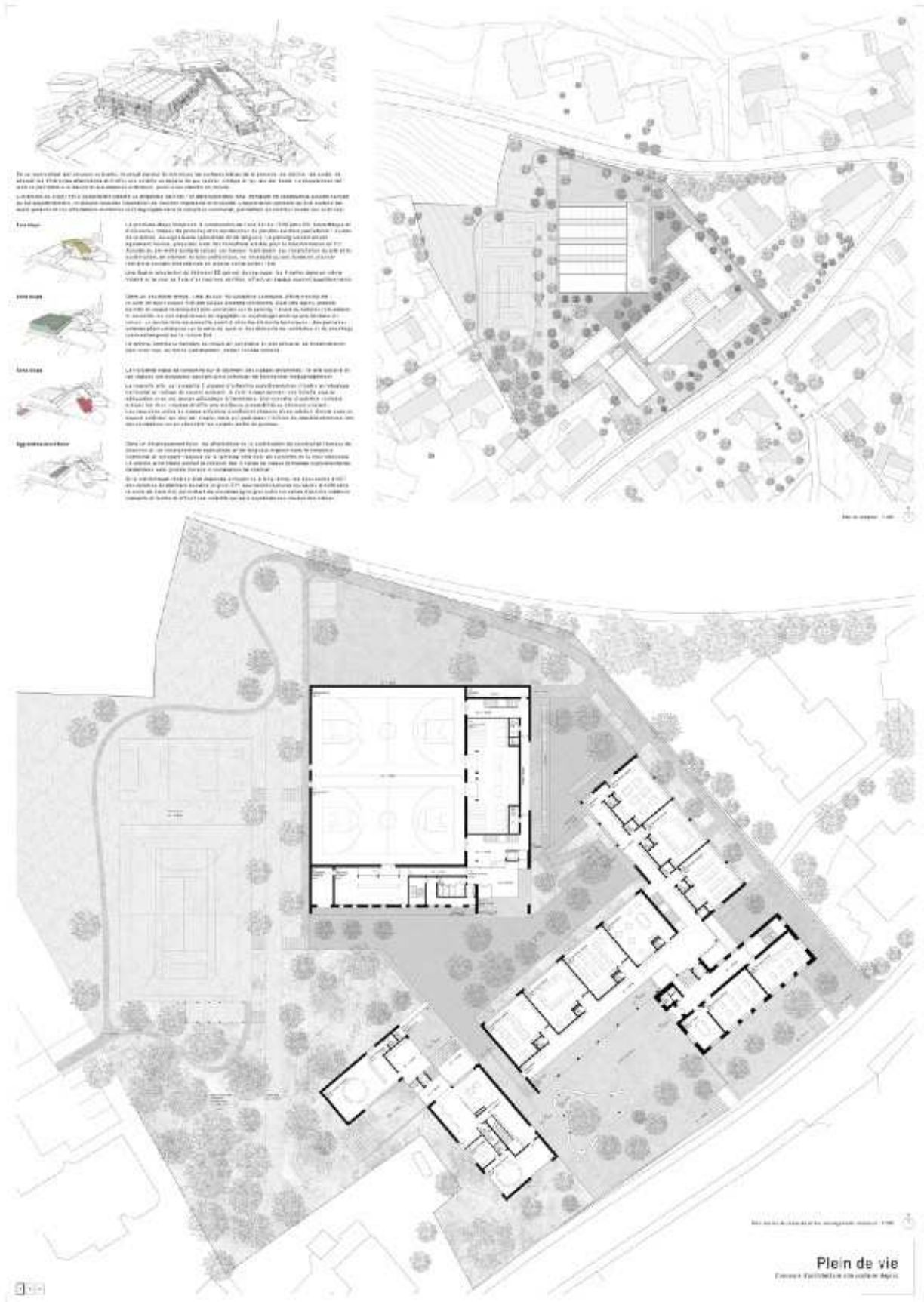
**Forumhoch 2**  
Kronengasse 6  
3900 Brig

Collaborateur: Daniel Bischoff

**InfraBlow Siegrist GmbH**  
Eggweg 13A  
3065 Bolligen

Collaborateur : Harald Siegrist





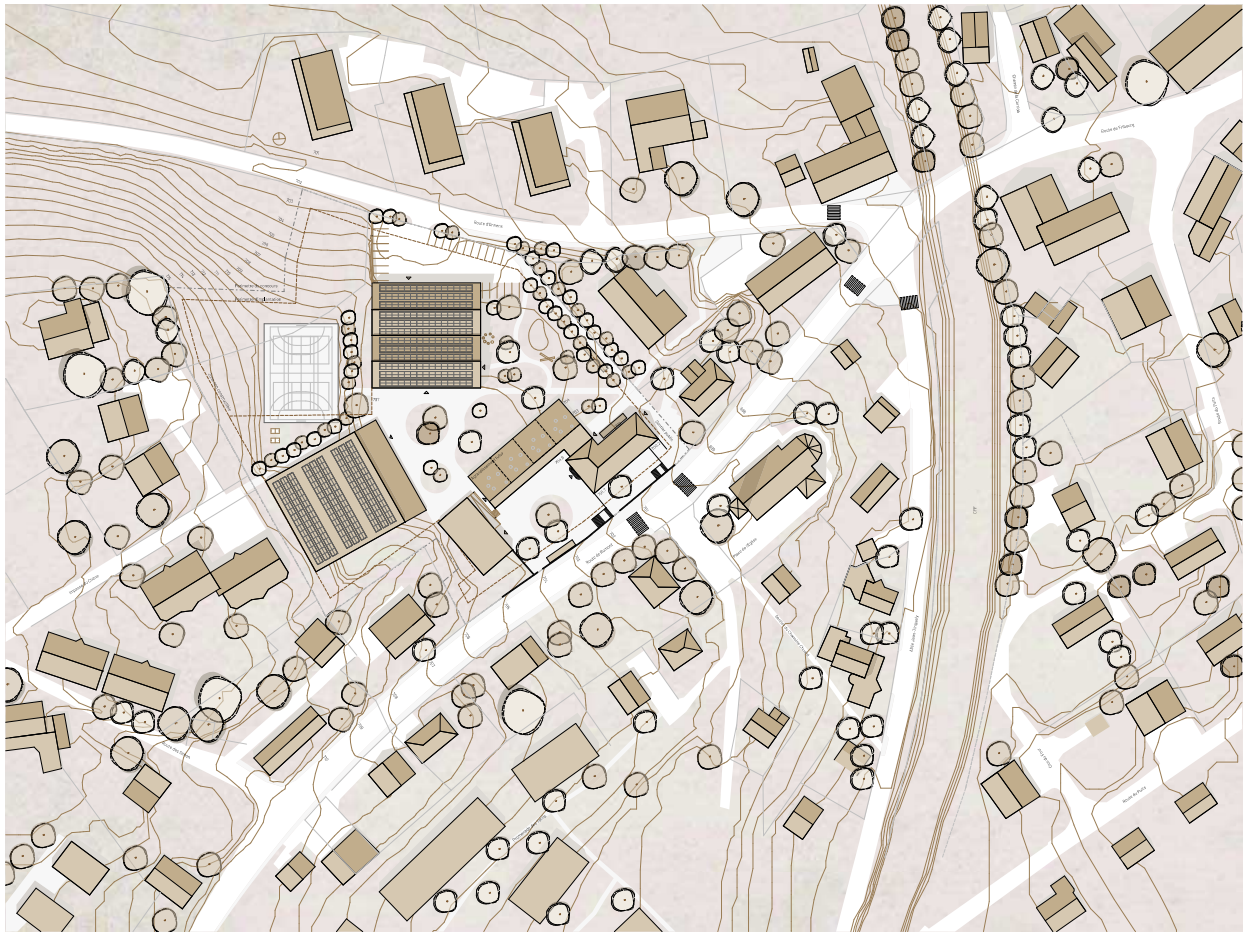
n°04 ELENA & LOUIS  
Écarté du 3<sup>ème</sup> tour

**Siegrist Architectes Sàrl**

Rue de l'eau  
2502 Biel/Bienne

Collaborateurs : Mariela Siegrist  
Luz Siegrist





Station 1:500

**CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT**

Le projet d'aménagement du site scolaire de Neyruz est un projet d'ensemble qui vise à créer un cadre de vie éducatif et récréatif pour les élèves et les enseignants. Le site est conçu pour être un lieu de vie, où l'apprentissage se fait à travers l'expérience et la découverte. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. Le site est également conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Le projet est financé par la commune de Neyruz et le canton de Fribourg.

**CONCEPTION**

Le projet de conception du site scolaire de Neyruz est un projet d'ensemble qui vise à créer un cadre de vie éducatif et récréatif pour les élèves et les enseignants. Le site est conçu pour être un lieu de vie, où l'apprentissage se fait à travers l'expérience et la découverte. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. Le site est également conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Le projet est financé par la commune de Neyruz et le canton de Fribourg.

**PLANS D'AMÉNAGEMENT**

Les plans d'aménagement du site scolaire de Neyruz sont des plans qui définissent la disposition des bâtiments, des espaces verts et des équipements. Les plans sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. Le site est également conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Le projet est financé par la commune de Neyruz et le canton de Fribourg.

**CONCLUSION**

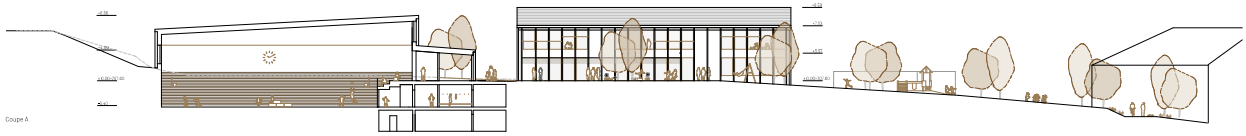
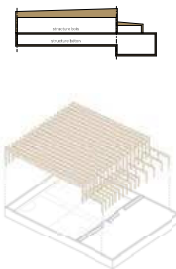
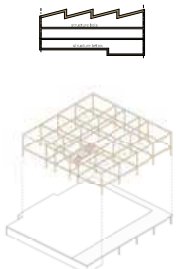
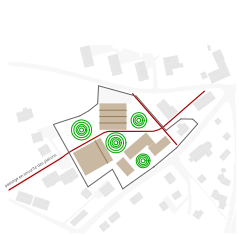
Le projet d'aménagement du site scolaire de Neyruz est un projet d'ensemble qui vise à créer un cadre de vie éducatif et récréatif pour les élèves et les enseignants. Le site est conçu pour être un lieu de vie, où l'apprentissage se fait à travers l'expérience et la découverte. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. Le site est également conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Le projet est financé par la commune de Neyruz et le canton de Fribourg.

**CONCEPT**

Le concept de développement du site scolaire de Neyruz est un concept qui vise à créer un cadre de vie éducatif et récréatif pour les élèves et les enseignants. Le site est conçu pour être un lieu de vie, où l'apprentissage se fait à travers l'expérience et la découverte. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. Le site est également conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Le projet est financé par la commune de Neyruz et le canton de Fribourg.

**CONCEPTION**

La conception du site scolaire de Neyruz est une conception qui vise à créer un cadre de vie éducatif et récréatif pour les élèves et les enseignants. Le site est conçu pour être un lieu de vie, où l'apprentissage se fait à travers l'expérience et la découverte. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. Le site est également conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Le projet est financé par la commune de Neyruz et le canton de Fribourg.



Coupe A